

JANVIER 2022



DALHUNDEN

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES NUMÉRO 27



DALHUNDEN



BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES NUMÉRO 27
JANVIER 2022

LA MAIRIE EST OUVERTE AU PUBLIC LES :

Lundi 08 h 00 à 12 h 00 et 14 h 00 à 17 h 00
Mardi 08 h 00 à 12 h 00 et 14 h 00 à 19 h 00
Mercredi 08 h 00 à 12 h 00 et 14 h 00 à 17 h 00
Jeudi 08 h 00 à 12 h 00 – FERMÉ L'APRÈS-MIDI
Vendredi 08 h 00 à 12 h 00 et 14 h 00 à 17 h 00

PRÉSENCE DU MAIRE ET DES ADJOINTS

samedi de 10h30 à 12h00

CONTACT

Tél. 03 88 86 97 18
Fax 03 88 86 06 24
Courriel contact@dalhunden.fr
Site www.dalhunden.fr



Scannez le QRcode pour accéder
au site internet de la commune >

En cas de fermeture exceptionnelle de la Mairie, vous avez la possibilité d'utiliser la boîte aux lettres située près de la porte d'entrée arrière (parking) de la Mairie. Il vous sera répondu dans les plus brefs délais. Vous pouvez également nous laisser un message sur le répondeur ou par courriel.

Ce bulletin d'informations couvre la période de décembre 2020 à décembre 2021.

Directeur de la publication : Michel Degoursy

Diffusion gratuite / Numéro tiré à 550 exemplaires
Reproduction et vente interdite

Composition et impression :
Studio graphique & prépresse DiGiFP
facebook.com/digifp/

SOMMAIRE

- 5 **ÉTAT CIVIL**
- 10 **COMMUNE NATURE**
- 12 **CONSEIL MUNICIPAL**
 - 12 Bien vivre ensemble
 - 13 Retour en images sur 2021
 - 18 Investissements et projets
 - 24 Réunions du conseil
- 35 **LES ASSOCIATIONS**
 - 37 Calendrier de fêtes
- 44 **RELIGION**
- 46 **VIE SCOLAIRE**
 - 46 Activités
 - 50 Conseil d'école
 - 54 Élèves scolarisés
 - 55 Périscolaire
- 56 **COM COM**
 - 56 Rétrospective 2021
 - 58 Schéma directeur cyclable
 - 60 Conseil intercommunal des jeunes
- 61 **INFORMATIONS**
 - 61 Eaux et assainissement
 - 65 ONF
 - 66 Lutte contre les moustiques
 - 67 Urbanisme
 - 67 Jeunes méritants
 - 68 Entreprises locales

Commune Nature : Dalhunden récompensée



11

Production locale : la bière communale D



14





Le mot de M. le maire

Chères Concitoyennes,
Chers Concitoyens,

La crise sanitaire a encore impacté très fortement notre quotidien de l'année écoulée. Malheureusement, le monde avance au fur et à mesure de nouvelles découvertes sur ce virus et ses variants qui nous entraînent dans cette nouvelle vague de contamination.

Pour vous protéger et protéger les autres, je ne peux qu'encourager la vaccination pour éviter au maximum les formes graves, par là même soulager la pression hospitalière, comme ne pas relâcher les gestes barrières !

Malgré ce contexte, quelques rares évènements nous ont permis de nous retrouver et de partager des instants de plaisir : les manifestations sportives (foot, gym, pétanque), la marche populaire, le diner dansant des Rousserolles ou encore le marché de Noël. Un grand merci à l'ensemble des bénévoles des associations !

La municipalité a poursuivi son action avec l'aboutissement et le lancement d'un certain nombre de projets comme la résidence intergénérationnelle. Vous trouverez les détails dans ces pages. Concernant notre projet de centrale photovoltaïque flottante, nous attendons le rapport de l'étude environnementale et reviendrons vers vous très rapidement. D'autres projets vont jalonner l'année à venir comme la restauration du campanile de la mairie.

Notre commune s'est vue récompensée par l'attribution de **3 libellules** pour notre gestion raisonnée des espaces communaux, ainsi que notre démarche zéro pesticide, et cela pour notre première participation. Je tiens à saluer plus particulièrement le travail de notre agent communal Nicolas Frédéric pour la mise en application au quotidien de cette démarche. Par ailleurs, nous allons intégrer dans cette démarche un programme pluriannuel de plantation d'arbres pour préserver notre forêt.

Je tiens également à remercier tous les acteurs publics et privés qui œuvrent pour la commune. Je souhaite que nous poursuivions notre mission pendant cette nouvelle année avec le même entrain et la même confiance.



Cette année, vous serez également amenés à vous rendre aux urnes pour les élections présidentielles les 10 et 24 avril et les élections législatives les 12 et 19 juin. Pour que l'abstention ne soit pas le grand vainqueur comme en 2021, venez nombreux vous exprimer pour que vive la démocratie.

L'écrivain François Cavanna a écrit « Il n'est si longue épreuve qui ne touche à sa fin »

La prudence reste de mise. Néanmoins, j'espère, du fond du cœur, que nous pourrions voir une issue à cette terrible épreuve et nous retrouver plus sereinement lors des différentes manifestations.

Je vous souhaite à toutes et à tous, une bonne santé, un bel épanouissement personnel et professionnel ainsi que des moments de joie en famille, entre amis et au sein de notre commune !

Bonne année 2022 !

Michel Degoursy

Projet : la résidence intergénérationnelle



22

Informations : la nouvelle station d'épuration



64

La magie de Noël ne serait rien sans le travail de notre agent communal Nicolas Frédéric



Le traîneau du Père Noël



Place de la mairie



L'église protestante



L'église catholique



Illumination éco responsable
L'ensemble des illuminations en technologie LED :
– Faible consommation électrique
– Longue durée de vie

Le 1^{er} janvier 2021 à HAGUENAU,
Monsieur Wolfgang GASSMANN, 73 ans.

Le 11 janvier 2021 à BISCHWILLER,
Monsieur Alfred MOCHEL, 87 ans.

Le 23 janvier 2021 à HAGUENAU,
Madame Erika PRIETO née KLEINHANS, 92 ans.

Le 02 février 2021 à DALHUNDEN,
Monsieur Gilbert Marcel CLEMENTZ, 69 ans.

Le 29 mars 2021 à BISCHWILLER,
Madame Elise Caroline SOHN née LUCK, 88 ans.

Le 08 avril 2021 à DALHUNDEN,
Madame Valérie Frédérique VOLKMANN
née HEINTZ, 86 ans.

Le 10 août 2021 à BISCHWILLER,
Madame Aline Bernardine FRIEDMANN
née OSTERTAG, 88 ans.

Le 19 octobre 2021 à HAGUENAU,
Monsieur Fernand Alfred MOCKERS, 88 ans

Le 1^{er} novembre 2021 à HAGUENAU,
Madame Joséphine Marie HISTEL
née MUTZIG, 79 ans.

Le 12 décembre 2021 à BISCHWILLER,
Madame Edmée Marie Anne MOCKERS
née HEID, 86 ans.

NAISSANCES

Jeanel, Eliane, Maria CHAVES FUHRER, née le 15 janvier 2021 à SCHILTIGHEIM (Bas-Rhin),
Fille de Bruno LOPES CHAVES et de Delphine Patricia Monique FUHRER, domiciliés 5 rue des Violettes.

Romy ZAWADZKI, née le 27 février 2021 à HAGUENAU (Bas-Rhin),
Fille de Nicolas Félix Lucien ZAWADZKI et de Marie Julie IDESHEIM, domiciliés 8 rue du Giessfeld.

Sohane Ahmed, né le 12 mars 2021 à STRASBOURG (Bas-Rhin),
Fils de Arnaud Luc KAISER et de Naïma SAADAOU, domiciliés 3 Impasse du Giessfeld.

Noelani HAAS, née le 27 avril 2021 à HAGUENAU (Bas-Rhin),
Fille Nicolas Teva HAAS et de Violaine CULLY, domiciliés 18 rue du Giessfeld.

Manon RUSCHER, née le 31 mai 2021 à HAGUENAU (Bas-Rhin),
Fille de Patrick RUSCHER et de Angélique Lucie Elisabeth KLEIN, domiciliés 108A rue de Fort-Louis.

Anna Jeanine KLEIN, née le 11 août 2021 à HAGUENAU (Bas-Rhin),
Fille de Vincent Gilbert KLEIN et de Jennifer Françoise Jeannine GERONDI, domiciliés 149 rue des Frères.

Gabin KASTNER, né le 16 août 2021 à STRASBOURG (Bas-Rhin),
Fils de Alexis KASTNER et de Perrine Rose SCHMITT, domiciliés 3 rue du Stade.

Stacey Grace Yague CHUIMTCHOUA, née le 06 octobre 2021 à STRASBOURG (Bas-Rhin),
Fille de Yves Brunelle CHUIMTCHOUA et de Stéphanie Laure TCHOUMKEU, domiciliés 5 impasse du Giessfeld.

Mathilde HELBRINGER, née le 14 novembre 2021 à SPEYER (Allemagne),
Fille de Julien HELBRINGER et de HELBRINGER Katrin née SCHUCK, domiciliés 1 rue du Giessfeld.

Mia, Andréa HELMRICH née le 24 novembre 2021 à Schiltigheim (Bas-Rhin),
Fille de Jérémy HELMRICH et de Marion Claudia KELLER, domiciliés 4 rue des Prés.

Clément BRUNET, né le 23 décembre 2021 à Schiltigheim (Bas-Rhin),
Fils de Jimmy Pierrot BRUNET et Céline Marie VORBURGER, domiciliés 1 rue du Stade.

Gustave, Léopold MURER, née le 25 décembre 2021 à Haguenau (Bas-Rhin)
Fils de Émile MURER et de Adeline, Rosine KLEIN, domiciliés 256, rue du Moulin.



Le 06 mars 2021

Vincent BOESSENBACHER,
domicilié à BEINHEIM, 6 rue du Général SCHRAMM
& **Géraldine MOCKERS**,
domiciliée à BEINHEIM, 6 rue du Général SCHRAMM,
résidant à DALHUNDEN, 192 Place du Général de Gaulle



Le 10 juillet 2021

Nicolas WALTER & Malorie Loréna MULLER,
domiciliés à DALHUNDEN, 35 rue des Pêcheurs



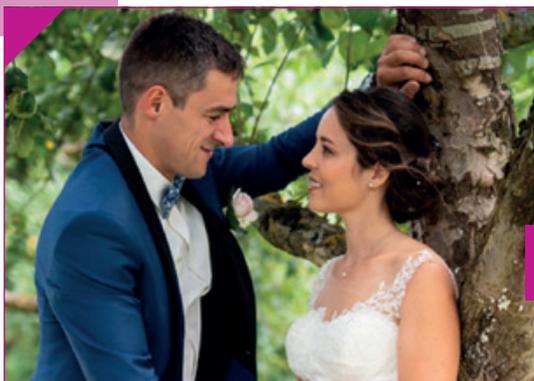
Le 10 juillet 2021

André Hervé MOURER & Maité FALCK,
domiciliés à DALHUNDEN, 25 rue du Cimetière



Le 31 juillet 2021

Jérôme Jean-Sébastien PONIN
& **Jessica Antonia MULLER**,
domiciliés à DALHUNDEN, 258 rue du Moulin



Le 31 juillet 2021

Sébastien HOEHN & Valérie MICHELIN,
domiciliés à DALHUNDEN, 68 Place de la Mairie



Le 28 août 2021

Laurent PATON & Élodie KRIEGER,
domiciliés à ERSTEIN, 17 rue Lucie Aubrac,
résidant à DALHUNDEN, 10 rue des Violettes



WAGNER Gilbert & JUNG Marie-Alexine

Ils se sont unis par le mariage le 20 mai 1961 à DALHUNDEN.
2 enfants, 2 petits-enfants sont issus de leur mariage.



FLEISCHMANN Bernard & ALBRECHT Liliane

Ils se sont unis par le mariage le 08 avril 1961 à STRASBOURG.
4 enfants, 8 petits-enfants et 3 arrière-petits-enfants
font le bonheur du couple.

anniversaires de mariage
NOCES D'OR

DEGOURSY Jean-Paul & DEIBER Gabrielle

Ils se sont unis par le mariage le 13 mars 1971 à DALHUNDEN.
3 enfants et 5 petits-enfants font le bonheur du couple.



VOELCKEL Rodolphe & MELBERG Marie-Paule

Ils se sont unis par le mariage le 15 mai 1971 à DALHUNDEN.
2 enfants sont issus de leur mariage.



KIMMEL Jean-Paul & GROSS Doris

Ils se sont unis par le mariage le 23 octobre 1971 à SOUFFLENHEIM.
1 enfant et 2 petits-enfants sont issus de leur mariage.



5 GÉNÉRATIONS DANS LA FAMILLE MATHIEU

Avec 9 enfants, 20 petits-enfants, 12 arrière-petits-enfants, Rosalie, 91 ans, ne pouvait espérer plus beau cadeau que la naissance du petit Nicola, 11 mois, qui est l'ainé de cette 5^e génération.

Mathieu 25 ans, l'heureux papa, Gilles son petit-fils 45 ans, fier papi et sa fille Angèle, devenue arrière-grand-mère à 67 ans, chacun, comme Nicola est l'ainé de sa génération.

1921 à 1929

100 ans	26 mars	Madame WOLFF Jeanne
93 ans	05 janvier	Monsieur SOHN Roger
92 ans	02 juillet	Madame ROSSI née WICKERSHEIM Madeleine

1930 à 1940

91 ans	29 juillet	Madame MATHIEU née GROSS Rosalie
89 ans	10 mars	Madame DEIBER née LITTLER Madeleine
89 ans	12 octobre	Madame LUTZ née GRIESBACH Lucie
88 ans	17 janvier	Monsieur MOCKERS Fernand
88 ans	09 avril	Monsieur HUBER Charles
88 ans	24 août	Madame VOLCKMANN née FELTEN Irma
88 ans	09 septembre	Madame MULLER née GASSMANN Gabrielle
88 ans	06 décembre	Monsieur HUBER Prosper
87 ans	15 janvier	Madame MARTIN née GABEL Lucie
87 ans	15 mars	Monsieur MOCKERS Alfred
87 ans	02 mai	Monsieur MOCKERS René
87 ans	19 septembre	Madame FRIEDMANN née SCHULTZ Jeanne
87 ans	19 décembre	Madame HUBER née WERNERT Marlène
86 ans	19 janvier	Madame VOLKMANN née HEINTZ Valérie
86 ans	20 juillet	Monsieur MOSSER Robert
86 ans	17 novembre	Madame MOCKERS née HEID Edmée
86 ans	22 novembre	Madame SCHERRER née ZWINGER Marthe
86 ans	20 décembre	Monsieur KARCHER Albert
85 ans	30 janvier	Madame HUBER née RUF Maria
84 ans	02 février	Monsieur VOEGELE Bernard
84 ans	07 mars	Madame SCHULTZ Ruth
84 ans	20 mars	Monsieur WAGNER Gilbert
84 ans	27 septembre	Monsieur FLEISCHMANN Bernard
84 ans	02 novembre	Madame STAEBLER née GEISSERT Mathilde
83 ans	24 mars	Madame HAAS née SCHULTZ Liselotte
83 ans	26 avril	Madame WAGNER née JUNG Alexine
83 ans	28 avril	Madame MOSSER née WOLFF Lucienne
83 ans	30 avril	Monsieur VOLKMANN Philippe
83 ans	01 mai	Monsieur HEITZ Gaëtan
82 ans	01 février	Monsieur EBERSOLDT Albert
82 ans	03 février	Monsieur DENNI Gilbert
82 ans	09 février	Madame TIMMEL née MOCKERS Mélanie
82 ans	03 mars	Monsieur FRITSCH Laurent
82 ans	13 juillet	Madame MATTER née WOLFF Alice
82 ans	02 août	Monsieur LEROUX Michel
82 ans	01 septembre	Madame EBERSOLDT née MEYER Marie-Louise
81 ans	16 septembre	Madame FLEISCHMANN née ALBRECHT Liliane
81 ans	21 septembre	Madame MOCKERS née HAAS Christa
80 ans	06 avril	Mme HISTEL née MOCHEL Marie-Louise
80 ans	22 juin	Mme FONTAINE née MOCHEL Marie-Madeleine (Marlène)
80 ans	14 juillet	Mme RENNER née GLESS Berthe
80 ans	25 août	Mme KLEIN née STOECKEL Louise
80 ans	19 octobre	M. KLEIN Erwin
80 ans	27 décembre	Mme KLEIN née FENEIS Christiane

Centenaire et doyenne de notre village, Jeanne Wolff est née le 26 mars 1921 à Dalhunden. Elle a eu deux enfants, Jean-Louis, décédé en 2018 et Alfred qui s'occupait d'elle jusqu'à son départ en maison de retraite. Elle a deux petits-enfants, Patrice et Virginie. Jeanne, positive au covid-19 en mars 2020, a été hospitalisée. Elle a vaincu le virus, ce qui prouve une vraie force de la nature.



100 ans

Mme Jeanne WOLFF
notre doyenne

le 26 mars 2021



93 ans

M. Roger SOHN
notre doyen

le 5 janvier 2021



85 ans

Mme Maria HUBER
née RUF

le 30 janvier 2021



80 ans

Mme Marie-Louise HISTEL
née MOCHEL

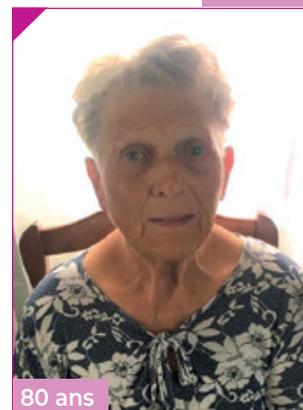
le 06 avril 2021



80 ans

Mme Marlène FONTAINE
née MOCHEL

le 22 juin 2021



80 ans

Mme Berthe RENNER
née GLESS

le 14 juillet 2021



80 ans

Mme Louise KLEIN
née STOECKEL

le 25 août 2021



80 ans

M. Erwin KLEIN

le 19 octobre 2021



80 ans

Mme Christiane KLEIN
née FENEIS

le 27 décembre 2021

L'EAU, UNE RESSOURCE PRÉCIEUSE ET UN BIEN COMMUN, PRÉSERVONS-LA

La réduction voire la suppression de l'usage des pesticides pour l'entretien des espaces verts, des voiries ou encore des promenades accessibles au public **constitue un enjeu important pour la préservation de la ressource en eau, de la biodiversité et pour la santé.**

La lutte contre les pollutions est un enjeu majeur pour assurer l'accès à l'eau potable aux générations futures.

En effet, les désherbants utilisés se retrouvent dans les eaux de surface ou souterraines et entraînent une pollution des eaux liée au ruissellement.



LES GRANDES ÉTAPES

les conseils pour une démarche réussie

1 Signer la charte régionale d'entretien des espaces communaux

afin de traduire la volonté de la collectivité d'engager une démarche progressive et continue de suppression de l'utilisation de pesticides. La charte signée doit être retournée, accompagnée d'une délibération du conseil municipal.

2 Réaliser un plan de gestion différenciée

le plan de gestion différenciée est un document plus complet, qui en plus du diagnostic, définit un zonage et hiérarchise les différents espaces verts avec un guide d'entretien. Ce plan peut faire l'objet d'une aide de l'agence de l'eau Rhin-Meuse et de la Région Grand Est.

3 Participer à l'opération "Commune Nature"

en déposant une candidature auprès de la Région Grand Est. Le niveau d'engagement pourra être récompensé par une ou plusieurs libellules et valorisé par un panneau d'entrée de ville ou village offert, ainsi que des supports de communication sur la démarche.

COMMUNE NATURE... C'EST QUOI ?

L'ambition partagée par la Région Grand Est et l'Agence de l'eau Rhin-Meuse est de préserver et d'améliorer la qualité des eaux et d'accroître la biodiversité en s'appuyant sur la dynamique de territoires.

La distinction Commune Nature concerne les 5 000 communes ou communautés de communes du Grand Est. Elle vise à les amener vers de nouvelles pratiques en matière de non-utilisation de pesticides pour la gestion des voiries, des espaces verts et autres espaces publics.

UNE DÉMARCHÉ VALORISANTE

Au-delà des obligations réglementaires qui s'imposent aux collectivités en la matière, la distinction Commune Nature offre l'opportunité de faire reconnaître leur engagement, l'implication de leurs équipes, les solutions mises en œuvre... auprès des habitants de plus en plus sensibilisés à la protection de leur environnement.

UN NIVEAU SUPPLÉMENTAIRE POUR PLUS DE BIODIVERSITÉ

En complément des 3 niveaux historiques, le dispositif Commune Nature revient cette année avec une nouveauté : la création d'un niveau "bonus" permettant l'intégration de critères plus ambitieux en matière de biodiversité : adaptation au changement climatique, développement de la nature en ville, limitation de l'imperméabilisation des sols, création de couloirs écologiques...



« Protéger les eaux souterraines et les rivières, c'est préserver les milieux naturels et la biodiversité, tout autant que notre santé et celle de tous les êtres vivants dans notre environnement. »



LES GESTIONNAIRES D'ESPACES DANS LA DÉMARCHÉ

Les gestionnaires d'espaces, tels que les centres hospitaliers, les Parcs Naturels Régionaux, les collèges et les lycées, peuvent également prétendre au dispositif Commune nature. Les lauréats "espaces nature" recevront un visuel spécifique.

« S'engager dans la démarche, c'est faire reconnaître sa mobilisation. »



585 COMMUNES ET GROUPEMENTS DISTINGUÉS



48 ESPACES NATURE DISTINGUÉS



341 AUDITS RÉALISÉS EN 2019



2012 LIBELLULES DÉCERNÉES DEPUIS 2011

UNE DÉMARCHÉ INITIÉE PAR



CULTIVONS LA BIODIVERSITÉ !

Dans une démarche environnementale pour la protection de la flore et de la faune, la commune a mené un certain nombre d'actions :

- > Projet Grainette avec les enfants de l'école
- > Bandes fleuries dispersées dans le village
- > Zones de fauche tardive
- > Démarche zéro phyto

L'ensemble de ces actions doit contribuer à la préservation de la biodiversité et à la sauvegarde de la faune et la flore.



4 NIVEAUX DE DISTINCTION

pour valoriser les bonnes pratiques



NIVEAU 1

- **Respect de la loi Labbé** modifiée par la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte
- **Respect de la réglementation en vigueur** relative à l'utilisation de produits phytosanitaires
- **Signature de la charte régionale** avec délibération à l'appui
- Formalisation d'un **document technique allant dans le sens du « zéro pesticide »** ainsi que les outils permettant d'atteindre les objectifs visés
- **Sensibilisation des élus**
- **Formation des agents dédiés aux espaces verts** aux méthodes permettant la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires et la maîtrise des techniques alternatives aux traitements chimiques
- **Sensibilisation du grand public** à la démarche



NIVEAU 2

- **Non utilisation, depuis au moins un an, de produits phytosanitaires** autres que les produits de bio contrôle, produits à faible risque et/ou produits autorisés en agriculture biologique
- Formalisation d'un **plan de gestion différencié** ou tout autre document technique décrivant les modalités de gestion des différents espaces
- **Sensibilisation des services techniques communaux**
- **Communication** auprès de la population sur la démarche



NIVEAU 3

- **Suppression, depuis au moins un an et pour les 3 années à venir, de l'utilisation de la totalité des produits phytosanitaires** y compris des produits de bio contrôle, des produits à faible risque et des produits autorisés en agriculture biologique sur l'ensemble des espaces
- **Suppression des produits anti-mousse** sur les espaces extérieurs
- **Mise en place des principes d'une gestion différenciée** pour l'entretien des espaces
- **Initiation d'une démarche de préservation de la biodiversité** et de restauration des ressources en eau de la collectivité
- **Communication régulière** auprès des autres gestionnaires susceptibles d'entretenir des espaces verts



NIVEAU "BONUS"

- **Bonne connaissance de la biodiversité** du territoire
- **Amélioration et progression continue** dans la démarche de reconquête et de préservation de la biodiversité initiée au niveau 3
- **Intégration de la biodiversité dans les politiques/ domaines de compétence** de la collectivité
- **Réalisation ou émergence d'actions liées à la biodiversité et valorisation des projets**
- **Sensibilisation des citoyens** et des actions de communication / animation auprès des scolaires / soutien aux enseignants / formation des élus-agents sur la biodiversité...

DALHUNDEN RÉCOMPENSÉE

Une gestion raisonnée de nos espaces communaux fait partie des priorités de notre engagement. Il s'agit d'actions concrètes de protection de la ressource en eau et de développement de la biodiversité.

Une charte est proposée par la Région Grand Est et l'agence de l'eau Rhin-Meuse. Elle permet de formaliser les engagements pris et de donner une reconnaissance aux communes qui les mettent en œuvre. Cette charte a été signée cette année par Dalhunden et un audit de nos pratiques a été fait.

Lors de la cérémonie de ce jour, en présence de Marc Hoeltzel, président général de l'agence de l'eau et de Pauline Jung, conseillère régionale de la Région Grand Est, la commune s'est vue récompensée de **3 libellules pour sa première participation !**

Nos actions concrètes :

- > non-utilisation de produits phytosanitaires ;
- > non-utilisation des produits anti-mousse sur les espaces extérieurs ;
- > désherbage manuel ;
- > tonte mulching ;
- > fauche tardive ;
- > bandes fleuries ;
- > broyage des végétaux pour paillage...

Un grand merci à notre agent communal **Nicolas Frédéric** pour la mise en application au quotidien de cette démarche.



TRAVAUX BRUYANTS

Les travaux bruyants doivent être limités aux horaires suivants :

- les jours ouvrables de 7h à 12h et de 13h à 20h ;
- les samedis de 8h à 12h et de 13h à 19h ;
- les dimanches de 10h à 12h.

À l'exclusion des jours fériés.



ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

Les activités professionnelles doivent être limitées aux horaires suivants :

- les jours ouvrables de 7h à 12h et de 13h à 20h ;
- les samedis de 8h à 12h et de 13h à 19h ;

À l'exclusion des dimanches et jours fériés.

STOP AUX DÉJECTIONS CANINES

UN MAÎTRE RESPONSABLE RAMASSE !

les crottes c'est dans le sac,
le sac c'est dans la poubelle.



RAPPEL DE QUELQUES RÈGLES ÉLÉMENTAIRES

Les caniveaux doivent être nettoyés par les occupants des maisons riveraines.

Les trottoirs sont aussi de la responsabilité de ses occupants.

Les herbes qui poussent entre les bordures et pavés doivent être enlevées par les riverains.

Il en est de même pour dégager les trottoirs des feuilles mortes qui s'accumulent et peuvent devenir glissantes, comme pour le déneigement pour éviter tout accident !

Merci à tous !



BRÛLAGE DES DÉCHETS

L'article 84 du règlement sanitaire départemental stipule " le brûlage à l'air libre des déchets verts et des ordures ménagères est interdit ".

Cette pratique est non seulement polluante, mais peut présenter un danger pour la santé.

Les déchets doivent être triés et/ou apportés en déchèterie.

La personne qui brûle des déchets verts à l'air libre peut être punie d'une amende de 450 € maximum.

Pour bien vivre ensemble, il est important de penser à ses voisins et de respecter quelques règles qui ne demandent pas de gros efforts de la part de chacun !

Bruit, stationnement, propreté, animaux de compagnie... peuvent être sujets de discorde. Il est recommandé de prévenir vos voisins pour un dépassement ponctuel du bruit (travaux, fêtes ...) pour éviter la plainte et les désagréments d'une situation tendue.

Les espaces publics (lieux culturels, monument aux morts, mairie, parking...) ne sont pas des espaces de jeux et doivent être gardés propres.

Il en est de même pour les plantations de haies, arbres, arbustes... Si chacun est libre de faire pousser des arbres et plantations sur son terrain, certaines règles sont à respecter.

Une distance minimum en limite de propriété de 0,5 m pour une hauteur de plantation de 2 m maximum. Lorsque la hauteur de la plantation est supérieure à 2 m, la distance minimum en limite de propriété est de 2 m. Il est bien entendu qu'une hauteur différente peut être décidée d'un commun accord entre voisins. La coupe des branches des arbres, arbustes et autres appartenant au voisin et qui avancent sur votre propriété relève de sa responsabilité pour les couper.

NUMÉROS UTILES

Urgences médicales	15
Police secours	17
Pompiers	18
Gendarmerie de Drusenheim	03 88 53 33 50
Centre Anti-poisons	03 88 37 37 37
Centre de transfusion sanguine	03 88 90 94 94
Médecin	Daniel Visir - 03 88 86 00 08
Soins infirmiers	03 88 86 96 23 ou 03 88 06 02 29 Heintz Sophie / Sattler Marina Wiedemann Sylvie - 06 08 21 02 93
Infirmières	03 88 53 47 24 Orlandi Blandine / Boucheseche Emilie / Litschgy Emilie / Rossi Christine (remplaçante)
Cabinet de Kinésithérapeute	03 88 06 64 27 Gross Joanna / Kapps Bénédicte / Bigot Emilie / Munzer-Bour Lisa-Marie
Pharmacie de Drusenheim	03 88 53 30 40
Pharmacie de Sessenheim	03 88 86 96 97
Paroisse Catholique	M. Radon - 03 88 86 97 09
Paroisse Protestante	M. Kopp - 09 77 44 34 22 M. Schalck - 06 27 85 61 57
Urgences SDEA	03 88 19 97 09 - heures ouvrées 03 88 19 97 09 - soir et week-end
Électricité de Strasbourg	03 88 18 74 00
SPA Haguenau	03 88 73 01 33
Ramoneur	Ramoneur Bitz - 07 88 07 06 38 Brosse d'Alsace - 06 49 88 18 71
DNA	03 88 90 94 94



OPÉRATION SAC ÉTUDIANT

En février, 41 sacs ont été collectés pour l'opération sacs solidaires destinés aux étudiants en difficulté.

COMMÉMORATION DU 76^e ANNIVERSAIRE DE LA VICTOIRE DU 8 MAI 1945

La cérémonie au Monument aux Morts s'était tenue sans public en raison de la situation d'urgence sanitaire.

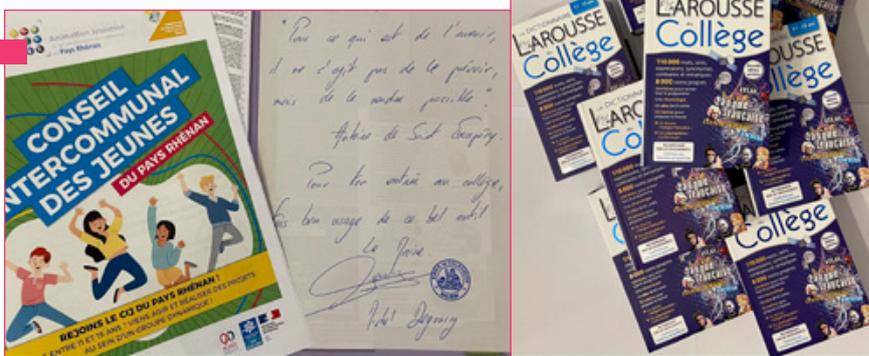


ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES & RÉGIONALES

Bureau de vote à l'ESCAL en raison des conditions sanitaires.

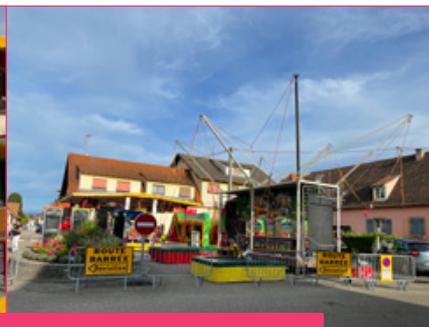
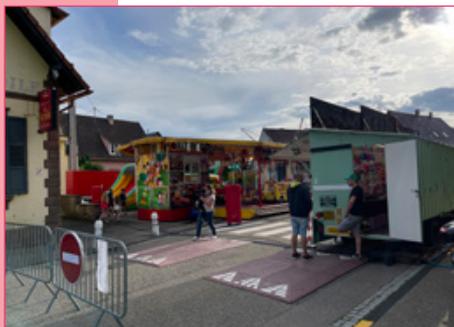
POUR LES FUTURS COLLÉGIENS

Remise d'un dictionnaire aux élèves du CM2 pour leur entrée au collège.



ZWEISPROCHIGES ELSASS





MESSTI



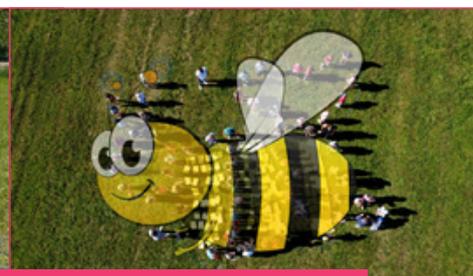
CARRÉS AROMATIQUES

Trois carrés d'herbes aromatiques en libre cueillette.

Installation d'un nichoir à effraie dans le clocher de l'église protestante



NICHOIR

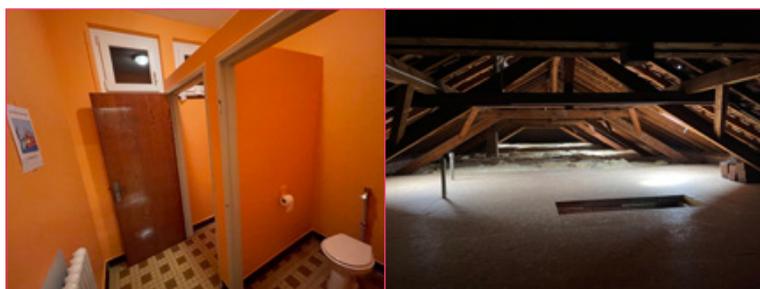


ACTION GRAINETTE



SORTIE EN FORÊT

Sortie découverte de la forêt communale animée par François Schilling



TRAVAUX À L'ÉCOLE LAURENT MOCKERS



28 AOÛT • CUEILLETTE
DU HOUBLON POUR LA D0



RENTRÉE SCOLAIRE



TRAVAUX À LA PASSERELLE

PASSAGE À L'ÉLECTRIQUE





INSTALLATION DE LA BOÎTE À LIVRES



NOUVEAU CONSEILLER

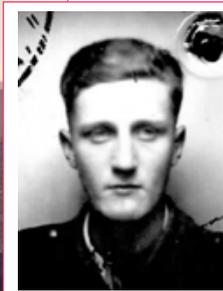
17 septembre installation de Kevin Schutz au Conseil Municipal suite à la démission de Jimmy Brunet



MARCHE POPULAIRE



NETTOYAGE D'AUTOMNE



Pierre en Octobre 1944 photo du Wehpass

THIERRY WERSINGER SUR LES TRACES DE SON PÈRE

Son père Pierre Wersinger a été incorporé dans l'armée allemande en 1944 à l'âge de 16 ans. Il s'est évadé entre le 23 novembre et le 12 décembre 1944 et est décédé en novembre 2017. Il a laissé plusieurs récits de son évasion et serait passé du 3 au 6 décembre 1944 à Dalhunden. Passage à Dalhunden de Thierry Wersinger en date du 2 novembre pour reconstituer le parcours d'évasion de son père.



SOUTIEN À OCTOBRE ROSE



GENS DU VOYAGE

Dimanche 10 octobre, installation non autorisée sur le parking de l'ESCAL.



COMMÉMORATION DE L'ARMISTICE DU 11 NOVEMBRE 1918

Cette cérémonie s'est tenue en comité restreint en présence du conseil municipal et des représentants des associations du village.



INSTALLATION DES DÉCORATIONS DE NOËL

VISITE DU PÈRE NOËL À L'ÉCOLE



PRÉPARATION DES COLIS DE NOËL

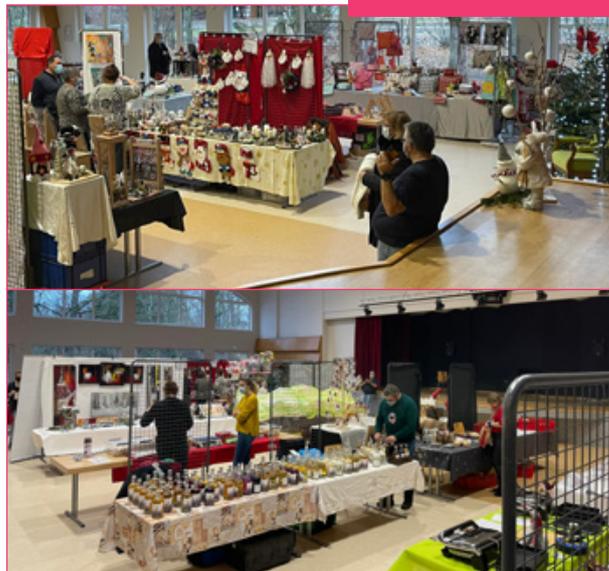


MARCHÉ DE NOËL



BOÎTES DE NOËL POUR LES PLUS DÉMUNIS

La collecte se termine avec un total de 73 boîtes de Noël.



DALHUNDEN

Des économies d'énergie grâce à la technologie à LED

La commune de Dalhunden a décidé d'être actrice de la mise en œuvre du Plan climat Air Energie Territorial. L'ensemble de l'éclairage public a été équipé en LED à intensité variable.

Déjà lauréat des Trophées des Collectivités d'Alsace dans la catégorie « Développement durable et qualité de vie » pour le projet d'une centrale photovoltaïque sur l'ancienne gravière, comme pour le remplacement de la voiture communale thermique par un modèle électrique, la commune a franchi un nouveau cap en passant l'ensemble de l'éclairage public en équipement LED.

Cette technologie apporte plusieurs avantages : un allègement de la facture énergétique d'abord, avec un abaissement de plus de 60 % de la consommation, mais également un coût d'exploitation moindre avec une durée de vie plus longue et une meilleure résistance des équipements. Les différentes subventions, dont le fonds de solidarité du conseil général, la dotation de solidarité à

l'investissement local et le certificat d'économie d'énergie, permettent un retour sur investissement estimé à 2 ans.

Une solution lumineuse pour le portefeuille des collectivités

Avant les travaux, la commune comptait quelque 198 candélabres munis d'éclairages classiques dont 146 en LED 52 (mais sans abaissement d'intensité lumineuse). La puissance consommée était de 75 100 kWh/an soit 11 300 €/an et un rejet de CO2 de 4 506 kg par an. Désormais, l'action cumulée du remplacement des luminaires classiques par des LED et de l'abaissement de l'intensité du parc dès 23 h, permet une économie non négligeable, la consommation passant à 20 000 kWh/an soit 3 000 €/an avec un rejet de CO2 de 1 200 kg annuel.

Les autres avantages sont écologiques avec une bonne gestion du flux lumineux, comme un abaissement de l'éclairage de 70 % dans les zones résidentielles et de 50 % sur l'axe principal de la commune à



Les candélabres ont été équipés de LED réglables en intensité. La consommation chute de 60 %. Document remis

partir de 23 h. Cette combinaison permet un équilibre entre l'éclairage public et la protection de la biodiversité. Une solution lumineuse pour le portefeuille des collectivités, comme pour l'environnement. Courant 2021, la commune envisage le développement des énergies renouvelables avec des installations photovoltaïques sur les toitures et l'amélioration des performances énergétiques des bâtiments communaux.

H.K.

Extrait des Dernières Nouvelles d'Alsace

RÉNOVATION DU PARC D'ÉCLAIRAGE PUBLIC EN LED

La rénovation du parc d'éclairage public en LED s'est étendue jusqu'au mois de mars 2021.

L'analyse de la consommation électrique montre une économie de 33%, économie qui sera plus importante sur une année complète d'exploitation en technologie LED.

Grâce aux subventions à hauteur de 80% et au gain économique, le retour sur investissement se fera entre 2 à 3 ans.

Coût de l'investissement : 76 596,00€ TTC

Subvention : 80%

Travaux : réalisés



ACHAT D'ÉQUIPEMENTS ESPACES VERTS

Dans le cadre d'une gestion vertueuse des espaces verts et pour hiérarchiser les risques de pollution et faire évoluer les pratiques d'entretien de ces mêmes espaces, la commune a fait l'acquisition des équipements suivants :

- Une tondeuse frontale professionnelle avec coupe mulching
- Un broyeur à fléaux
- Un broyeur de végétaux autonome
- Lame à neige

Coût de l'investissement : 45 420,00€ TTC

Achats : réalisés



PASSERELLE SUR LE KOHLGIESSEN

Sous la maîtrise d'œuvre de l'ONF, et grâce au travail des bénévoles, plus particulièrement l'implication d'Alfred Huber, 2 passerelles ont vu le jour permettant l'extension du sentier-découverte du Hellwasser.

La première enjambe le Kohlgiessen et permet avec son brise vue "observatoire" d'être au plus près de la nature et une immersion au cœur de la roselière.

La seconde, plus petite, s'ouvre sur de nouvelles perspectives le long du sentier.

Coût de l'investissement : 24 197,20 € TTC

Subvention : 30%

Travaux : réalisés

AMÉNAGEMENT DE L'ACCÈS AU TERRAIN D'ENTRAÎNEMENT

Des aménagements ont été apportés aux différents accès pour éviter toute installation non autorisée sur le terrain d'entraînement.

Pour la même raison, des équipements seront également installés au parking de l'ESCAL.

Coût de l'investissement : 3 273,84€ TTC

Travaux : réalisés



BIÈRE COMMUNALE D

Lundi 23 août inspection des cônes des 27 plants de houblon de la place du Général de Gaulle.
Conclusion : une récolte imminente doit être prévue.
Rendez-vous samedi matin 28 août, malgré une météo capricieuse, du Conseil Municipal pour assurer la cueillette du houblon

À quoi devra servir cette récolte de houblon ?

Tout simplement à produire une **bière communale** !
Une bière de qualité ne s'improvise pas. Il nous fallait un partenaire compétent, que nous avons trouvé en la personne de **Fred Boehm**, artisan brasseur passionné, qui propose ses créations sous la marque **JPRS**. Après quelques heures de travail, le fruit de la récolte est de presque 8 kg, et permettra une production d'environ 800 litres de bière.

Suite à notre récolte du 28 août, Fred Boehm s'est occupé du séchage du houblon, puis du brassage, avec l'eau de Dalhunden, évidemment, et s'en est suivie une vingtaine de jours de fermentation.

Résultat exceptionnel, dixit notre brasseur, avec 6,4 degrés d'alcool et des arômes doux et fleuris.

Samedi 25 septembre, embouteillage du premier brassin, soit exactement 372 bouteilles de 33 cl. Il faut encore quelques semaines de patience avant de pouvoir déguster notre bière.

Mais comment s'appellera notre bière ?

Tout simplement la **D** comme **Dalhunden**, suivi d'un chiffre : 0 pour l'année de lancement, puis 1, 2, etc. pour les années suivantes.

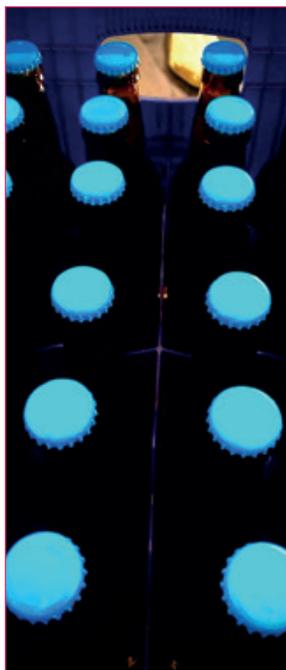
Pour la création de l'étiquette, un grand merci à **Eliot Timmel**, un jeune de notre commune en deuxième année de Design Graphique, et **Jean-François Patron** du studio graphique DiGi FP.

Elle est disponible à la vente depuis le 16 décembre chez **LS WAGNER** - 136 rue du Tilleul - 03 88 86 97 79 – et a été distribuée dans les colis des aînés.

Attention les livraisons vont se faire par 240 bouteilles, il n'y en aura pas toujours pour tout le monde !

Conseil : notre bière artisanale est à conserver debout et au frais.

Bonne dégustation ...avec modération.



DALHUNDEN Extrait des Dernières Nouvelles d'Alsace

Avec son eau et son houblon, la commune se dote de sa propre bière

Depuis cette année, le village de Dalhunden fait brasser sa propre bière à partir du houblon récolté sur son ban communal et de son eau. Pour le moment destinée à une consommation lors d'événements communaux, elle pourrait être proposée à l'avenir dans l'épicerie et les restaurants du village.

Les seuls plants de houblon plantés place du Général-de-Gaulle lors du mandat de l'ancien maire n'avaient au départ qu'une vocation esthétique, simple écho à la rue du Houblon proche. En 2020, le nouvel édile Michel Degoury a souhaité leur trouver un autre débouché : plutôt que de laisser ces plants finir dans la benne à déchets verts chaque automne, pourquoi ne pas les récolter et en tirer de la bière ?

« D » ; bière ambrée « de caractère »
Cette idée en tête, le premier magistrat du village s'est mis en quête d'un partenaire, qu'il a rapidement trouvé en la personne de Fred Boehm, de la brasserie artisanale JPRS, à Oberhoffen-sur-Moder : « Il s'est tout de suite montré très



Michel Degoury avec une bouteille de la bière de la commune, brassée à partir du houblon planté place du Général-de-Gaulle. Photo DRG/Édith RABEYRIN

enthousiasmé à l'idée de produire une bière communale et a signé tout de suite » se souvient Michel Degoury.

La création de la bière s'organise en deux temps. D'abord : la culture du houblon. Les élus choisissent une variété traditionnelle. La ferme Blodier, à Sessenheim, offre à la commu-

ne de quoi porter à 27 le nombre de plants sur la place du Général-de-Gaulle. Ceux-ci poussent sur des fils de fer attachés à des mâts ; l'agent com-

munal à la charge de l'arrosage et de la surveillance.

La seule commune française à brasser sa bière ?

Fin août, les élus du conseil municipal consacrent une journée à la récolte : « On a récolté une nemorque pleine, ce qui faisait huit kilogrammes de houblon ». Le tout a été remis au brasseur, ainsi que de l'eau du robinet de la commune : l'origine des ingrédients est prise au sérieux.

Ensuite, une recette est élaborée. « On s'est réuni à six : le brasseur et sa femme, moi, deux adjoints et l'épouse de l'un des deux, pour en tester plusieurs », narre l'édile. Leur choix se porte sur une bière ambrée « de caractère, avec une amertume prononcée ». Degré : 6,4 %. En guise de nom, une simple lettre, la première du nom du village : « D », adossée à un 0, pour signifier qu'il s'agit de l'année de lancement. Un jeune du village, étudiant en design graphique et épaulé par le studio Di-Gi FP, obtient pour mission de réaliser l'étiquette du breuvage. Pour cette première cuvée,

800 litres de bière sont attendus. Une fois conditionnée, elle représentera 2 400 bouteilles de 33 cl. Les premières ont été décapsulées à l'occasion du vin d'honneur du 11 novembre : « Nous allons utiliser ce qui reste pour les événements du village ou les colis des aînés », prévient Michel Degoury. Ce dernier envisage déjà de doubler les quantités produites l'année prochaine, en augmentant en conséquence le nombre de plants de houblon plantés. « Idéalement, nous souhaiterions que nos bières soient vendues à l'épicerie du village et que les restaurateurs puissent l'ajouter à leur carte. »
Fastidieux dans ce bruvage la promesse d'un nouveau service public typiquement alsacien ? L'édile assure en riant qu'il n'ira pas jusque-là. La Ville se garde d'ailleurs bien de retirer un quelconque bénéfice pécuniaire de l'opération. Ceux-ci ne reviennent qu'au brasseur, auquel la Ville achète d'ailleurs les bières. Le maire préfère s'en tenir à l'idée que, sur le plan symbolique, sa commune est peut-être la seule en France à faire brasser sa propre bière.

Édith RABEYRIN



RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS COMMUNAUX

Il s'agit d'une étape supplémentaire de notre engagement de contribuer au PCAET (Plan Climat Air Énergie Territorial), ceci dans la continuité de l'achat de la voiture électrique, l'éclairage LED, la gestion vertueuse des espaces verts et le projet photovoltaïque sur la gravière. Dans ce cadre, des travaux d'isolation de combles, planchers bas et réseaux hydrauliques de chauffage et d'eau sanitaire sur une partie des bâtiments communaux ont été réalisés et subventionnés par des primes CEE (Certificat d'Économie d'Énergie).

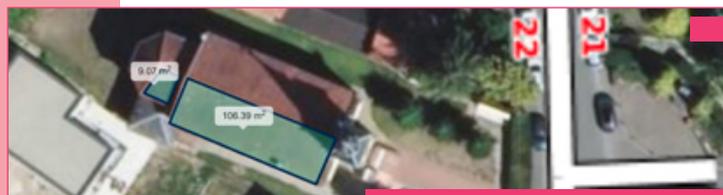
Les bâtiments concernés sont :

- École primaire pour les combles – Réseau hydraulique – Planchers bas
- Logement rue de la Digue pour les combles
- Logement rue du Stade pour le réseau hydraulique
- Club House USD pour les combles – Réseau hydraulique – Planchers bas

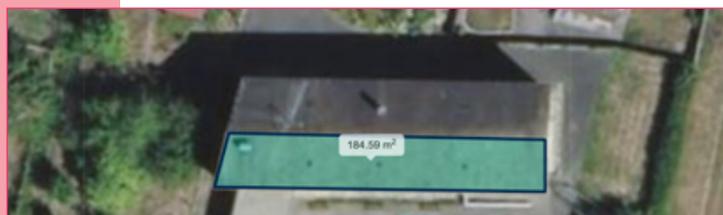
Coût de l'investissement : 25 954,81€ TTC

Subvention : 66%

Travaux : réalisés



Installation photovoltaïque ÉGLISE



Installation photovoltaïque ÉCOLE

INSTALLATION PHOTOVOLTAÏQUE TOITURES

Le projet d'installations photovoltaïques sur les bâtiments communaux fait partie intégrante des actions concrètes à mettre en œuvre pour contribuer au PCAET de la communauté de communes du Pays-Rhénan.

L'exposition des toits de l'école Laurent Mockers et de l'église Saint Laurent se prête idéalement à ce type d'installation.

La puissance installée sur l'école serait de 33,75 kWc en revente, avec une production annuelle estimée de 4500 € et pour l'église, 24 kWc en revente, avec une production annuelle estimée de 3000 €. Le cumul des 2 générateurs photovoltaïques évitera l'émission de 22 tonnes de CO2 par an et couvre les besoins annuels de 22 foyers.

Coût de l'investissement : 88 432,80€ TTC

Subvention : 200€/kWc installé soit 11 550€

Retour sur investissement : env. 9 ans

Travaux : en cours / mise en service mars-avril 2022



ZONE PIÉTONNE MUEHLFELD

Le chemin rural, dit Muehlweg, reliant la rue du Rhin à la voie VNF, est très prisé par les piétons et les cyclistes.

Afin de le sécuriser, il sera fermé aux véhicules motorisés les jours de forte affluences c'est-à-dire les dimanches et jours fériés de 8h à 20h.

Si le dimanche est précédé ou suivi d'un jour férié, la fermeture se fera en continu sur les 2 jours.

Cette fermeture est signalée par panneaux réglementaires et barrières avec un passage pour piétons et cyclistes.

Le chemin se trouvant sur les bans de Drusenheim et de Dalhunden, cette action a été cofinancée à parts égales par les deux communes.

Coût de l'investissement : 8 050,80€ TTC

Participation : Commune de Drusenheim 50%

Travaux : réalisés

SÉCURISATION ZONE 30 – RD737

Dans la continuité de la sécurisation de la ZONE 30 – rue de Nieul –, différents aménagements ont été réalisés pour sécuriser la ZONE 30 – RD737.

Le comptage avec relevés de vitesse montre un trafic routier moyen de 2080 véhicules par jour et environ 70 poids lourds, avec un taux d'excès de vitesse de près de 78 %.

Partant de ce constat, différents aménagements ont été faits dans un souci de :

- Sécuriser la traversée des piétons.
- Faire baisser et respecter la vitesse de la zone 30.
- Réglementer le stationnement dans cette même zone.

Les 2 anciens passages pour piétons ont été regroupés en 1 seul – rue de la Moder – avec feux micro-régulés.

FONCTIONNEMENT :

Le point de repos (**rouge**) est libéré immédiatement, et prioritairement, en cas de détection piéton par action sur bouton-poussoir pour un passage au **vert**.

Pour un véhicule, le point de repos est quitté après la détection de celui-ci en amont. La durée de passage au vert est calculée pour éviter l'arrêt au feu en prenant en compte pour le calcul, une vitesse adaptée entre la détection amont et le feu. Évidemment avec un non-respect de la vitesse, le feu restera au rouge et obligera un arrêt du véhicule.

Concernant la partie ZONE 30 – rue du Rhin –, une matérialisation provisoire de cases de stationnement a été réalisée. Le positionnement des cases, avec balisettes, doit permettre de **libérer les trottoirs pour les piétons**, de **sécuriser le stationnement**, et de réduire la vitesse, ou plutôt **faire respecter la vitesse**. Après un temps de fonctionnement provisoire, le marquage définitif sera réalisé dans les prochaines semaines.

Un abribus a été installé côté église pour protéger nos enfants des intempéries.

Coût de l'investissement : 43 045,84€ TTC

Travaux : réalisés



Résidence intergénérationnelle

Avec comme objectif de proposer des logements adaptés aux séniors de notre commune et des environs, la commune se lance, en partenariat avec la société TELLOS IMMOBILIER et accompagnée par l'Apave, organisme de certification spécialisé, dans un projet de construction d'une résidence intergénérationnelle. Au programme : deux bâtiments, une trentaine de logements (T2, T3 et T4), une salle commune et un jardin partagé, pour un nouveau lieu central qui aura vocation à créer du lien entre les résidents et les autres habitants du village. Côté calendrier, le lancement commercial est prévu à l'été 2022, avec une livraison à l'horizon 2024.

C'est au cœur de la commune, à proximité de l'école primaire, de la mairie, des églises, des restaurants et du stade de foot, que ce projet de résidence intergénérationnelle va voir le jour. D'un côté, une résidence senior, avec des logements adaptés et évolutifs (représentant environ deux tiers du programme habitable), un accès aux soins et services d'aide à la personne à la carte, et un accès direct à la salle commune pour les moments de partage (activités, repas, animations, etc.). De l'autre, une résidence destinée aux accédants / primo-accédants du village et aux investisseurs pour étoffer l'offre locative.

C'est d'abord pour proposer une solution de logements adaptés aux séniors de la commune, comme à leurs familles. C'est aussi un projet qui répond plus largement à des besoins éprouvés par l'ensemble des habitants de la communauté de communes du Pays Rhénan, avec une solution adaptée et unique à ce jour sur le territoire. Fruit d'un véritable partenariat entre la commune de Dalhunden, la société TELLOS IMMOBILIER, l'Apave et une société d'aide à la personne, le projet est confié à Hélène Kleinhans du cabinet BIK Architecture, installé à Entzheim. Expert en la matière, le cabinet vient notamment d'inaugurer la résidence senior Les Coquelicots à Schweighouse-sur-Moder.

Des logements et des services évolutifs

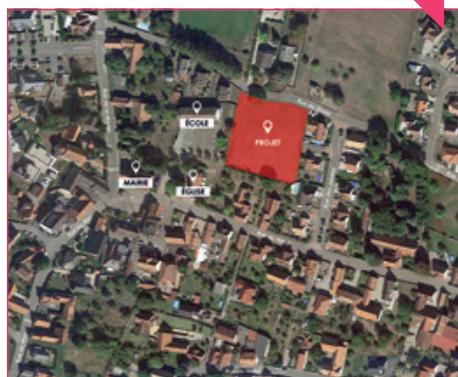
Il est évidemment plus simple d'adapter progressivement un logement aux besoins d'une personne qui vieillit plutôt que de devoir la déboussoler d'un seul coup avec un déménagement. Ce qui est important sur le concept de construction, c'est que l'on parle de logements qui peuvent être adaptables. En effet, on n'a peut-être pas besoin de la barre d'appui ou de siège dans la douche quand on entre dans un logement à 65 ans, mais il faut prévoir et laisser l'opportunité à l'acquéreur de le faire dans les 10 ou 15 années qui viennent, ou en tout cas, dès qu'il en aura le besoin. Ces évolutions demandent une réflexion dès le départ, dès la phase de construction, pour que ces différents logements puissent être adaptés aux seniors, mais aussi adaptables dans le temps. Il s'agit aussi pour les futurs résidents d'avoir la possibilité d'anticiper avec un maximum de sérénité.

« Sur notre territoire, certains habitants peuvent ne plus avoir envie de rester dans leur grande maison, avec souvent un jardin à entretenir. La résidence leur proposera donc des logements adaptés à leurs besoins, dans un environnement que l'on souhaite agréable et sympathique, aussi bien d'un point de vue architectural que du côté des services. Une solution rassurante pour eux, mais aussi pour leur famille » précise Michel Degoursy. Une manière aussi de donner un nouveau souffle au marché de l'immobilier sur la commune, en « libérant » ces maisons - devenues un poids pour certains - au profit de jeunes familles.

Du point de vue de la prise en charge des résidents, le projet se repose d'ores et déjà sur les compétences d'une société d'aide à la personne implantée sur le territoire, qui proposera soins et services à la carte, en fonction des besoins et du niveau de dépendance de chacun (portage des repas, service de ménage, diverses activités, etc.).



Vue aérienne du site et localisation



Plan d'étude (non contractuel)



Illustrations d'étude du projet (non contractuelles)

Des lieux partagés pour créer du lien entre les générations

« Initialement, la réflexion de résidence était surtout orientée vers les seniors, et puis au fur et à mesure des discussions entre TELLOS IMMOBILIER et le conseil municipal, on s'est dit qu'il pouvait être encore plus intéressant de faire de l'intergénérationnel ». Un concept qui se concrétise notamment par la création de deux lieux propices aux rencontres et aux échanges : une salle commune d'environ 120 m², avec un potentiel système de double ouverture, à la fois orientée vers la résidence et vers l'extérieur, ainsi qu'un jardin central.

Le jardin, parlons-en ! De par sa situation et sa configuration, ce terrain offre de belles perspectives. « Il faut que le cœur de ce terrain devienne un jardin agréable, fleuri, sympathique, atypique, avec pourquoi pas, un espace potager et des structures ludiques de grande taille. C'est évidemment essentiel de donner un beau visage à cet espace extérieur. À la croisée des chemins, le jardin sera traversé par une allée piétonne reliant la rue du stade et le centre du village, créant par la même occasion de jolies passerelles naturelles avec l'école, le terrain de foot, le city stade, la salle polyvalente, l'église, etc. »

Attenante à la résidence senior, la salle commune est destinée à la restauration et aux activités des seniors. Elle sera également accessible aux associations de la commune. Y est par ailleurs prévue l'installation d'un coin bibliothèque équipé de postes informatiques, accessibles aux plus jeunes (et notamment aux écoliers) comme aux plus âgés. Géré par la municipalité, ce lieu pourra également faire office de salle de mariage. Les mariés et leurs invités pourront ensuite profiter de l'espace extérieur aménagé et paysagé pour immortaliser en images leur sortie de mairie, de la plus jolie des façons.

Dans ces espaces conçus et pensés pour favoriser les interactions entre les habitants de tous âges, il ne restera « plus » qu'à faire vivre tout ce petit monde en bonne harmonie !



Scannez le QRCode pour plus d'informations sur le partenaire du projet TELLOS IMMOBILIER

Un projet immobilier responsable : écologique et labellisé

À ce stade du projet, il est encore un peu tôt pour entrer dans le détail, mais tous les acteurs sont bien sûr particulièrement sensibles aux différentes problématiques liées à l'écologie, et s'engagent d'ores et déjà, à minima, à veiller au plus strict respect des exigences environnementales en matière de construction et d'équipement, et à aller aussi loin que possible en ce sens. À titre d'exemple : s'il est prévu un système de climatisation dans la salle commune (pour pouvoir y regrouper les résidents pendant les périodes les plus chaudes), le groupe TELLOS prévoit une alternative écologique pour les logements, par l'intermédiaire d'une de ses filiales spécialisées dans le chauffage, qui prévoit d'exploiter les installations de chauffage par le sol pour rafraîchir les pièces en période chaude. Récupération d'eau, photovoltaïque, etc.

Inscrit dans une logique de partenariat, le projet est également accompagné par l'Apave, organisme de certification, dans une démarche de labellisation HS2[®], Haute Sécurité Santé, qui vise à apporter des réponses structurées pour relever les défis de l'adaptation de notre société au vieillissement. « Partant du principe que le lieu de vie tient une place centrale dans la question de la perte d'autonomie, la démarche HS2[®] Apave Certification redéfinit le rôle du logement dans les processus d'accompagnement pour permettre aux personnes âgées de choisir leur mode de vie, le plus longtemps possible. »

Scannez le QRCode pour plus d'informations sur la démarche HS2[®] Apave Certification



Avec cette offre immobilière unique sur le territoire, la commune de Dalhunden et ses partenaires entendent bien répondre aux besoins des habitants, en matière de logements et de prises en charge spécifiques. Porté par une diversité d'experts engagés dans une démarche de co-construction, le projet de résidence intergénérationnelle se précisera au cours des prochains mois. Nous ne manquerons pas de vous informer au fil du temps.

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 JANVIER 2021

Sous la Présidence de M. Michel DEGOURSY, Maire.
Présents : Didier VOELCKEL, Lorette PIHEN, Olivier SIX, Jimmy BRUNET, Esther BUSSON, Sylvie GLAVASEVIC, Christine KREMSER, Eric MERKEL, Marie-Paule MOCKERS, Guylène TIMMEL, Isabelle WAGNER.
Absents avec excuse : Etienne ACKER (pouvoir à Olivier SIX), Jean-Michel STRAUB (pouvoir à Esther BUSSON), Stéphanie WOLFF (pouvoir à Lorette PIHEN)
Absent sans excuse : Néant
Le Conseil Municipal désigne Marie-Paule MOCKERS en tant que secrétaire de séance.

2021-01-01 – ATTRIBUTION D'UN LOGEMENT COMMUNAL – PLACE DE LA MAIRIE

Le Conseil Municipal décide d'attribuer, à compter du 09 janvier 2021, le logement 3 pièces situé au 68 Place de la Mairie à Monsieur Sébastien HOEHN et Madame Valérie MICHELIN, domiciliés 4 rue des Près à 67770 DALHUNDEN.

Le loyer est fixé à 450 €.

Les charges mensuelles (redevance poubelle, redevance eau, électricité des communs et nettoyage des communs) sont fixées à 50 €. Un décompte des charges sera fait en fin de chaque année.

La révision du loyer interviendra le 1^{er} janvier de chaque année et la première fois le 1^{er} janvier 2021, en fonction de la variation de l'indice IRL, sauf dispositions limitatives, selon la formule suivante :

$$I_1 \times L_0$$

$L_1 = \dots\dots\dots$

$$L_0$$

Dans laquelle :

- L_0 est le loyer au 01/02/2021
- L_1 est le loyer révisé
- I_0 est l'indice IRL (indice de révision des loyers), valeur 4^e trimestre 2021
- I_1 est le dernier indice de révision des loyers
- L'augmentation annuelle du loyer ne pourra excéder la variation de la moyenne sur 4 trimestres de l'indice national.
- Le loyer est à payer d'avance pour le 05 de chaque mois à la Trésorerie de Drusenheim.
- Un dépôt de garantie correspondant au montant d'un mois de loyer sera à payer lors du paiement du 1^{er} loyer.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le bail de location avec le candidat retenu.

2021-01-02 – CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE SESSENHEIM POUR TRAVAUX DE RÉNOVATION DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la gestion des édifices culturels était assurée par la Communauté de Communes Rhin-Moder jusqu'à la création de la Communauté des Communes du Pays Rhénan en 2014.

Sous la gestion de la Communauté de Communes Rhin-Moder le coût des travaux était réparti entre les trois communes au prorata du nombre d'habitants.

L'ensemble des édifices a toujours fait l'objet d'un traitement équitable (travaux de rénovation, accès handicapés...) sauf pour les travaux de ravalement qui n'ont pas été effectués pour l'église catholique de Sessenheim. La commune de Sessenheim a fait ces travaux de ravalement de l'église Catholique pour un montant total de 119 613,59 € HT.

Dans un esprit d'équité, le Maire propose au Conseil Municipal de participer à cette dépense selon les mêmes modalités du temps de la Communauté des Communes Rhin-Moder. Soit :

Date	Mandat	Nature des dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
05/08/2019	465	MADEN lot 1 - 1 ^{er} acpte	35 796.48 €	7 159.30 €	42 955.78 €
30/08/2019	520	MADEN lot 1 - 2 ^e acpte	68 333.33 €	13 666.67 €	82 000.00 €
10/02/2020	94	MADEN lot 1 - 3 ^e acpte solde	15 483.78 €	3 096.76 €	18 580.54 €
TOTAL GÉNÉRAL			119 613.59 €	23 922.72 €	143 536.31 €

La dépense est répartie entre les 3 communes au prorata du nombre d'habitants soit 119 613,59/4222 = 28,33

Dalhunden	1 171	33 174.43 €
Sessenheim	2 337	66 207.21 €
Stattmatten	714	20 227.62 €
Total	4 222	119 609.26 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec la commune de Sessenheim pour le paiement de la somme de 33 174,43 € selon les modalités suivantes : 9 174,43 € en 2021 puis 6 000 € par an de 2022 à 2025.

2021-01-03 – MODIFICATION SÉCURISATION DE LA ZONE 30 - RUE DE NIEUL

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'objectif de sécurisation de la zone 30 rue de Nieul avec la pose de barrières sur une partie de la bande jaune, une barrière en sortie de la rue Étroite pour ralentir la sortie des cyclistes et des piétons, comme l'installation de coussins berlinois aux extrémités de la zone 30 est bien rempli.

Néanmoins, il est constaté un non-respect de la limitation de vitesse par un certain nombre de véhicules. Le passage à vive allure sur les coussins berlinois par ces véhicules non-respectueux du code de la route occasionne des nuisances sonores répétitifs et intenses pour les habitants à proximité directe. L'objectif n'étant pas d'améliorer une situation par la création d'autres nuisances, il est proposé de remplacer les coussins situés au niveau de l'église Protestante par l'implantation de balises.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le devis de la société TH SIGNALISATION pour un montant de 1 461,60 € TTC pour la réalisation des travaux.

2021-01-04 – ACCEPTATION D'UN DON

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que les encaissements de dons et legs relèvent de la compétence du Conseil Municipal. En effet, en vertu de l'article L. 2541-12 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le Conseil Municipal délibère sur l'acceptation des dons et legs.

Le 15 décembre 2020 notre projet de centrale photovoltaïque flottante sur l'ancienne gravière a été LAURÉAT des Trophées des Collectivités d'Alsace 2020 de la catégorie "Développement durable et qualité de vie". Notre partenaire, la société Générale du Solaire, en récompense au prix reçu, nous propose un don de 5 000 € pour participer au financement de notre aire de jeux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire, à la majorité de 14 voix pour et 1 abstention, d'accepter le don.

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 MARS 2021

Sous la Présidence de M. Michel DEGOURSY, Maire.
Présents : Didier VOELCKEL, Lorette PIHEN, Olivier SIX, Etienne ACKER, Jimmy BRUNET, Esther BUSSON, Sylvie GLAVASEVIC, Christine KREMSER, Eric MERKEL, Marie-Paule MOCKERS, Jean-Michel STRAUB, Guylène TIMMEL, Isabelle WAGNER, Stéphanie WOLFF.
Absent avec excuse : Néant
Absent sans excuse : Néant
Le Maire propose l'ajout d'un point à l'ordre du jour.
Le Conseil Municipal désigne Marie-Paule MOCKERS en tant que secrétaire de séance.

2021-03-05 – COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET PRINCIPAL 2020

Le Maire soumet au Conseil Municipal le compte administratif de l'exercice 2020 et lui rend compte des recettes et des dépenses effectuées au cours de l'exercice.

Le Conseil Municipal, sous la présidence de M. Didier VOELCKEL, premier adjoint, approuve à l'unanimité le compte administratif 2020 comme suit :

FONCTIONNEMENT			
Total Dépenses 2020	435 159,09	Total Dépenses 2020	533 730,17
Report 2019	0,00	Report 2019	100 399,41
Total Général	453 159,09		634 129,58
Balance			198 970,49
INVESTISSEMENT			
Total Dépenses 2020	121 196,03	Total Dépenses 2020	50 284,73
Report 2019		Report 2019	251 336,69
Total Général	121 196,03		301 621,42
Balance investissement			180 425,39
Balance générale			379 395,88

2021-03-06 – COMPTE DE GESTION 2020

Le Maire soumet au Conseil Municipal le compte de gestion du Trésorier de Drusenheim qui retrace les dépenses et les recettes de l'exercice 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte de gestion du trésorier de l'exercice 2020 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

2021-03-07 – AFFECTATION DU RÉSULTAT 2020

Le Conseil Municipal, vu le compte administratif du budget principal de l'exercice 2020, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité le report de 80 000,00 € en section d'investissement.

2021-03-08 – FIXATION DES TAUX 2020

Par délibération du 12 juin 2020, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

TH (Taxe d'Habitation) : 10,35%

TFPB (Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties) : 8,42%

TFPNB (Taxe Foncière sur les Propriétés non Bâties) : 48,48%

À compter de l'année 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales ne sera plus perçue par les communes, mais par l'État. En contrepartie, le taux TFPB 2020 du département (13,17%) est transféré aux communes.

Par conséquent, le nouveau taux de référence 2021 de TFPB de la commune est le produit du taux communal + le taux départemental.

Après en avoir débattu, il est proposé de faire varier le TFPB2020 à 8,84% (+5%), soit un nouveau taux de référence de TFPB (communal + 13,17%) de 22,01% et la TFPNB à 52,36%, soit une hausse de 8%.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à 14 votes pour, 1 contre, de varier les taux d'imposition en 2021 en les portant à :

TFPB (Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties) : 22,01%

TFPNB (Taxe Foncière sur les Propriétés non Bâties) : 52,36%

2021-03-09 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, l'attribution des subventions ci-dessous avec le rajout des associations : "Association pour les enfants de Dalhunden" et "Association Avicole Drusenheim et Environs" :

OMSALD	350 €
AAPPMA	350 €
Amicale des Sapeurs-pompiers	350 €
Association pour les enfants de Dalhunden	350 €
Association Avicole Drusenheim et Environs	350 €
Bibliothèque	350 €
Chorale Les Rousserolles	350 €
Chorale Protestante	350 €
Donneurs de sang	350 €
Escal Gym	350 €
Pétanque Club	350 €
USD	1 350 €

2021-03-10 – ATTRIBUTION DE SUBVENTION AFICEL (PÉRISCOLAIRE)

Le Maire expose la situation actuelle périscolaire :

- Nombre d'enfants inscrits : 20

- Le budget prévisionnel 2021 de l'association AFICEL est de 60 425 €, sur la base de 12 enfants le midi et 5 le soir, soit 22 744 € pour la participation des familles et 37 681 € pour la subvention de fonctionnement communale.

Le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, la subvention de 37 681 € pour la contribution au fonctionnement de l'association AFICEL pour l'année 2021.

2021-03-11 – DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ÉCOLE POUR UN PROJET ESCALADE

Du 17 mai au 21 mai, les élèves des classes de GS/CP et CE1/CE2 participeront à une semaine de stage escalade à la salle Block'out à Strasbourg hautepierre, tous les matins.

Voici le descriptif des coûts du projet :

		Total
Transport	155 € par jour	620 €
Prix par élèves	10 €/jour soit 40 €/élève pour 39 élèves	1560 €
Total de la semaine		2180 €

Ce projet revient à un **coût par enfant de 55,90 €** et certaines familles ont deux enfants dans ces classes, pour celles-ci cela fait donc 111,80 € à déboursier pour le projet. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide la prise en charge du coût de l'activité par élève, soit un maximum de 1 560 €, ce qui fait un reste à charge des familles de 15,90 € par élève sur la base de 39 participants.

2021-03-12 – PRISE EN CHARGE COTISATIONS C.A.A.A. (CAISSE D'ASSURANCE-ACCIDENTS AGRICOLE)

Le Maire informe le Conseil Municipal que les 2/3 des propriétaires fonciers du ban de la commune se sont décidés pour l'abandon du produit de la location de la chasse à la commune.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de prendre en charge la totalité de la cotisation soit 6 608 € à la C.A.A.A. pour l'année 2021. Cotisation en baisse de 4% par rapport à 2020.

2021-03-13 – ONF – PROGRAMME DES TRAVAUX D'EXPLOITATION ET DES TRAVAUX PATRIMONIAUX

Le Maire expose au Conseil Municipal le programme des travaux d'exploitation, ainsi que le programme des travaux patrimoniaux pour l'année 2021. Un programme de plantation est également présenté en parcelle 19, qui sera prévu en investissement pour réalisation après accord d'une subvention estimée à 35%.

Le Conseil Municipal autorise le Maire, à l'unanimité, à signer le programme des travaux d'exploitation ainsi que le programme des travaux patrimoniaux (maintenance,ylviculture, infrastructure et accueil du public) concernant la Forêt Communale de Dalhunden.

2021-03-14 – DÉSIGNATION D'UN CORRESPONDANT DÉFENSE

Chaque commune doit désigner un correspondant défense parmi les membres du Conseil Municipal pour répondre à la volonté d'associer pleinement tous les citoyens aux questions de défense et de développer le lien Armées-Nations.

Le correspondant défense est l'interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires sur les questions de défense au sein de la commune.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, accepte la désignation de Olivier Six comme correspondant défense de la commune.

2021-03-15 – RAPPORT DU DIAGNOSTIC SDEA RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT ET IMPLANTATION D'UN BASSIN D'ORAGE EN SECTION 15 PARCELLE 462

La Maire expose au Conseil Municipal les conclusions du SDEA concernant le réseau d'assainissement de la commune.

En effet, suite aux pluies exceptionnelles de juin 2020, le Maire et les Adjointes ont demandé au SDEA de faire une inspection commune des installations d'assainissement et de visiter des habitations touchées par des caves inondées.

Données concernant le réseau d'assainissement :

- Effluents sont acheminés par pompage jusqu'à la station d'épuration de Stattmatten
- Linéaire du réseau de 8,85 km
- 3 déversoirs d'orage
- 2 bassins d'orage
- 1 poste de pompage
- 2 régulateurs de débits

La modélisation hydraulique du réseau d'assainissement est faite pour une pluie de période de retour décennale et localise des zones à risque de débordement rue des Frères / Fort-Louis / Ruchers et Tilleuls.

Le collecteur principal de la commune est de type ovoïde d'un diamètre allant de DN500 à DN1600mm ovoïde traversant la commune d'Est en Ouest sur une longueur totale de 1500m avec une pente moyenne de 0,8‰. Des contre-pentes sont observées à certains endroits.

Les débordements présents sur l'ensemble de la commune sont dus principalement à l'insuffisance capacitaire des collecteurs ovoïdes DN1300mm et amont.

Pour supprimer les débordements présents sur l'ensemble de la commune, il serait nécessaire de renforcer les collecteurs DN1300/1000mm ovoïdes en DN-1600mm ovoïdes sur un linéaire de 600 mètres (du regard N°1009 au N°1106). Ces travaux permettent de réduire la mise en charge globale des conduites sur l'ensemble de la commune.

En conclusion :

- Réseau globalement en charge du fait d'une très faible pente.
- Renforcement nécessaire des collecteurs principaux. Estimation du coût des travaux : 810 000 € HT.
- Renforcement permettrait également de maîtriser les problèmes en amont (cela ne réglerait pas pour autant les problèmes de retours d'eau chez les particuliers non protégés).
- Problèmes constatés lors des visites de juillet :
- Absence de dispositif de protection anti-retour.
- Eaux pluviales raccordées au réseau.
- Implantation d'un bassin d'orage sur la parcelle 462 ne résoudra pas les problèmes constatés.

Enfin, il est important pour le Conseil Municipal de mener des actions de conseil, d'aide et de sensibilisation pour la déconnexion des eaux pluviales des habitations. Le SDEA va mener à partir de mi 2021 une étude de déracordement. Cette étude a pour but de faire des propositions de déconnexion des eaux pluviales des bâtiments publics ou privés, de parking etc....

Cette démarche doit aboutir à une réduction de l'engorgement des canalisations d'assainissement et donc à terme une réduction des débordements constatés aujourd'hui.

2021-03-16 – ARPENTAGE POUR LA CRÉATION D'UNE NOUVELLE PARCELLE EN SECTION 15 PARCELLE 462

Le Maire demande l'autorisation du Conseil Municipal de pouvoir mandater un géomètre pour l'étude et la réalisation d'un arpentage en section 15 parcelle 462 pour la création éventuelle de terrains constructibles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité charge le Maire de faire les démarches nécessaires.

2021-03-17 – SUBVENTION POUR LA RÉNOVATION DU 1^{ER} ÉTAGE DU PRESBYTÈRE PROTESTANT

Une demande de subvention du conseil Presbytéral de Sessenheim a été adressée au Conseil Municipal pour la rénovation du 1er étage du presbytère de Sessenheim.

Le montant total de la rénovation s'élève à 24 237,42 €.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, accepte de verser une subvention de 4 000 € pour participation aux frais de rénovation.

2021-03-18 – PROPOSITION DE LA SOCIÉTÉ SANEF POUR REBOISEMENT SUR LA PARCELLE 1 AU LIEU-DIT HIRTENKOEPEL SECTION 6 N° 8

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la proposition de la société SANEF :

Dans le cadre de la réalisation du contournement ouest de Strasbourg la société SANEF, gestionnaire du réseau d'autoroutes du nord-est de la France est tenue de réaliser des boisements compensateurs.

À cet effet, la société SANEF propose de reboiser une surface de 2,50 hectares de frênaie détruite par la maladie de la chalarose en forêt communale de DALHUNDEN sur la parcelle forestière 1 au lieu-dit Hirtenkoepfel section 6 n° 8.

La société SANEF prend intégralement à sa charge l'ensemble des travaux de reboisement – préparation et travail du sol, fourniture et pose d'une clôture de protection des plants contre la dent du gibier, fourniture et mise en terre des plants ainsi que l'entretien de la plantation pendant 3 années conformément au projet établi par l'Office National des Forêts et agréé par la Direction Départementale des Territoires du Bas-Rhin.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Accepte à l'unanimité la proposition de la société SANEF, Autorise Monsieur le Maire, ou à défaut en cas d'empêchement, l'un quelconque de ses Adjointes, à signer tous documents et actes relatifs à ce projet, Donne tous pouvoirs à ces effets à Monsieur le Maire, ou à défaut en cas d'empêchement, à l'un quelconque de ses Adjointes.

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 AVRIL 2021

Sous la Présidence de M. Michel DEGOURSY, Maire.

Présents : Didier VOELCKEL, Lorette PIHEN, Olivier SIX, Etienne ACKER, Esther BUSSON, Sylvie GLAVASEVIC, Christine KREMSEK, Eric MERKEL, Marie-Paule MOCKERS, Jean-Michel STRAUB, Gylène TIMMEL, Isabelle WAGNER, Stéphanie WOLFF.

Absent avec excuse : Jimmy BRUNET (pouvoir à Christine KREMSEK)

Absent sans excuse : Néant

Le Conseil Municipal désigne Marie-Paule MOCKERS en tant que secrétaire de séance.

2021-04-19 – MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION 2021-03-08 – FIXATION DES TAUX 2021

La Sous-Préfecture nous a informé d'une illégalité dans le vote des taux 2021. En effet, dans les règles de liens de droit commun (article 1636 B sexies I-1-b du CGI), le taux de TFPNB ne peut augmenter plus que le coefficient de variation de la taxe foncière sur les propriétés bâties (1,021347).

Par délibération du 12 juin 2020, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

TH (Taxe d'Habitation) : 10,35%

TFPB (Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties) : 8,42%

TFPNB (Taxe Foncière sur les Propriétés non Bâties) : 48,48%

À compter de l'année 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales ne sera plus perçue par les communes, mais par l'État. En contrepartie, le taux TFPB du département (13,17%) est transféré aux communes.

Par conséquent, le nouveau taux de référence 2021 de TFPB de la commune est le produit du taux communal + le taux départemental.

Après en avoir débattu, il est proposé d'augmenter les deux taux de 5 % soit TFPB à 8,84% (+5%), soit un nouveau taux de référence de TFPB (communal + 13,17%) de 22,67 % et la TFPNB à 50,90 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à 15 votes pour, de varier les taux d'imposition en 2021 en les portant à :

TFPB (Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties) : 22,67 %
TFPNB (Taxe Foncière sur les Propriétés non Bâties) : 50,90%

2021-04-20 – BUDGET PRIMITIF 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte le budget primitif de l'exercice 2021, article par article et chapitre par chapitre, et après avoir consigné le résultat de ses votes dans les colonnes prévues à cet effet,

- Vote les crédits budgétaires au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau du chapitre et par opérations pour la section d'investissement
- Arrête le budget primitif en dépenses à la somme de 610 000 € et en recettes à la somme de 668 970,49 € pour la section de fonctionnement et en dépenses à la somme de 376 599,63 €, en recettes à la somme de 384 225,39 € pour la section d'investissement
- Choisit le régime optionnel des provisions pour les risques et dangers de fonction courants
- Reconduit l'automatisme des rémunérations du Maire, des Adjointes, de l'agent administratif, de l'agent d'entretien, de l'agent spécialisé de la classe maternelle et de l'agent de service pour l'exercice 2021.

2021-04-21 – TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE « CRÉATION, ENTRETIEN ET EXPLOITATION DES INFRASTRUCTURES DE RECHARGE DES VÉHICULES ÉLECTRIQUES OU HYBRIDES RECHARGEABLES (IRVE) » À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS RHÉNAN

Selon le code général des collectivités territoriales (L. 2224-37), les communes sont en charge de la création, de l'entretien et de l'exploitation des infrastructures de recharge sur le domaine public et peuvent le déléguer aux EPCI.

Au niveau du Pays Rhénan

Dans le Plan Climat Air Énergie du Pays Rhénan adopté le 22 septembre 2020, la mobilité tient une place importante et cela se traduit notamment par la volonté de mettre en place une politique de déploiement d'infrastructures dédiées de recharge des véhicules électriques ou hybrides rechargeables (IRVE) ouvertes au public sur voirie.

D'ores et déjà, depuis 2018 et au titre de l'exercice de la compétence « voirie » et de l'intérêt communautaire sur les pôles d'échanges multimodaux – gares, des aménagements ont pu y être réalisés pour pré-équiper des places de stationnement pour des installations futures des points de recharge pour véhicules électriques ou hybrides (IRVE).

A présent, conformément à l'article L.2224-37 du CGCT, le déploiement opérationnel des infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables (IRVE) suppose d'abord le transfert de la compétence par les communes à la Communauté de Communes.

Il est proposé au Conseil Municipal de transférer la compétence à la Communauté de Communes pour créer, entretenir et exploiter les IRVE ; la compétence s'exercera dans les zones délimitées d'intérêt communautaire par la Communauté de Communes (ZAE, secteurs pôles d'échanges multimodaux – gares d'intérêt communautaire, équipements publics d'intérêt communautaire).

Le Conseil Municipal,

VU l'arrêté préfectoral en date du 20 décembre 2017, constatant les statuts de la Communauté de Communes ;
VU l'article L.5211-17 du CGCT sur les transferts de compétence ;

VU l'article L.2224-37 du CGCT et notamment Section 6 Énergie ;

CONSIDÉRANT la délibération du conseil communautaire en date du 29 mars 2021 sur la prise de compétence et la définition de l'intérêt communautaire dans les zones délimitées d'intérêt communautaire (ZAE, secteurs pôles d'échanges multimodaux – gares d'intérêt communautaire, équipements publics d'intérêt communautaire) ;

DÉCIDE de transférer la compétence « création, entretien et exploitation des Infrastructures de Recharge des

Véhicules Électriques ou hybrides rechargeables (IRVE) » à la Communauté de Communes ;

PREND ACTE de l'intérêt communautaire défini dans les zones délimitées d'intérêt communautaire (ZAE, secteurs pôles d'échanges multimodaux – gares d'intérêt communautaire, équipements publics d'intérêt communautaire) ;

NOTIFIE cette décision à la Communauté de Communes du Pays Rhénan et au Préfet pour suite à donner.

2021-04-22 – LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS

(LOM) : TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE « ORGANISATION DE LA MOBILITÉ » À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS RHÉNAN

Contexte général

La Loi d'orientation des mobilités (Lom) du 24 décembre 2019 redéfinit le schéma d'organisation de la compétence « mobilité » autour de deux niveaux de collectivités :

- Le conseil régional : autorité organisatrice de la mobilité régionale pour un maillage du territoire à son échelle ;
- L'EPCI : AOM locale, échelon de proximité pour favoriser des solutions adaptées aux besoins de chaque territoire.

En vertu de l'article L.1231-1-1 du code des transports, la compétence mobilité se définit autour de 6 blocs de services principaux :

- Le transport public régulier de personnes ;
- Le transport public de personnes à la demande ;
- L'organisation des transports scolaires ;
- La mobilité active ;
- L'organisation des services relatifs aux usages partagés des véhicules à moteur ;

Le territoire du Pays Rhénan ne dispose pas à ce jour pas de service local de ce type établi par une commune hormis les transports scolaires.

Prendre la compétence « mobilité » ne signifie pas prendre en charge les services organisés par la Région sur le territoire.

En effet les services organisés par la Région sur les lignes situées sur le périmètre de la Communauté de Communes, organisés et financés par la région resteront organisés et financés par la Région.

Sans cette prise de compétence par la Communauté de Communes, les communes du Pays Rhénan seraient dessaisies d'office au 1^{er} juillet au profit de la Région.

Ne pas prendre la compétence signifierait qu'au niveau local, on sera dans l'impossibilité de créer ou de soutenir les futurs services locaux, ce qui irait à l'encontre de la stratégie du Plan Climat du territoire qui place les Mobilités comme axe prioritaire.

Dans ce contexte, il est proposé au Conseil Municipal de transférer à la Communauté de Communes la compétence « organisation de la mobilité ».

Le Conseil Municipal,

VU l'arrêté préfectoral en date du 20 décembre 2017 constatant les statuts de la Communauté de Communes ;

VU le CGCT et notamment les articles L. 5211-17 et L. 5211-5 ;

VU la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités et notamment son article 8 tel que modifié par l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avr. 2020 ;

CONSIDÉRANT que la Région Grand Est restera Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) en particulier des transports scolaires ;

CONSIDÉRANT qu'il est important pour un EPCI de rester compétent sur l'organisation de la mobilité sur son propre territoire ;

CONSIDÉRANT la délibération du conseil communautaire en date du 29 mars 2021 ;

DÉCIDE de transférer la compétence « organisation de la mobilité » à la Communauté de Communes, conformément à la Loi d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019 ;

PRÉCISE que la prise de compétence n'est pas assortie de la demande de se faire transférer les services réguliers de transport public ou les services de transport scolaire que la



Région assure actuellement dans le ressort du périmètre de la Communauté de Communes et qu'à ce titre la prise de compétence par la Communauté de Communes n'a pas d'impact au 1^{er} juillet 2021 sur ces services organisés et financés par la Région ;

NOTIFIE cette décision à la Communauté de Communes du Pays Rhénan et au Préfet pour suite à donner.

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUIN 2021

Sous la Présidence de M. Michel DEGOURSY, Maire.

Présents : Didier VOELCKEL, Lorette PIHEN, Etienne ACKER, Jimmy BRUNET, Esther BUSSON, Sylvie GLAVASEVIC, Christine KREMSER, Eric MERKEL, Marie-Paule MOCKERS, Jean-Michel STRAUB, Guylène TIMMEL, Isabelle WAGNER, Stéphanie WOLFF.

Absent avec excuse : Olivier SIX (pouvoir à Didier VOELCKEL)

Absent sans excuse : Néant

Le Conseil Municipal désigne Marie-Paule MOCKERS en tant que secrétaire de séance

2021-06-23 – ACHAT ÉQUIPEMENTS ESPACES VERTS

Le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre d'une gestion vertueuse des espaces verts et pour hiérarchiser les risques de pollution et faire évoluer les pratiques d'entretien de ces mêmes espaces, des investissements sont nécessaires dans l'acquisition de nouveaux équipements.

A cet effet, il est proposé l'achat de :

- Une tondeuse frontale professionnelle avec coupe mulching
- Un broyeur à fléaux
- Un broyeur de végétaux autonome

L'ensemble du matériel s'élève au prix de 39 000 € TTC auprès de la société RUFFENACH de Roppenheim.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'accepter l'offre de la société RUFFENACH et autorise Monsieur le Maire de signer l'offre.

Les crédits sont prévus au budget primitif opération d'équipement n° 256 - Libellé : Équipements espaces verts.

2021-06-24 – RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS COMMUNAUX

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il s'agit d'une étape supplémentaire dans notre engagement de contribuer au PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial), dans la continuité de l'achat de la voiture électrique, l'éclairage LED, la gestion vertueuse des espaces verts et le projet photovoltaïque sur la gravière.

Il s'agit de travaux d'isolations de combles, des planchers bas et des réseaux hydrauliques de chauffage et d'eau sanitaire des bâtiments communaux et que ces travaux sont subventionnés par des primes CEE (Certificat d'Économie d'Énergie).

Les bâtiments concernés sont :

- École primaire pour les combles – Réseau hydraulique – Planchers bas
- Logement rue de la Digue pour les combles
- Logement rue du Stade pour le réseau hydraulique
- Club House USD pour les combles – Réseau hydraulique – Planchers bas

La réalisation de ces travaux a été demandé auprès de la société ECOPLUS de Haguenau.

Le montant de d'investissement s'élève à :

	COMBLES		
	PRIX TTC	PRIME CEE	Reste à payer
École primaire	9 526,76	3 072,42	6 454,34
Lgt rue de la Digue	3 190,32	982,80	2 207,52
Club house USD	1 867,94	1 867,01	0,93

	RÉSEAU HYDRAULIQUE		
	PRIX TTC	PRIME CEE	Reste à payer
École primaire	2 690,51	2 690,08	0,43
Lgt rue du Stade	3 873,07	3 872,60	0,47
Club house USD	1 579,77	1 578,96	0,81

	PLANCHERS BAS		
	PRIX TTC	PRIME CEE	Reste à payer
École primaire	2 165,11	2 164,03	1,08
Club house USD	1 061,33	1 060,80	0,53

Montant total TTC hors primes

25 954,81 €

Montant TTC à payer

8 666,11 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'accepter l'offre de la société RECOPLUS et autorise Monsieur le Maire à signer l'offre, ainsi que les éventuels avenants dans la limite des crédits votés.

Les crédits sont prévus au budget primitif opération d'équipement n° 260 – Libellé : Rénovation énergétique des bâtiments communaux.

2021-06-25 – DROIT DE PLACE MESSTI 2021

Le Maire fait un état de la situation des forains suite à la pandémie de la Covid-19 et propose au Conseil Municipal d'attribuer les droits de place aux différents forains à l'euro symbolique.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

Le messti se tiendra les 1^{er} et 2^e week-end du mois de juillet.

2021-06-26 – DEMANDE DE SUBVENTION ÉCOLE LAURENT MOCKERS POUR PROJET KAYAK

La classe de CMI-CM2 a participé à une semaine de canoë-kayak en mai dernier au Staedly à Roeschwoog, encadrée par la société H2O Passion de Drusenheim.

Le coût de la semaine était de :

Prix de la semaine facturée par H2O Passion : 2 192 €

Montant payé par les familles : 79 € x 21 élèves = 1 659 €

Reste à payer : 533 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide la prise en charge du reste à charge, soit 533 €.

2021-06-27- TRAVAUX SANITAIRES ÉCOLE LAURENT MOCKERS

Le Maire propose au Conseil Municipal les améliorations suivantes des installations sanitaires de l'école :

- Remplacement des robinets des bacs à laver par des robinets temporisés pour éviter tout gaspillage d'eau quand les enfants se lavent les mains.
- Révision des toilettes garçons et l'installation d'un poussoir temporisé, car actuellement soit l'eau coule toute la journée, soit uniquement lorsque celles-ci sont nettoyyés.

Un devis a été demandé auprès de la société BOOS de Sessenheim et le devis se monte à :

Travaux concernant les robinets bac à laver

- Robinets temporisé Grohe Euroéco cosmo 18 Pc 87,05 1566,90

- Dépose + mise en place + essais 1 En 386,50 386,50

Moins values sur réf. 1 avec robinet temporisé de marque Presto HT 670,24

TOTAL 1 - Travaux concernant les robinets bac à laver 1 953,40

Travaux concernant les urinoirs

- Détartrage des différentes chasses d'eaux

- Détartrant 1 Pc 4,50 4,50

- Dépose + détartrage + essais 1 En 183,00 183,00

Remplacement du robinet d'arrêt urinoir encastré avec ouverture du mur et

mise en place d'un cache en inox à la place de l'ancien carrelage

- Corps robinet arrêt encastré 1/2" + fac. Costa 1 En 156,30 156,30

- Découpe + assemblage + essais 1 En 183,00 183,00

- Façade Inox (surface ouverture) 1 En 60,00 60,00

TOTAL 2 - Travaux concernant les urinoirs 586,80

Soit à 2 784,22 € TTC pour la solution avec les GROHE.

Soit à 2 053,96 € TTC pour la solution avec les PRESTO.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, choisi l'offre à 2 784,22 € TTC et autorise Monsieur le Maire à signer l'offre.

2021-06-28 – ZONE PIÉTONNE MUEHLFELD

Le chemin Muehlweg, le long du Muehlbach, est très prisé par les piétons et les cyclistes. Il s'avère que la cohabitation avec les automobilistes présente des risques de sécurité et qu'il serait opportun de le fermer à la circulation les dimanches et les jours fériés.

Ce chemin d'une longueur d'environ 1 km est sur le banc de Dalhunden pour 800 m et sur le banc de Drusenheim

pour 200 m. La commune de Drusenheim a donné son accord verbal pour aller dans le sens de cette fermeture. Il s'agirait d'installer aux extrémités du chemin des barrières pour le fermer à la circulation.

Cet aménagement serait au prix de :

1 - Fourniture et pose d'une barrière levante universelle (largeur modulable 3,05 à 6,40 m) fermeture par goupilles et cadenas fournis, avec pied de réception, peint blanc avec bandes réfléchissantes rouges

Quantité 2 PU HT 2 876,50 € TOTAL HT 5 753,00 €

2 - Fourniture et pose d'un poteau 60 mm, longueur 3,50 m dans fondation béton

Quantité 2 PU HT 98,00 € TOTAL HT 196,00 €

3 - Fourniture et pose d'un panneau BO,0650mm classe 2

Quantité 2 PU HT 90,00 € TOTAL HT 180,00 €

4 - Fourniture et pose d'un panneau 500x350mm classe 2 texte à définir (jours et horaires)

Quantité 2 PU HT 75,00 € TOTAL HT 150,00 €

TOTAL HT 6 279,00 €

TVA 20% 1 255,80 €

TOTAL TTC 7 534,80 €

Selon devis de la société TH SIGNALISATION de Strasbourg. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, autorise la Maire à accepter l'offre de TH SIGNALISATION et de prendre les mesures nécessaires par arrêté pour fermer ce chemin aux véhicules motorisés de 8 h à 20 h les dimanches et jours fériés.

Les crédits sont prévus au budget primitif opération d'équipement n° 263 LIBELLÉ : Zone piétonne Muehlfeld.

2021-06-29 – MISE EN VENTE DE 2 PARCELLES EN SECTION 15

Le Maire rappelle qu'en délibération du 05 mars 2021, un arpentage a été validé en section 15.

Cet arpentage a été réalisé par la société BAUR, et il en résulte 2 terrains constructibles comme suit :

- Rue de Lattre de Tassigny – parcelles 552/553 : terrain en zone UC7 d'une surface de 648 m².
- Rue du Moulin – parcelle 462 : terrain en zone UC7 d'une surface de 803 m².

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, autorise la Maire la mise en vente de ces terrains au prix de 14 000 €/are.

2021-06-30 – CONTRÔLE DES APPAREILS DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Il est rappelé au Conseil Municipal, qu'il est du ressort de la commune de garantir le bon fonctionnement des appareils de lutte contre l'incendie.

A cet effet, une demande a été formulée auprès du SDEA pour un contrôle annuel des 12 poteaux d'incendie et 36 poteaux auxiliaires raccordés sur le réseau de distribution d'eau potable.

Les vérifications comportent :

- La présence des bouches à clés et des plaques indicatrices des vannes de sectionnement.
- Le bon fonctionnement des appareils proprement-dits par manipulation et purges et par manœuvre des vannes de sectionnement.
- Les mesures de débit-pression à savoir une mesure de la pression statique ainsi qu'une mesure du débit à la pression résiduelle de 1 bar.

Sur ces bases, la dépense à engager pour l'ensemble de l'opération est estimée à 1 440 € TTC.

Ce montant est donné à titre indicatif par le SDEA, le décompte final étant calculé selon les frais réellement engagés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, autorise le Maire d'accepter la proposition du SDEA.

2021-06-31 – SDEA – NOUVELLE STATION DE POMPAGE : CESSION DES PARCELLES 82 ET 83 SECTION 14

Le Maire fait un état de l'avancée des travaux de la future station de pompage d'eau potable qui devra alimenter les communes de Sessenheim-Stattmatten-Soufflenheim et Drusenheim.

La station se trouve en section 14 sur les parcelles 82 et 83 d'une surface de 2 868 m².

Le SDEA a fait la demande d'une cession des parcelles à l'euro symbolique.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal rejette la cession à l'euro symbolique et demande à Monsieur le Maire de faire les démarches nécessaires pour obtenir la meilleure proposition du SDEA pour l'acquisition des parcelles.

2021-06-32 – SÉCURISATION RD 737 CENTRE VILLAGE

Après une première phase de sécurisation du centre du village dans la rue de Nieul, la suite est de sécuriser la zone 30 de la RD737.

Les enjeux sont :

- Diminuer la vitesse
- Améliorer la sécurité des traversées.
- Régler les problèmes de stationnement.

Dans un premier temps, un relevé du trafic et de vitesse a été réalisé :

Trafic routier :

- 2080 véhicules par jour dans les 2 sens
- Env. 70 poids lourds

Mesures de vitesse :

Côté Drusenheim :

- Vitesse moyenne venant de Drusenheim :
33 km/h - V85* : 41 km/h
Taux d'excès de vitesse est de 74,78%
- Vitesse moyenne allant vers Drusenheim :
33 km/h - V85* : 48 km/h
Taux d'excès de vitesse est de 68,75%

Côté Sessenheim :

- Vitesse moyenne venant de Sessenheim :
37 km/h - V85* : 41 km/h
Taux d'excès de vitesse est de 81,76%
dont 4% > 20 km/h
- Vitesse moyenne allant vers Sessenheim :
39 km/h - V85* : 48 km/h
Taux d'excès de vitesse est de 87,93%
dont 8% > 20 km/h

* V85 : vitesse maximale en dessous de laquelle 85% des usagers roulent

Suite à ces relevés, une mission de conseil a été demandée auprès de la Collectivité européenne d'Alsace, avec comme propositions d'aménagements :

- Aménagements des cheminements piétons
- Renforcement de la signalisation horizontale
- Écluse simple côté Sessenheim
- Places de stationnement rue du Rhin

Le Conseil Municipal met également en avant la pertinence de feux tricolores au niveau du passage piéton. Cet aménagement sera proposé à la CeA, comme la demande d'une proposition concrète de l'aménagement des places de stationnement dans la rue du Rhin/Moder. Des premiers aménagements sont nécessaires et urgents, néanmoins, le Maire expose au Conseil Municipal qu'il faudrait également avoir, dans un second temps, une réflexion globale d'aménagement d'ensemble sur le carrefour pour convertir un espace public aujourd'hui consacré majoritairement à l'automobile pour une place de village plus propice à accueillir piétons et cyclistes en sécurité. Et mettre en valeur notre patrimoine.

2021-06-33 – DEMANDE DE CHANGEMENT D'AFFECTATION TERRAIN N EN UC7 EN SECTION 23

Le Maire expose le souhait de certains propriétaires de la rue des Mugnets d'acquérir une bande de terrain de 3 m de largeur à l'arrière de leur parcelle. Ceci est envisageable, afin de garder une homogénéité visuelle, uniquement pour l'ensemble des propriétaires (hors zone inondable selon le PPRi).

Aujourd'hui le terrain concerné est en zone N et il faudrait apporter une modification du PLUi pour les modifier en UC7. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise, à l'unanimité, le Maire à charger la Communauté de Communes du Pays Rhénan du changement d'affectation de la zone concernée.

2021-06-34 – RÉSIDENCE INTERGÉNÉRATIONNELLE

Le Maire expose l'intérêt de proposer une résidence intergénérationnelle sur la commune. Actuellement aucune offre n'existe dans la communauté de Communes du Pays Rhéna.

Il s'agirait d'un projet emblématique, au cœur du village, sur les parcelles 109 et 139, section 2 d'une surface d'environ 40 ares.

Il s'agirait de mettre en place un partenariat public-privé pour une réflexion d'urbanisation d'ensemble entre :

- La commune.
- Un coordonnateur et constructeur du projet.
- Un spécialiste des services à domicile pour assister et entourer les personnes âgées.
- De proposer une résidence labélisée HS2 – Haute Sécurité Santé.
- Avec la conception et réalisation d'un jardin thérapeutique.

En intégrant dans le projet immobilier :

- Logements adaptés et labellisés HS2 pour les seniors.
- Salle commune avec espace de convivialité (ex. : cuisine, terrasse extérieure, jardins adaptés..).
- Logements pour les familles et les primo-accédants.
- Développement durable (ex. : énergie solaire).

Avec comme enjeux :

- Proposer des logements adaptés à chaque besoin
- Respect des rythmes de vie de chaque résidents.
- Favoriser la solidarité intergénérationnelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le projet d'une résidence intergénérationnelle.

2021-06-35 – DEMANDE D'ÉVOLUTION DU PLUI DES PARCELLES 109 ET 139 SECTION 02

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, le Maire à faire les démarches auprès de la Communauté de Communes du Pays Rhéna pour demander les modifications nécessaires aux PLUi pour être conforme à un projet de résidence intergénérationnelle.

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUILLET 2021

Sous la Présidence de M. Michel DEGOURSY, Maire.
Présents : Didier VOELCKEL, Lorette PIHEN, Esther BUSSON, Christine KREMSER, Eric MERKEL, Marie-Paule MOCKERS, Olivier SIX, Guylène TIMMEL, Isabelle WAGNER, Stéphanie WOLFF.

Absents avec excuse : Etienne ACKER (pouvoir à Olivier SIX), Jimmy BRUNET (pouvoir à Christine KREMSER), Sylvie GLAVASEVIC (pouvoir à Marie-Paule MOCKERS) Jean-Michel STRAUB (pouvoir à Esther BUSSON)

Absent sans excuse : Néant

Le Conseil Municipal désigne Marie-Paule MOCKERS en tant que secrétaire de séance

2021-07-36 – RÉSIDENCE SENIOR/ INTERGÉNÉRATIONNELLE : APPROBATION DU PARTENARIAT AVEC TELLOS IMMOBILIER

Le Maire rappelle qu'en délibération du 11 juin 2021, le Conseil Municipal a validé, à l'unanimité, le principe d'une résidence intergénérationnelle sur la commune. Celle-ci se situerait sur les parcelles 109 et 139, section 2 d'une surface d'environ 40 ares et comportera des équipements d'intérêt collectif et des services publics à préserver et conforter.

Pour mener à bien ce projet emblématique, il est indispensable que la commune, porteuse du projet et propriétaire du terrain, se rapproche d'un spécialiste pour une réflexion d'urbanisation d'ensemble.

Pour ce faire, le Maire propose la société TELLOS IMMOBILIER, basé à Mundolsheim, pour concevoir, coordonner et construire le projet en partenariat avec la commune.

Après présentation de la société TELLOS IMMOBILIER, le Maire propose au Conseil Municipal de valider ce partenariat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à faire les démarches nécessaires pour valider le partenariat avec la société TELLOS IMMOBILIER.

2021-07-37 – ZONE PIÉTONNE MUEHLFELD / MODIFICATION DEVIS

En délibération du 11 juin 2021, le Conseil Municipal a validé l'achat et la fourniture de barrières auprès de TH SIGNALISATION pour fermer à la circulation le Muehlweg les dimanches et jours fériés.

Le Maire propose un nouveau modèle de barrière avec pied rabattable en bout de lisse, pour pouvoir laisser un passage pour les vélos, poussettes et autres.

Cette solution est plus coûteuse d'environ 500 €.

1 - Fourniture et pose d'une barrière levante universelle (largeur modulable 3,05 à 6,40 m) fermeture par goupilles et cadenas fournis, avec pied rabattable en bout de lisse, peint blanc 9010 avec bandes rétroreflechissantes rouges
Quantité 2 PU HT 2 876,50 € TOTAL HT 5 753,00 €

2 - Fourniture et pose de potelet type 1 hauteur 1200mm RAL 7022 avec tête blanche dans fondation béton y compris gabarit de scellement
Quantité 2 PU HT 215,00 € TOTAL HT 430,00 €

3 - Fourniture et pose d'un poteau 60 mm, longueur 3,50 m dans fondation béton
Quantité 2 PU HT 98,00 € TOTAL HT 196,00 €

4 - Fourniture et pose d'un panneau BO, 0650mm classe 2
Quantité 2 PU HT 90,00 € TOTAL HT 180,00 €

5 - Fourniture et pose d'un panneau 500x350mm classe 2 texte à définir (jours et horaires)
Quantité 2 PU HT 75,00 € TOTAL HT 150,00 €

TOTAL HT 6 709,00 €

TVA 20% 1 341,80 €

TOTAL TTC 8 050,80 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, autorise le Maire d'accepter cette nouvelle offre de TH SIGNALISATION.

La Maire informe également le Conseil Municipal, qu'en raison des délais d'approvisionnement, les barrières seront disponibles que fin septembre.

Les crédits sont prévus au budget primitif opération d'équipement n°263 LIBELLÉ : Zone piétonne Muehlfeld.

2021-07-38 – APPROBATION PROJET : SÉCURISATION RD 737 CENTRE VILLAGE

Pour rappel, en séance du 11 juin 2021, il a été présenté au Conseil Municipal un relevé du trafic et de vitesse, ainsi que le rapport de la mission de conseil de la Collectivité européenne d'Alsace pour la sécurisation de la zone 30 de la RD737.

Le projet doit répondre à :

- Diminuer la vitesse
- Améliorer la sécurité des traversées.
- Régler les problèmes de stationnement.

Pour cela, les aménagements suivants sont proposés :

- Rue du Rhin :
 - Aménagement de stationnements sur les 2 côtés de la chaussée, suppression du passage piéton mal positionné.
- Rue de la Moder :
 - Déplacement du passage piéton afin de ne pas se trouver en conflit avec les places de stationnement devant la mairie,
 - Équiper le passage piéton de feux microrégulé réglementaires au code de la route,
 - Aménagement d'un accès piéton, côté église, dans la continuité du passage piéton,
 - Aménagement côté église pour l'implantation d'un abri de bus

DÉPENSES	Montant HT	RESSOURCES	Montant HT	%
Objet : sécurisation RD737 Centre Village TRAVAUX (détailler les différents postes)		AIDES PUBLIQUES		
- Mise en place de feux microrégulé	21 876,00 €	- Dotation de soutien à l'investissement local (DSL 2021)	12 241,60 €	35
- Signalisation horizontale et îlots	5 500,00 €	AUTRES		
- Préparation terrain	2 600,00 €	SOUS-TOTAL DES AIDES PUBLIQUES	12 241,60 €	
- Abri du bus	5 000,00 €	AUTOFINANCEMENT		
		- Fonds propres	22 734,40 €	21
		- Emprunts		
		- Crédit-bail		
		Autres - aides privées		
		SOUS-TOTAL AUTOFINANCEMENT	22 734,40 €	
TOTAL DÉPENSES	34 976,00 €	TOTAL RESSOURCES	34 976,00 €	100



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le projet et le plan de financement.

Les crédits sont prévus au budget primitif opération d'équipement n°261 LIBELLÉ : Sécurisation RD737 CENTRE VILLAGE.

2021-07-39 – APPROBATION PROJET : INSTALLATION PHOTOVOLTAÏQUE ÉCOLE

Le projet d'installations photovoltaïques sur les bâtiments communaux fait partie des actions concrètes que le Conseil Municipal veut mettre en œuvre pour contribuer au PCAET de la communauté de communes du Pays-Rhénan.

L'exposition du toit de l'école primaire se prête idéalement à ce type d'installation.

La puissance installée serait de 35,5 kWc sur une surface d'environ 175 m².

Ce générateur photovoltaïque évitera l'émission de 13 tonnes de CO2 par an et couvre les besoins annuels de 13 foyers.

DÉPENSES	Montant HT	RESSOURCES	Montant HT	%
Objet : Installation photovoltaïque ÉCOLE TRAVAUX (détailler les différents postes)		AIDES PUBLIQUES		
- Fourniture et pose d'un générateur photovoltaïque 35,5 kWc	44 679,00 €	- Dotation d'équipements des territoires ruraux (DETR 2022)	29 958,40 €	64
- Frais de raccordement (estimatif)	2 131,00 €	AUTRES		
		- Dispositif Climaxion (montant 200 €/kWc)	7 100 €	
		SOUS- TOTAL DES AIDES PUBLIQUES	37 058,40 €	
		AUTOFINANCEMENT		
		- Fonds propres	9 751,60 €	21
		- Emprunts		
		- Crédit-bail		
		Autres - aides privées		
		SOUS- TOTAL AUTOFINANCEMENT	9 751,60 €	
TOTAL DÉPENSES	46 810,00 €	TOTAL RESSOURCES	46 810,00 €	100

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le projet et le plan de financement.

Les crédits sont prévus au budget primitif opération d'équipement n°257 LIBELLÉ : PHOTOVOLTAÏQUE ÉCOLE.

2021-07-40 – APPROBATION PROJET : INSTALLATION PHOTOVOLTAÏQUE ÉGLISE

Le projet d'installations photovoltaïques sur les bâtiments communaux fait partie des actions concrètes que le CM veut mettre en œuvre pour contribuer au PCAET de la communauté de communes du Pays-Rhénan.

L'exposition du toit de l'église Saint-Laurent se prête idéalement à ce type d'installation.

La puissance installée serait de 28 kWc sur une surface d'environ 115 m².

Ce générateur photovoltaïque évitera l'émission de 9 tonnes de CO2 par an et couvre les besoins annuels de 9 foyers.

DÉPENSES	Montant HT	RESSOURCES	Montant HT	%
Objet : Installation photovoltaïque ÉGLISE TRAVAUX (détailler les différents postes)		AIDES PUBLIQUES		
- Fourniture et pose d'un générateur photovoltaïque 28 kWc	35 033,00 €	- Dotation d'équipements des territoires ruraux (DETR 2022)	23 500,80 €	64
- Frais de raccordement (estimatif)	1 687,00 €	AUTRES		
		- Dispositif Climaxion (montant 200 €/kWc)	5 600 €	
		SOUS- TOTAL DES AIDES PUBLIQUES	29 100,80 €	
		AUTOFINANCEMENT		
		- Fonds propres	7 619,20 €	21
		- Emprunts		
		- Crédit-bail		
		Autres - aides privées		
		SOUS- TOTAL AUTOFINANCEMENT	7 619,20 €	
TOTAL DÉPENSES	36 720,00 €	TOTAL RESSOURCES	36 720,00 €	100

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le projet et le plan de financement.

Les crédits sont prévus au budget primitif opération d'équipement n°258 LIBELLÉ : PHOTOVOLTAÏQUE EGLISE.

2021-07-41 - PASSAGE EN NOMENCLATURE M57 POUR LE BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire explique que la commune de Dalhunden s'est portée volontaire au niveau de la trésorerie de Haguenau pour expérimenter la nomenclature comptable M57.

Dans ce cadre, la Commune de Dalhunden est dans l'obligation de changer de nomenclature comptable au 1^{er} janvier 2022 : passage de la M14 à l'instruction comptable M57 pour son budget principal.

La norme comptable M57 permet le suivi budgétaire et comptable d'entités publiques locales variées appelées à gérer des compétences relevant de plusieurs niveaux (communal, départemental et régional). Elle est applicable :

- de plein droit, par la loi, aux Collectivités territoriales de Guyane, de Martinique, à la Collectivité de Corse et aux métropoles.
- par droit d'option, à toutes les Collectivités locales et leurs établissements publics (article 106 de la loi NOTRe).
- par convention avec la Cour des comptes, aux Collectivités locales expérimentatrices de la certification des comptes publics locaux (article 110 de la loi NOTRe).

Le périmètre de cette nouvelle norme comptable sera celui des budgets gérés selon la comptabilité M14, à savoir : le Budget Principal.

Les principales nouveautés induites par le passage à la norme comptable M57 sont les suivantes /

- Production de nouveaux états financiers (bilan, compte de résultat...),
- Une nomenclature par nature plus développée,
- Une nomenclature par fonction qui évolue pour reclasser l'ensemble des fonctions, sous-fonctions et rubriques des communes, EPCI, départements et régions.

Des règles plus contraignantes en matière d'amortissement : comptabilisation des immobilisations par composantes, application du prorata temporis,

La M57 nécessitera la dématérialisation des actes budgétaires (utilisation de TOTEM).

Par ailleurs, Monsieur le Maire informe les élus que l'article 242 de la loi de finances a ouvert l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) pour les Collectivités territoriales et leurs groupements volontaires, pour une durée maximale de trois exercices budgétaires à partir de l'exercice 2022. Pendant la période de l'expérimentation, le CFU se substituera au Compte Administratif et au Compte de Gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents.

La Commune de Dalhunden se porte également volontaire pour cette expérimentation à compter du 1^{er} janvier 2022.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la loi N° 2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;

Vu le dossier de candidature déposé en date du 26/04/2021 pour l'expérimentation de la certification des comptes comme le prévoit la loi N° 2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
Vu l'article 242 de la Loi de finances pour 2019 ouvrant l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) pour les Collectivités territoriales et leurs groupements volontaires ;

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, à l'unanimité :

- **ADOpte** la nomenclature budgétaire et comptable **M57** à compter du 1^{er} janvier 2022,
- **PRECISE** que la norme comptable M57 s'appliquera au budget de la Commune géré actuellement en M14, à savoir le **Budget Principal**,
- **DECIDE** d'expérimenter le **Compte Financier Unique** (CFU) à compter du 1^{er} janvier 2022,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention tripartite correspondante,



- **AUTORISE** Monsieur le Maire à mettre en œuvre toutes les procédures nécessaires à ce changement de nomenclature budgétaire et comptable et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2021-07-42 - DÉSIGNATION D'UN RÉFÉRENT TERRITORIAL « AMBROISIES »

La présence de l'ambroisie à feuille d'armoise a été constatée au sein du Département.

Cette plante représente un problème de santé publique en raison de son pollen fortement allergisant et de son caractère d'espèce envahissante.

Les collectivités doivent désigner un référent territorial dont le rôle (sous l'autorité du maire) sera de :

- repérer la présence de ces espèces,
 - participer à leur surveillance,
 - informer les personnes concernées des mesures à mettre en œuvre pour prévenir l'apparition de ces espèces ou pour lutter contre leur prolifération en application de l'arrêté préfectoral du 18/07/2018,
 - veiller et participer à la mise en œuvre de ces mesures.
- Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, accepte la désignation de Didier VOELCKEL comme référent territorial « ambroisies ».

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 SEPTEMBRE 2021

Sous la Présidence de M. Michel DEGOURSY, Maire.

Présents : Didier VOELCKEL, Lorette PIHEN, Olivier SIX, Etienne ACKER, Esther BUSSON, Sylvie GLAVASEVIC, Christine KREMSER, Marie-Paule MOCKERS, Guylène TIMMEL, Isabelle WAGNER, Stéphanie WOLFF

Absents avec excuse : Eric MERKEL (pouvoir à Didier VOELCKEL), Kévin SCHUTZ (pouvoir à Michel DEGOURSY), Jean-Michel STRAUB (pouvoir à Esther BUSSON) a rejoint la séance à partir du point 5.

Absent sans excuse : Néant

Le Conseil Municipal désigne Marie-Paule MOCKERS en tant que secrétaire de séance.

2021-09-43 – INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

À la suite de la démission de Monsieur Jimmy BRUNET, tête de liste des Rendez-vous citoyens, il est demandé au Conseil Municipal de procéder à l'installation M. Kévin SCHUTZ, suivant sur cette même liste, comme nouveau membre du Conseil Municipal.

2021-09-44 – DÉSIGNATION DES COMMISSIONS POUR M. KÉVIN SCHUTZ

Après l'installation de M. Kévin SCHUTZ comme nouveau membre du Conseil Municipal, il est décidé de le désigner membre dans les différentes commissions en remplacement du M. Jimmy BRUNET :

Commission des finances : titulaire

Commission de contrôle des listes électorales : titulaire

Commission de la voirie, des champs et de la forêt : suppléant

Commission des impôts directs : suppléant

2021-09-45 – VENTE TERRAIN DP 067 082 21 R0033

Pour ce point, il est demandé à Mme Sylvie GLAVASEVIC de quitter la salle du Conseil Municipal, étant candidate pour l'acquisition de celui-ci.

La maire rappelle qu'en délibération du 11 juin 2021, le Conseil Municipal a validé, à l'unanimité, la mise en vente d'un terrain constructible DP 067 082 21 R0033 pour une maison individuelle.

Situation :

- Rue du Moulin : section 15 - parcelles 462

- Terrain en zone UC7

- Surface de 803 m²

Prix du bien : 14 000 €/are TTC, enregistrement, publicité foncière et viabilisation à charge de l'acquéreur.

Après lecture des 6 courriers de candidature, le Conseil Municipal procède au vote par bulletin secret pour l'attribution du terrain.

Résultat du vote :

Sylvie GLAVASEVIC et Marcel VIVE	10 voix
Mélissa VOELCKEL et Lucas BECKER	2 voix
Christian WAGNER	1 voix
Maryline VINCENT et Julien FECHTER	1 voix
Sabine RIEB et Marylène OHREL	0 voix
Guillaume LEMER	0 voix

Le terrain est attribué à Sylvie GLAVASEVIC et Marcel VIVE, domiciliés 2 Impasse du Giessfeld à 67770 DALHUNDEN

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire de procéder aux démarches et à signer l'ensemble des documents pour la vente du terrain chez l'un des Notaires de la « Société Civile Professionnelle Patrick METZ et Caroline HUCK, Notaires Associés », titulaire d'un office notarial dont le siège est à ROESCHWOOG (67480), 11B rue Principale.

2021-09-46 – VENTE TERRAIN DP 067 082 21 R0040

La maire rappelle qu'en délibération du 11 juin 2021, le Conseil Municipal a validé, à l'unanimité, la mise en vente du terrain constructible DP 067 082 21 R0040 pour une maison individuelle.

Situation :

- Rue de Lattre de Tassigny : section 15 - parcelles 552/553

- Terrain en zone UC7

- Surface de 634 m²

Prix du bien : 14 000 €/are TTC, enregistrement, publicité foncière et viabilisation à charge de l'acquéreur.

Après lecture des 4 courriers de candidature, le Conseil Municipal procède au vote par bulletin secret pour l'attribution du terrain.

Résultat du vote :

Mélissa VOELCKEL et Lucas BECKER	12 voix
Guillaume LEMER	2 voix
Sabine RIEB et Marylène OHREL	0 voix

Le terrain est attribué à Mélissa VOELCKEL et Lucas BECKER, domiciliés 14 rue de Forstfeld à 67480 ROPPENHEIM.

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire de procéder aux démarches et à signer l'ensemble des documents pour la vente du terrain chez l'un des Notaires de la « Société Civile Professionnelle Patrick METZ et Caroline HUCK, Notaires Associés », titulaire d'un office notarial dont le siège est à ROESCHWOOG (67480), 11B rue Principale.

2021-09-47 – TRAVAUX DE PEINTURE À L'ÉCOLE LAURENT MOCKERS

La Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre des travaux d'entretien de l'école, il serait nécessaire de procéder à des travaux de peinture des couloirs et des toilettes du bâtiment principal.

Devis pour la réalisation des travaux :

· PEINTURE VEITH – Oberhoffen-sur-Moder	
Montant	HT 6 408,48 € TTC 7 690,18 €
· ENTREPRISE NONNENMACHER – Brumath	
Montant	HT 7 053,00 € TTC 8 463,60 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'accepter l'offre de la société VEITH et autorise Monsieur le Maire à signer l'offre d'un montant de TTC 7 690,18 €.

Les dépenses sont prévues au budget primitif 2021.

2021-09-48 – TRAVAUX DE PEINTURE LOGEMENT MAIRIE

Le Maire propose au Conseil Municipal de valider des travaux de rafraîchissement dans le logement communal vacant de la mairie avant une remise en location.

Nature des travaux :

- Peintures intérieures de l'ensemble du logement
- Remplacement de la paroi de douche et joints silicone

Devis pour la réalisation des travaux :

· PEINTURE VEITH - Oberhoffen-sur-Moder	
Montant	HT 3 172,00 € TTC 3 489,20 €
· BOOS SANITAIRE - Sessenheim	
Montant	HT 912,80 € TTC 1 004,08 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer les offres.

2021-09-49 – TRAVAUX SÉCURISATION RD 737 CENTRE VILLAGE

Le Maire informe le Conseil Municipal de l'attribution des différents marchés conformément à la délibération du 16 juillet 2021 du plan de financement prévisionnel du projet.

• SOGECA HT 21 876,00 TTC 26 251,00
Installation au nouveau passage piéton de feux micro-régulés réglementaire au code de la route

• TH SIGNALISATION HT 2 498,00 TTC 2 997,60

Aménagement de stationnements rue du Rhin, suppression des anciens passages piétons et marquage d'un nouveau passage piéton rue de la Moder

• TH SIGNALISATION HT 2 498,00 TTC 2 997,60

Installation d'un abri bus rue de la Moder

• PAVAGE MULLER HT 1 592,00 TTC 1 910,40

Préparation de l'accès piéton, côté église, dans la continuité de nouveau passage piéton et de l'emplacement de l'abri de bus.

MONTANT TOTAL HT 34 057,85 TTC 40 869,42

Les travaux devraient se terminer d'ici semaine 41.

Les crédits sont prévus à l'investissement du budget primitif article 2152 opération d'équipement n°261 LIBELLÉ : Sécurisation RD737 CENTRE VILLAGE.

2021-09-50 – SIGNATURE CHARTE RÉGIONALE D'ENTRETIEN ET DE GESTION DES ESPACES COMMUNAUX PUBLICS

Le Maire expose que dans le cadre de leurs politiques en matière de protection de la ressource en eau et de développement de la biodiversité, la Région Grand Est et l'agence de l'eau Rhin-Meuse soutiennent des actions concrètes auprès des communes.

Pour les communes qui intègrent ces enjeux dans la gestion de leurs espaces, cette charte est un outil qui permet de formaliser les engagements pris et de donner une reconnaissance aux communes qui les mettent en œuvre.

Les bonnes pratiques listées dans la présente charte doivent permettre de réduire les impacts constatés sur la qualité de l'eau et sur le niveau de biodiversité des espaces.

- Diminution des doses de produits phytosanitaires utilisées et développement de techniques alternatives;
- Réduction et suppression des surfaces désherbées par voie chimique, notamment les surfaces à fort risque de lessivage vers la ressource en eau;
- Formation et accompagnement du personnel en charge de l'application des produits phytosanitaires et de l'entretien des espaces publics ou accueillant du public;
- Conception nouvelle de l'espace urbain pour réduire les besoins de désherbage;
- Aménagement et restructuration des espaces pour favoriser les éléments de biodiversité;
- Sensibilisation à ces thématiques de la population et des autres gestionnaires d'espace présents sur le territoire de la commune.

Cette gestion raisonnée est déjà appliquée pour la gestion des espaces communaux : zéro phyto depuis plusieurs années, depuis 2021, tonde mulching, fauche tardive, bandes fleuries, broyage des végétaux pour paillage...

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la charte régionale d'entretien et de gestion des espaces communaux publics.

2021-09-51 – MODIFICATIONS PLU

La Maire rappelle que le PLU est entré en vigueur en décembre 2020, et qu'un certain nombre d'évolutions sont nécessaires pour répondre au développement de notre commune. Pour se faire, 2 procédures d'évolution du PLU sont engagées pour le 4^e trimestre 2021 : une modification n°1 et une révision allégée n°1.

Certaines demandes ont déjà fait l'objet d'une délibération du Conseil Municipal, notamment pour nos projets de centrale photovoltaïque flottante et de résidence intergénérationnelle.

Les demandes suivantes sont proposées à être ajoutées à cette démarche :

- Autoriser les constructions à toits plats sur l'ensemble de la commune.
- Protection du patrimoine.
- Levée de réserve en section 01 – Parcelle 81 : elle n'a plus lieu d'être l'accès piéton du Giessfeld vers le centre village étant existant.
- Acter le droit de préemption pour la parcelle 41-section 02 : il s'agit d'une parcelle centrale et stratégique pour le développement du centre village pour l'aménagement (une partie de la parcelle était déjà en emplacement réservé).
- Levée des orientations d'aménagement et de programmation en Section 02 – Parcelles 143/145/147/149/151/153/155.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve les modifications et autorise le Maire à faire les démarches auprès de la Communauté de Communes.

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 NOVEMBRE 2021

Sous la Présidence de M. Michel DEGOURSY, Maire.

Présents : Didier VOELCKEL, Lorette PIHEN, Olivier SIX, Esther BUSSON, Sylvie GLAVASEVIC, Christine KREMSER, Eric MERKEL, Marie-Paule MOCKERS, Kevin SCHUTZ, Jean-Michel STRAUB, Guylène TIMMEL, Isabelle WAGNER
Absents avec excuse : Etienne ACKER (pouvoir à Didier VOELCKEL), Stéphanie WOLFF (pouvoir à Lorette PIHEN)
Absent sans excuse : Néant

Le Conseil Municipal désigne Marie-Paule MOCKERS en tant que secrétaire de séance.

2021-11-52 – PROPOSITION D'UNE CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE DES SERVICES AUX FAMILLES AVEC LA CAF

Dans le cadre d'une démarche mise en place au niveau national, la branche famille de la CAF renouvelle son partenariat avec les territoires, jusqu'ici soutenus par des Contrats Enfance Jeunesse.

L'objectif est de développer des actions pertinentes en faveur des allocataires sur l'ensemble d'un bassin de vie, reposant sur un diagnostic partagé avec l'ensemble des collectivités partenaires et en fonction de priorités d'actions définies de manière concertée sur les différents champs d'intervention suivants : l'accès aux droits et aux services, l'accueil des jeunes enfants, la jeunesse, le cadre de vie...

L'ensemble des engagements de la CAF et des collectivités partenaires sur ces domaines est regroupé dans un document unique, la « Convention Territoriale Globale » (CTG).

Pour le Pays Rhénan, la CTG est mise en place à l'échelle du territoire de la Communauté de Communes pour la période allant du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2026. Elle se substitue aux Contrats Enfance Jeunesse (CEJ), qui existaient auparavant avec les différentes collectivités du territoire.

Les signataires, outre la CAF, sont la Communauté de Communes du Pays Rhénan et toutes les communes.

Au printemps 2021, un travail partenarial avec les professionnels de divers champs d'intervention, les associations et les élus a permis de dégager les principaux axes d'intervention prioritaires.

Un comité de pilotage, regroupant la CAF, services et élus de la Communauté de Communes et un élu représentant chacune des 17 communes assurera le suivi et l'évaluation du plan d'actions.

Décision

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **VU** les articles L.263 et L.223-1 du Code de la sécurité sociale,

VU l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action sociale des Caisses d'Allocations Familiales,

VU la Convention d'Objectifs et de Gestion arrêtée entre l'État et la CNAF,

VU le projet de convention,

CONSIDÉRANT que ladite convention vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles, ainsi que ses modalités de mise en œuvre. Elle a pour objet d'identifier les besoins prioritaires de la commune et de définir les champs d'intervention privilégiée, de pérenniser les offres de services et développer des actions nouvelles,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

VALIDE les engagements et axes de développement identifiés dans le projet de Convention Territoriale Globale de services aux familles ;

AUTORISE le Maire à signer la Convention Territoriale Globale (CTG),

AUTORISE le Maire à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération et à solliciter les subventions.

2021-09-53 – ACHAT MATÉRIEL TECHNIQUE :

LAME À NEIGE

Le Maire propose au Conseil Municipal l'acquisition d'une lame à neige pour équiper notre tracteur compact KUBOTA L 4240 HDUA.

Il s'agit du modèle KUBOTA OEPA3-180 à un prix négocié de 5 350€ HT avec le relevage AV avec attelage rapide pour monter sur notre tracteur et les prises permettant une orientation à partir du mono-levier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'accepter l'offre de la société RUFFENACH et autorise Monsieur le Maire de signer l'offre.

Les crédits sont prévus au budget primitif opération d'équipement n° 256 - Libellé : Equipements espaces verts.

2021-11-54 – INSTALLATION PHOTOVOLTAÏQUE ÉCOLE

Le projet d'installations photovoltaïques sur les bâtiments communaux fait partie des actions concrètes que le CM veut mettre en œuvre pour contribuer au PCAET de la communauté de communes du Pays-Rhénan.

L'exposition du toit de l'école primaire se prête idéalement à ce type d'installation. Ce générateur photovoltaïque évitera l'émission de 13 tonnes de CO2 par an et couvre les besoins annuels de 13 foyers.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que ce projet donne droit à une subvention par le dispositif CLIMAXION de 200€/kWc.

Offres commerciales et techniques :

- ES Énergies Strasbourg

Montant 44 678,76 € HT 53 614,51 € TTC

- FRANCE SOLAR

Montant 40 914,00 € HT 49 096,80 € TTC

Après analyse des propositions, il en ressort que la solution FRANCE SOLAR est la plus intéressante.

La puissance installée sera de 33,75 kWc en revente, avec une production annuelle estimée de 4500€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'accepter l'offre de la société FRANCE SOLAR et autorise Monsieur le Maire à signer l'offre d'un montant TTC 49 096,80 €.

Les frais de raccordement sont en sus.

Les crédits sont prévus au budget primitif opération d'équipement n°257 LIBELLÉ : PHOTOVOLTAÏQUE ÉCOLE.

2021-11-55 – INSTALLATION PHOTOVOLTAÏQUE ÉGLISE

Le projet d'installations photovoltaïques sur les bâtiments communaux fait partie des actions concrètes que le CM veut mettre en œuvre pour contribuer au PCAET de la communauté de communes du Pays-Rhénan.

L'exposition du toit de l'école primaire se prête idéalement à ce type d'installation. Ce générateur photovoltaïque évitera l'émission de 9 tonnes de CO2 par an et couvre les besoins annuels de 9 foyers.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que ce projet donne droit à une subvention par le dispositif CLIMAXION de 200€/kWc.

Offres commerciales et techniques :

- ES Énergies Strasbourg

Montant 35 033,43 € HT 42 040,11 € TTC

- FRANCE SOLAR

Montant 32 780,00 € HT 39 336,00 € TTC

Après analyse des propositions, il en ressort que la solution FRANCE SOLAR est la plus intéressante.

La puissance installée sera de 33,75 kWc en revente, avec une production annuelle estimée de 3000€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'accepter l'offre de la société FRANCE SOLAR et autorise Monsieur le Maire à signer l'offre d'un montant TTC 39 336,00 €.

Les frais de raccordement sont en sus.

Les crédits sont prévus au budget primitif opération d'équipement n°258 LIBELLÉ : PHOTOVOLTAÏQUE ÉGLISE.

2021-11-56 – PLAN DE RELANCE NUMÉRIQUE ÉCOLE

Le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre du plan de relance numérique, le conseiller pédagogique "enseignement et numérique" avait transmis les mauvais éléments pour la demande de subvention. De ce fait, nous ne pouvons prétendre à cette aide qui est de 50 à 70% du montant de l'investissement.

S'agissant d'un investissement de l'ordre de 17 000€, il est proposé au Conseil Municipal d'attendre 2022 pour pouvoir prétendre à une nouvelle subvention. Ce décalage d'achat a également été validé avec la directrice de l'école. Seul achat proposé pour 2021, l'acquisition d'un PC portable pour la directrice d'un montant TTC 1198,32€. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'accepter ce report, autorise Monsieur le Maire à signer l'offre de chez NEXTINFO d'un montant de TTC 1198,32€.

Les crédits sont prévus au budget primitif opération d'équipement n°259 LIBELLÉ : RELANCE NUMÉRIQUE ÉCOLE.

2021-11-57 – ATTRIBUTION LOGEMENT MAIRIE

Le Conseil Municipal décide d'attribuer, à compter du 15 novembre 2021, le logement 3 pièces situé au 68 Place de la Mairie à Madame HURTH Luana et Monsieur BIERLING Mathieu, domiciliés 24 rue des Bergers à 67480 ROESCHWOOG.

Le loyer est fixé à 450 €.

Les charges mensuelles (redevance poubelle, redevance eau, électricité des communs et nettoyage des communs) sont fixées à 50 €. Un décompte des charges sera fait en fin de chaque année.

La révision du loyer interviendra le 1^{er} janvier de chaque année et la première fois le 1^{er} janvier 2023, en fonction de la variation de l'indice IRL, sauf dispositions limitatives, selon la formule suivante :

$$I1 = Lo$$

$$L1 = \dots\dots\dots$$

$$Io$$

Dans laquelle :

Lo est le loyer au 01/11/2021

L1 est le loyer révisé

Io est l'indice IRL (indice de révision des loyers), valeur 4^e trimestre 2021

I1 est le dernier indice de révision des loyers

- L'augmentation annuelle du loyer ne pourra excéder la variation de la moyenne sur 4 trimestres de l'indice national.

- Le loyer est à payer d'avance pour le 05 de chaque mois à la Trésorerie de Haguenau.

- Un dépôt de garantie correspondant au montant d'un mois de loyer sera à payer lors du paiement du 1^{er} loyer.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le bail de location avec le candidat retenu.



Voici le moment de faire le bilan de l'année pour l'USD, mais avant tout, l'ensemble du club souhaite vous présenter leurs meilleurs vœux pour l'année à venir.

Je ne ferai pas cette fois un bilan sportif, puisque la saison ne s'est pas déroulée comme prévu, la crise sanitaire ayant stoppé les compétitions au bout de quelques matches. Pas de rencontres sur les terrains, pas de manifestations extrasportives, report de l'anniversaire du club...

Cependant l'ouverture du drive de tartes flambées au printemps a permis aux joueurs de se rencontrer quelques heures avant le couvre-feu, de faire des projets, de rester solidaire et aux supporters venus chercher des tartes d'apporter leur soutien et leurs encouragements. Un grand merci à vous ! J'en profite également pour remercier la générosité des villageois lors de notre passage pour les cartes de membres bienfaiteurs, ainsi que le soutien sans faille de la Municipalité.

L'effectif des joueurs reste stable, les départs ayant été compensés par de nouvelles recrues. La présence des joueurs aux entraînements montre leur motivation et leur envie de jouer au foot. Les résultats pour le moment ne reflètent pas la valeur du groupe, le ballon ayant du mal à rentrer dans les filets, manque de réussite, manque de confiance ou de concentration peut-être, les points pour le championnat se perdent inexorablement. La roue va tourner, la chance va revenir et la deuxième phase du championnat sera meilleure ...



Gros succès pour le Drive tartes flambées

suivez >
l'U.S. DALHUNDEN
sur facebook



Contact USD:

📞 Guylène Timmel
Présidente de l'USD
07 81 86 53 64



L'équipe 1



L'équipe 2

ES²D
ENTENTE JEUNES SESSENHEIM SOUFFLENHEIM DALHUNDEN



L'équipe U9



L'équipe U15

L'Entente Sessenheim-Dalhunden-Soufflenheim pérennise son action afin de permettre à tous les jeunes licenciés des 3 clubs d'évoluer dans leurs catégories respectives. Mais la difficulté d'avoir des équipes compétitives à partir des U13 a conduit l'ESD à ouvrir ses portes à l'Entente UFFRIED qui connaît les mêmes difficultés. Les dirigeants sont donc amenés à revoir leur mode de fonctionnement et sont en train de travailler sur un projet pour la rentrée, cette année ce sont les équipes U9 et U15 qui évoluent à Dalhunden.

Contact ESD :

📞 Laetitia Krieg
Présidente de
l'Entente Jeunes
06 77 56 08 12





Nettoyage d'automne

LE MOT DU PRÉSIDENT

Cher(e)s administré(e)s,
L'année 2021 s'achève et je voudrais remercier les représentants de la commune, les différentes associations représentatives et la population pour le soutien apporté tout au long de l'année, me rendant la tâche d'autant plus facile. Grâce au pass sanitaire nous avons pu organiser quelques évènements, entre autres une marche populaire, le nettoyage d'automne ainsi que le marché de Noël, car c'est par là que passe la bonne dynamique de cette association et j'encourage toutes les personnes à continuer dans cette bonne entente. Une nouvelle année s'ouvre à nous en espérant le meilleur pour nous tous et il me tarde déjà de nous revoir très bientôt.
Je souhaite à toutes et à tous une merveilleuse nouvelle année dans la joie, le bonheur et la gaieté.

Le président Daniel RUXER



Marche populaire

LISTE DES MEMBRES DE L'OMSALD

Président d'honneur	Michel DEGOURSY	Maire de Dalhunden
Président honoraire	Joseph RUFF	Ancien Président

COMITÉ DIRECTEUR

Président	Daniel RUXER	Sapeurs-pompiers
1 ^{ère} vice-présidente	Dominique ROSCH	Chorale Les Rousserolles
Secrétaire générale	Cathy RENNER	Chorale protestante
Secrétaire adjoint	Jacky MATTER	Pétanque Club
Trésorière générale	Marie-Laure SCHUCKE	Escal gym

ASSESEURS

Alphonsine LANTZ	APP
Christophe RENNER	APP
Raymond HIMMEL	Pétanque Club
Marie-Paule HISTEL	Chorale Les Rousserolles
Serge DOCKTER	Chorale Les Rousserolles
Bernard KLEINMANN	Aviculture
Charles METZGER	Aviculture
Ernest SCHWOOB	Aviculture
Alain HISTEL	Sapeurs-pompiers
François SCHOTT	Sapeurs-pompiers
Guyène TIMMEL	USD
Jean-Yves GABEL	USD
Lorette PIHEN	Escal Gym



Marché de Noël

JANVIER

Samedi 15	Bourse aux vêtements organisée par l'ESCAL GYM	à l'ESCAL Dalhunden
Dimanche 16	Thé dansant organisé par l'ESCAL GYM	à l'ESCAL Dalhunden
Samedi 29 & Dimanche 30	Tournoi en salle organisé par l'U.S.D.	Gymnase intercommunal de Drusenheim

MARS

Samedi 19	Loto bingo organisé par l'U.S.D.	à l'ESCAL Dalhunden
-----------	----------------------------------	---------------------

AVRIL

Samedi 9	Nettoyage de printemps organisé par l'OMSALD	au Hall des pêcheurs Dalhunden
----------	--	--------------------------------

MAI

Dimanche 1 ^{er}	Marche populaire organisée par l'OMSALD	au Hall des pêcheurs Dalhunden
Samedi 7	Cérémonie au monument aux morts organisée par la municipalité	au Monument aux Morts
Dimanche 8	Marché aux puces organisé par l'U.S.D.	au Parking de l'ESCAL

JUIN

Jeudi 9	Concours de pétanque organisé par le Pétanque Club	au Club de pétanque
Jeudi 23	Concours de pétanque organisé par le Pétanque Club	au Club de pétanque

JUILLET

Samedi 2 & Dimanche 3	Messti - Fête annuelle du village	
Jeudi 14	Fête Nationale organisée par l'OMSALD	

AOÛT

Samedi 13	80 ans +1 de l'U.S.D. organisé par l'U.S.D.	au Stade de Dalhunden
Samedi 27 & Dimanche 28	Exposition avicole organisée par l'association d'aviculture	au Hall des pêcheurs Dalhunden

OCTOBRE

Dimanche 2	Loto bingo organisé par l'U.S.D.	à l'ESCAL Dalhunden
Samedi 15	Dîner dansant organisé par la Chorale Les Rousserolles	à l'ESCAL Dalhunden

DÉCEMBRE

Dimanche 4	Marché de Noël organisé par l'O.M.S.A.L.D.	à l'ESCAL Dalhunden
Samedi 17 & Dimanche 18	Concert de Noël organisé par la Chorale Les Rousserolles	à l'Église Saint-Laurent Dalhunden

ASSOCIATION POUR LE DON DE SANG BÉNÉVOLE du RIED NORD

Sessenheim – Stattmaten – Dalhunden
Rountzenheim-Auenheim



Les diplômés de l'AG du 1^{er} octobre



	2020	2021	1 ^{er} don 2021
Mars	76	120	8
Juin	140	106	4
Août	135	146	6
Octobre	105	119	5
Décembre	134	?	?



Noëlle HUBER - 100^e don du sang



Premiers dons

2021 Les donateurs ont continué à se mobiliser

Durant cette année compliquée notre association a dû mettre en œuvre les mesures sanitaires prescrites par l'EFS pour assurer toutes les collectes prévues pendant les périodes de confinement.

Les nombreux donateurs ont répondu présent et se sont rendus aux 2 lieux de collecte qui n'étaient pas habituels : la salle de l'ESCAL à DALHUNDEN et à l'Espace VAUBAN de ROUNTZENHEIM-AUENHEIM.

Les membres du comité aidés par des bénévoles ont préparé les salles dans le respect des directives sanitaires et ont essayé de rendre les collectes agréables même si les plateaux fournis par l'EFS n'étaient pas des plus appréciés.

Depuis juin, nous avons repris la préparation de la collation « grillades, kassler salade de pommes de terre, dessert » qui régale les donateurs.

Les stocks de sang sont à un seuil critique en ce moment ; l'EFS fait une campagne de communication pour mobiliser les donateurs et surtout pour inviter la jeune génération à venir rejoindre la grande famille de ceux qui font le geste qui sauve.

Nous attendons particulièrement les jeunes sportifs et nous les invitons à venir en groupe pour montrer leur solidarité envers ceux qui traversent une période difficile.

En 2022, l'ASSOCIATION POUR LE DON DE SANG BÉNÉVOLE DU RIED NORD fêtera son 40^e anniversaire.

2 dates sont à retenir :

- Le 29 Avril Assemblée Générale suivie de la célébration du 40^{ème} anniversaire à la Salle Communale de Sessenheim.
- Le 25 Mai collecte du 40^{ème} anniversaire avec ses surprises à l'Espace VAUBAN de Rountzenheim-Auenheim.

Le tableau ci-contre montre l'évolution du nombre de personnes présentes à nos 4 premières collectes. Les collectes n'ont pas trop souffert de la situation actuelle, les donateurs se sont déplacés ; pourtant les donateurs de Sessenheim et de Rountzenheim-Auenheim manquent à l'appel.

Ce sont les donateurs de Dalhunden qui se sont mobilisés le plus.

C'est grâce au soutien des 4 municipalités que le comité composé de 18 membres peut tout mettre en œuvre pour satisfaire les donateurs et pour faire la promotion pour le Don de Sang.

Merci aux donateurs, aux communes, aux sponsors, aux donateurs et aux bénévoles pour leur soutien et leur aide.

Lors de l'Assemblée Générale du 1^{er} octobre 2021, 136 donateurs ont été invités à retirer le diplôme du DON du SANG dont 3 diplômes OR et un diplôme or avec palmes pour 100 dons.

Il s'agit de : M. BLATTNER Francis 100 dons
M. KOESTEL Jérôme 100 dons
Mme KUHN Marguerite 60 dons

Mme HUBER Noëlle de Dalhunden 100 dons

Les donateurs nés en 1955 ont été remerciés par une assiette souvenir.

Un grand MERCI à tous ces donateurs et à ceux qui viennent de près ou de loin pour faire le geste qui sauve ; plus que jamais le sang est rare, indispensable et précieux.

Pour les malades, il n'y a pas de jours de fêtes.

Dates des 5 collectes 2022 :

- Mercredi 23 février ESPACE VAUBAN Rountzenheim-Auenheim
- Mercredi 25 mai ESPACE VAUBAN Rountzenheim-Auenheim
- Mercredi 24 août Salle ESCAL Dalhunden
- Mercredi 26 octobre Salle ESCAL Dalhunden
- Mercredi 28 décembre Salle ESCAL Dalhunden

Gardons confiance en l'avenir, vous avez bon cœur, pas peur en voyant le docteur.

**Merci de tout cœur, le comité en cœur.
BONNE et HEUREUSE ANNÉE 2022.**

Marlène BOHN, présidente / 06 86 73 52 84 / marlene.bohn@free.fr

Inscrit au registre des Associations du Tribunal de céans de Haguenau, sur le volume : 13 Folio n°555, l'association dénommée: Association pour le Don de Sang Bénévole du Ried Nord, ayant son siège Maison Communale 3, place de la Mairie à 67770 SESSENHEIM.



EN 1 HEURE,
VOUS POUVEZ SAUVER 3 VIES ! ❤️ ❤️ ❤️

Globules rouges
Hémorragies, accouchement difficile...

Plaquettes
Cancers (Leucémie, Lymphome...)

Plasma
Maladies génétiques, déficits immunitaires...

EFSS
Etablissement Français du Sang

PARTAGEZ VOTRE POUVOIR,
DONNEZ VOTRE SANG !

DON DE SANG
EN 1H
j'ai sauvé
3 VIES
et **VOUS ?**
qu'attendez-vous ?

AAPPMA



Chères citoyennes, chers citoyens,

À l'heure où cet article est créé, le comité qui a rédigé ces quelques lignes est celui "d'avant" les élections organisées en novembre.

C'est avec une grande émotion que nous remercions tous les membres qui nous ont soutenu durant ce dernier mandat. Mandat qui ne fut pas des plus simples pour notre association !

Après le départ de notre ancien Président Monsieur Gilbert LOUX (que nous remercions pour toutes ces années passées à ce poste), l'AAPPMA a connu quelques tumultes au sein de l'équipe... Malgré tout cela, la baraque n'a pas chaviré, et nous sommes fiers du parcours effectué jusqu'à ce jour !

Gérer une association n'est pas de tout repos, mais nous avons tous à cœur de perdurer dans notre tâche afin que l'APPMA, créée en 1972, continue de satisfaire tous ses membres.

Nous vous souhaitons une bonne année 2022.

Le Comité.

LE NOUVEAU COMITÉ :

Membres de l'association	Fonction
Léandro GENCO	Président
Alphonsine LANTZ	Vice-Présidente
Thierry BEYER	Trésorier
Jessica LUTZ	Secrétaire
Olivier ANDRES	Assesseur
Régis CALMEL	Assesseur
Yannick KOWACKS	Assesseur
Christophe LANTZ	Assesseur
Marjolaine LANTZ	Assesseur

Contacts :

☎ 06 47 89 67 30 – Président

☎ 06 68 99 30 62 – Secrétaire

✉ aappma.dalhunden@gmail.com

🌐 www.aappma-dalhunden.com



ESCAL GYM

Avec une année 2020 entachée par la COVID 19, et cinq mois en 2021, notre club et tous les adhérents avions hâte de reprendre les différents cours de sport et de remise en forme.

C'est donc avec une envie débordante d'actions, de rythmes, de rencontres conviviales de sportives motivées que nous sommes entrées dans la 16^e année de l'existence du club l'Escal Gym.

Le comité a tout mis en place pour que cette nouvelle saison sportive se passe dans les meilleures conditions possibles.

Les anciens adhérents, suivis de nouvelles inscriptions n'ont pas manqué à la reprise des cours le 13 septembre 2021. L'association compte 200 participants à nos différents cours.

Les animatrices Patricia et Michèle nous ont encore cette année, travaillé un planning varié et adapté à tout type d'objectifs, afin de satisfaire un large public tout en livrant quelques conseils utiles.

Bravo et un grand merci à toutes les deux, puisque les cours pendant le confinement ont été transmis en ligne sur Facebook et suivi hebdomadairement par 130 personnes.



Octobre rose

Afin de soutenir la campagne annuelle d'Octobre Rose, destinée à sensibiliser au dépistage du cancer du sein et à récolter des fonds, tous les licenciés ont porté un vêtement rose lors de l'activité sportive et participé à une collecte de dons.

Continuons à nous faire plaisir, tout au long de la saison dans la pratique des activités pour conserver notre vitalité et la jeunesse de notre squelette.



Le comité de L'Escal Gym et les animatrices Patricia et Michèle vous souhaitent une bonne, heureuse et sportive année 2022.

Planning des cours proposés :

LUNDI	13h45-14h45..... Gym douce en atelier
	15h15-16h15..... Pilate
	18h45-19h30..... Hiit
	19h45-20h45 Renforcement musculaire
MERCREDI	14h30-15h30..... Gym douce en atelier
	17h45-18h45..... Zumba
	18h50-19h50..... Renforcement musculaire
JEUDI	09h00-10h00 Pilate
	10h10-11h10..... Pilate
	18h45-19h45..... Zumba
	19h50-20h50 Pilate

- Privilégiez la **régularité** à la quantité, il vaut mieux suivre un cours chaque semaine plutôt que 2 ou 3 cours de manière irrégulière.
- L'activité ne s'arrête pas qu'aux cours collectifs, il est important de **bouger dans votre quotidien** : le vélo, la marche, le footing, la natation, toutes les activités en autonomie sont bonnes pour votre santé et votre bien-être.
- Ne sautez pas de repas, buvez beaucoup d'eau.
- Si vous souhaitez perdre du poids choisissez les cours cardio (Hiit ou Zumba) associés à un cours de renforcement musculaire (Pilate, gym douce ou renforcement musculaire).
- Vous êtes angoissé, stressé ou avez des problèmes de dos, le Pilate sera le plus adapté.



ENERGY KIDS

Journée HALLOWEEN pour les enfants de l'association Escal Gym

Après deux mois de reprise sportive, c'est sur le thème des sorcières, fantômes et citrouilles que les jeunes du cours Energy Kid's ont fêté Halloween.

Tous déguisés, ils ont pu danser sur des notes de musique ensorcelées et jouer autour de jeux sportifs plus ou moins monstrueux.

Les vacances ont pu ainsi démarrer avec beaucoup d'ambiance.

L'objectif de ces cours est de sensibiliser les enfants à la pratique sportive de manière ludique (danse, jeux, exercices ...) afin de lutter contre la sédentarité.

Les enfants prennent plaisir à se retrouver chaque semaine et à se dépenser dans une bonne ambiance. Des spectacles sont présentés avec des chorégraphies apprises tout au long de l'année.

Il reste quelques places dans le cours des enfants de 6 à 8 ans.

L'activité a lieu de 16h30 à 18h30 à la salle des fêtes de Dalhunden tous les lundis.

Contact :

Association de Gymnastique pour adulte et enfant · Salle Escal

☎ 06 77 92 62 55

✉ escalgym@free.fr

Affiliée à la FFEPGV sous le numéro 067096 / SIRET 49195582900016 / N° d'agrément jeunesse et sport 67595 / Siège 244 rue du Moulin 67770 DALHUNDEN

PÉTANQUE CLUB DALHUNDEN

LE COMITÉ	Fonction
Jacky MATTER	Président
Elisabeth MATTER	Secrétaire
Rémy DEIBER	Trésorier
Yves BAILLON Jeannot BARTHOLMÉ Raymond HIMMEL Denis ESCHMANN Gilles WAGNER Ludovic ZWINGER	Assesseurs
Robert MOSSER	Membre d'honneur

ASSOCIATIONS



Nous sommes toujours confrontés à ce virus qui conditionne notre activité sportive. Néanmoins nous avons pu participer à certains concours comme le championnat des clubs (C.D.C.), le championnat des vétérans (C.D.C.-V) et la coupe de France. Ces compétitions ont pu se dérouler grâce à un nombre réduit de joueurs bien encadrés.

L'année prochaine nous organiserons deux challenges vétérans le 9 juin et le 23 juin, si les conditions sanitaires le permettent. Trois nouveaux joueurs vont se rajouter à notre équipe en 2022, pour ramener notre effectif à 46 licenciés. Nous tenons également à remercier ceux qui nous ont soutenu par l'acquisition d'une carte de membre.

Une pensée particulière va également à notre cher concierge, Himmel Raymond, qui malgré son hospitalisation subite, reprend du service.

En espérant retrouver une vie associative normale, nous vous souhaitons à vous et vos proches une bonne santé et nos meilleurs vœux pour l'année 2022.

Le Président

Participation à Strasbourg de la tripléte féminine pour la qualification aux championnats de France en 2021.

AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS DE DALHUNDEN



Rejoignez les SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES de l'unité territoriale DE ...

UN ENGAGEMENT CITOYEN

Parallèlement à mon **métier** ou à mes **études**, je contribue aux missions de sécurité civile confiées au SDIS :

- Secours à personne
- Lutte contre l'incendie
- Protection des biens et de l'environnement

- Je suis motivé(e) et disponible.
- J'aime l'action et je suis en bonne forme.
- J'ai l'esprit d'équipe et je veux me mettre au service des autres pour des missions de secours d'urgence.

CONTACT

Centre d'incendie et de secours
adresse

Numéro de téléphone
et/ou mail@sdis67.com

+ d'infos sur
www.sdis67.com



→ Esprit d'équipe → Engagement → Respect → Altruisme

LE MOT DU PRÉSIDENT

Que dire pour cette année ? Une année avec une activité ralentie par des mesures sanitaires. La reprise de la vie associative démarre timidement, le temps de la relance est arrivé.

Il faudra tout notre esprit de camaraderie et de solidarité.

Départ à la retraite de Didier Voelckel en début d'année après 36 années de service.

On le remercie pour son dévouement et le temps passé à secourir les personnes en détresse et les biens. Et après avoir repris la lourde fonction de chef de section, un grand respect pour la gestion des différents événements, réorganisations, formations, conflits, regroupements.

Le nombre de sapeurs-pompiers diminue d'année en année. Je fais appel aux jeunes motivés à venir en aide et porter secours aux personnes en détresse pour nous rejoindre dans notre grande famille. Je remercie tous les membres de l'amicale, épouses, enfants et amis qui contribuent au bon déroulement de nos manifestations.

L'amicale des sapeurs-pompiers vous souhaite une bonne année 2022.

Le président François Schott

MEMBRES DE L'AMICALE

Conseil administratif

Richard BRUDY	Président d'honneur
François SCHOTT	Président
Didier VOELCKEL	Vice-président
Daniel RUXER	Trésorier
Jacky LEININGER	Assesseur
Alain LANG	Assesseur

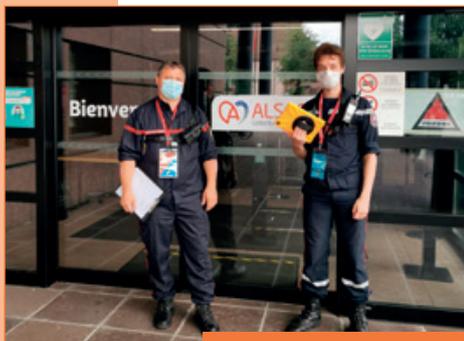
Les membres

Franck JOSEPH | Alain HISTEL | Désiré HEINTZ
Anthony FRIEDMANN | Jérôme KLEIN
Charles METZGER | Gilbert KAISER | Leandro GENCO

Les adhérents à la section des anciens sapeurs-pompiers de l'union départementale

Richard BRUDY | Charles METZGER | Gilbert KAISER
Patrick MULLER | Gaétan HEITZ | René MOCKERS





Renfort au CVGC du CEA



Nomination du Lieutenant Didier VOELCKEL au grade de Capitaine Honoraire, en présence du Capitaine Hubert STRAUB chef de l'unité territoriale de Soufflenheim.



Mesdames, Messieurs,
2021 était pour moi le départ d'un nouveau défi avec la prise du commandement de la section des Sapeurs-Pompiers de Sessenheim-Statmmatten et Dalhunden. Je tiens à remercier le Commandant FRIEDLY, chef de la compagnie Nord et le Capitaine STRAUB, chef de l'Unité Territoriale de Soufflenheim pour la confiance qu'ils m'accordent.

Cette année encore les pompiers du Bas-Rhin étaient sur tous les fronts. Intempéries et feux de forêt dans le sud de la France, renfort Covid 19 en Martinique, pré-alerte pour les intempéries en Belgique mais aussi et surtout au CVGC (Centre de Vaccination de Grande Capacité) mis en place dans les bâtiments de la CEA (Collectivité Européenne d'Alsace) où, au plus haut de la crise, 73 infirmiers, médecins, personnels administratifs, techniques et pompiers dont 2 de Sessenheim (photo ci-dessus) procé-

daient à environ 2000 injections par jour sur une durée de plusieurs mois.

Pendant ce temps, le service doit également répondre aux demandes de secours de la population Bas-Rhinoise, la mission première cette année était encore le secours à personne qui représente près de 70 % de notre activité. Les communes de Sessenheim, Statmmatten et Dalhunden ne dérogent pas à la règle puisque le secours à personnes représente plus de 82 % de notre activité cette année.

Notre section était engagée sur 45 demandes de secours, 19 à Dalhunden, 17 à Sessenheim et 9 à Statmmatten. Les demandes de secours sont réparties de la manière suivante : 1 accident de la circulation, 2 incendies, 3 opérations diverses, 37 secours à personne et 1 alerte annulée.

En parallèle à cette activité, certains de nos personnels renforcent le CIS Soufflenheim qui est une priorité justifiée pour notre direction. La complexité et la diversification

de nos interventions nous demandent de plus en plus de compétences et de rigueur ce qui entraîne de nombreuses heures de formation qui sont au nombre de 300 pour notre section.

Malheureusement, par manque de personnel, un certain nombre d'interventions n'ont pu être assurées par la section. Je lance un appel aux jeunes et moins jeunes qui ont l'envie de s'investir et venir en aide aux autres. Vous serez accueillis par une équipe jeune et dynamique, votre formation sera prise en charge par le service, une petite indemnité vous sera versée. Si ce défi vous intéresse, je vous invite à me contacter au 06 07 19 71 21.

Les sous-officiers et hommes du rang s'associent à moi pour vous souhaiter une bonne et heureuse année 2022. Qu'elle vous apporte santé, joie, bonheur et que vos projets aboutissent.

Lieutenant Dominique BEDELL,
Chef de section.



CÉRÉMONIE DE SAINTE-BARBE, PATRONNE DES SAPEURS-POMPIERS

Après une année sans cérémonie en 2020 en raison de la crise sanitaire, les sapeurs-pompiers de Sessenheim-Statmmatten-Dalhunden se sont retrouvés le samedi 27 novembre au hall des pêcheurs de Statmmatten en présence de leurs proches, des élus et des autorités pour célébrer leur patronne sainte Barbe.

Cette manifestation, placée sous le signe des festivités et de la convivialité (malgré le respect des gestes barrières), fut l'occasion d'honorer les sapeurs-pompiers mais également de leur témoigner le soutien et la reconnaissance

des élus et de la population. Leur engagement et leurs valeurs d'altruisme, d'abnégation, de fraternité et de solidarité qu'ils portent au quotidien dans l'exercice de leurs missions furent soulignés.

Le bilan opérationnel de l'année fut présenté par le Chef de Section qui procéda à plusieurs nominations. Les soldats du feu mis à l'honneur furent :

- Le Lieutenant Didier VOELCKEL nommé au grade de Capitaine honoraire en présence du Capitaine Hubert STRAUB Chef de l'unité territoriale de Soufflenheim,
- Le Caporal-chef Frédéric LANTZ nommé au grade de Sergent,
- Le Caporal Raphaël TOUSSAINT nommé au grade de Caporal-chef,
- Le Lieutenant Dominique BEDELL nommé aux fonctions de chef de section de Sessenheim-Statmmatten-Dalhunden

Sans oublier le jeune sapeur-pompier Lucas Hoffman, applaudi par l'assemblée pour son engagement et sa participation active au Centre de Vaccination de Grande Capacité mis en place dans les bâtiments de la CEA (Collectivité Européenne d'Alsace) où au plus haut de la crise, 73 infirmiers, médecins, personnels administratifs, techniques procédaient à environ 2000 injections par jour sur une durée de plusieurs mois.

Tous ont été décorés et félicités par les maires présents : Jean-Jacques MERKEL, Maire de Statmmatten, Michel DEGOURSY, Maire de Dalhunden et par Raymond RIEDINGER, Maire de Sessenheim.

Cette cérémonie, qui a resserré les liens de ces « urgentistes du quotidien », a également été un moment de recueillement et d'hommage aux sapeurs-pompiers et aux proches décédés durant les deux dernières années qui fut marqué par une minute d'applaudissement particulièrement émouvante.

Le Chef de Section termina par un triste constat. En effet, par manque de personnel, un certain nombre d'interventions n'ont pu être assurées par la section. Aussi, **un appel est lancé aux jeunes et moins jeunes, hommes ou femmes, qui ont l'envie de s'investir et de venir en aide aux autres. Une équipe jeune et dynamique vous attend. Votre formation est prise en charge et une petite indemnité vous sera versée. Si ce défi vous intéresse, nous vous invitons à contacter Dominique BEDELL au 06 07 19 71 21.**





2020 ne fut pas une année propice au chant choral !

Avec comme priorité la protection de chacun et le respect des consignes, nous n'avons repris les répétitions que fin septembre, avec comme seul objectif : nos concerts de fin d'année.

Je tiens à saluer l'engagement et le travail des choristes pour arriver à mi-décembre en maîtrisant un programme de plus de 20 chants par cœur pour les dates des concerts. Malheureusement, cette année encore, la covid a joué le trouble-fête, et les concerts n'ont pas eu lieu ! Malgré la très grande déception de tous, les répétitions nous auront permis de retrouver, si peu que cela soit, le plaisir de chanter ensemble. Il ne reste plus que maintenant, et j'en formule le vœu pour l'année à venir, de pouvoir à nouveau partager ce plaisir avec vous, notre public.

Dans cet espoir, je vous souhaite en mon nom et celui de l'ensemble des choristes une très belle année 2022.

Prenez soin de vous et de vos proches !

Michel Degoursy



retrouvez des extraits de nos concerts en scannant le QRcode

Contact :

☎ 06 80 63 53 50 – Michel Degoursy

✉ chorale-lesrousserolles@orange.fr

BIBLIOTHÈQUE



La boîte à livres



2021, le président Emmanuel Macron déclare « la lecture grande cause nationale ».

Passer trop de temps devant les écrans (télévision, tablettes, ordinateurs, smartphones) peut entraîner des troubles divers chez les enfants...

Et s'ils (re) découvraient le plaisir de lire ? La lecture est un loisir agréable qui stimule le cerveau et améliore la mémoire.

« Un adulte va lire un livre pour se distraire , un enfant va lire un livre pour se construire »

Joann Sfar (dessinateur de presse).

De plus, ce passe -temps est à la portée de tout le monde, vu qu'il est (presque) gratuit !

Vous avez pu remarquer l'installation d'une « Boîte à livres » près de la mairie.

Une boîte à livres est une petite bibliothèque de rue où chacun peut déposer et emprunter des livres gratuitement, privilégiant ainsi l'accès à la culture, favorisant échange et partage.

Vous avez des livres que vous ne voulez plus, mettez-les dans cette boîte à livres et ils feront le bonheur d'autres personnes...

Nous vous proposons un large choix de livres, albums pour enfants, contes, romans, documentaires, etc

la bibliothèque est ouverte **chaque lundi** :

- de 16 h à 18 h en période scolaire

- de 18 h à 19 h hors période scolaire

Jusqu'à 16 ans, le prêt de livres est gratuit

Pour les adultes, la modique somme de 6 euros par an est demandée

Les bénévoles de la bibliothèque

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



Porter un masque à l'intérieur chirurgical ou en tissu de catégorie 1



Aérer chaque pièce 10 min toutes les heures



Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique



Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades



Respecter une distance d'au moins deux mètres avec les autres



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Se moucher dans un mouchoir à usage unique



PAROISSE PROTESTANTE RETOURNER À LA SOURCE D'EAU VIVE

Chers habitantes et habitants de Dalhunden,

L'actualité de notre paroisse et de notre secteur est marquée par l'arrivée d'un nouveau pasteur, le pasteur Pierre Kopp. Précédemment à Gries, le pasteur Kopp et son épouse se sont installés au presbytère de Rountzenheim-Auenheim au courant de l'été dernier. Madame Kopp est également pasteur, aumônier protestante au Centre hospitalier de Haguenau. Ils sont parents de trois jeunes adultes, et grands-parents depuis peu. Basé à Rountzenheim, le pasteur Kopp a été nommé pasteur pour l'ensemble du secteur, c'est-à-dire les paroisses de Rountzenheim-Auenheim-Soufflenheim, Roppenheim-Forstfeld-Kauffenheim et Sessenheim-Statmmatten-Dalhunden. Il fait équipe avec le pasteur-remplaçant Paul Schalck, basé à Sessenheim.

En ces temps encore difficiles, l'inauguration d'un nouveau baptistère le 31 octobre en l'église protestante de Sessenheim a permis aux membres des différentes paroisses présents, de vivre un beau geste symbolique de rappel du baptême, avec l'eau de ce nouveau baptistère.

L'eau est essentielle, source de vie sur cette terre, indispensable à tous, un bien à partager avec tous. L'eau du baptême ajoute à cette force de vie la force de l'amour de Dieu qui lie, relie et fortifie l'Église, mais bien au-delà également.

Que fêtons-nous d'autre, à Noël, que la vie donnée, fragile et forte à la fois ?

Cette année encore, en raison du contexte de pandémie, les paroisses protestantes n'ont pas pu proposer les traditionnelles fêtes de l'Avent et de Noël pour les aînés. En revanche, nous vous invitons très chaleureusement aux différentes célébrations et manifestations de Noël.

Que le souffle de Noël donne à chacun une énergie nouvelle pour accueillir sereinement et joyeusement l'année qui vient !

*Pasteur Pierre Kopp
Pasteur-remplaçant Paul Schalck*



Prêts pour faire route ensemble !



Contacts :

Pasteur Pierre Kopp - 3 rue du Presbytère Rountzenheim - ✉ pierre.kopp@uepal.fr - ☎ 09 77 44 34 22

Pasteur-remplaçant Paul Schalck - 8 rue Albert Fuchs Sessenheim - ✉ paul.schalck@uepal.fr - ☎ 06 27 85 61 57

Présidente du Conseil presbytéral : Mme Margot Kandel - ✉ margot.kandel@wanadoo.fr - ☎ 03 88 86 03 63



LA MÉDIATHÈQUE DE ROESCHWOOG VOUS ACCUEILLE

Toutes les personnes sont accueillies, qu'elles résident à Roeschwoog, qui finance la médiathèque, dans l'Uffried ou partout ailleurs, selon la réglementation sanitaire en vigueur décidée par le gouvernement.

UN LIEU DE... DÉCOUVERTE POUR TOUS

13 000 livres et revues / 2 200 DVD et CD
Accès à la médiathèque numérique
Des expositions d'art



UN LIEU... D'ANIMATIONS

Chaque mois, de nombreuses animations gratuites à découvrir : lectures, ateliers, projections, conférences...

UN LIEU... GOURMAND ET CONVIVAL

Le Millefeuille, le salon de thé de la médiathèque, vous accueille tous les vendredis de 15h à 18h.



Horaires d'ouverture :

Mardi 15h-19h30
Mercredi..... 9h30-12h et 14h-18h
Vendredi..... 15h-19h
Samedi..... 9h30-12h30

Inscriptions

Abonnement Simple :	Abonnement Multimédia :
Livres + revues :	Livres + revues + DVD + CD
Gratuit jusqu'à 16 ans	15 € jusqu'à 16 ans
15 € pour les adultes	28 € pour les adultes

UNE ANNÉE DE JOIES, DE PEINES, MAIS AUSSI D'ESPÉRANCE

Les douze mois qui viennent de s'écouler ont été marqués pour la communauté paroissiale Saint-Laurent de Dalhunden par des joies, des peines, mais également d'espérance.

La Covid-19 est toujours présente et malgré les vaccinations auxquelles la plupart des habitants se sont astreints, nous n'avons pas encore retrouvé l'esprit de vivre ensemble et pour les autres que nous connaissons par le passé. Ceci est vrai également dans la Communauté de Paroisses où les célébrations « ensemble » comme la Fête – Dieu n'ont pu être réalisées, comme nous le souhaitions.

Mais surtout, les paroissiens ont été marqués par le décès de Joseph Lallemand. Le lundi 5 avril 2021, deuxième jour de fête de la Résurrection du Christ, la paroisse et la chorale St-Laurent ont perdu leur fidèle organiste et chef de chœur. Pendant plus de 30 ans, chaque samedi ou dimanche et pour les grandes fêtes, il a animé nos offices, les événements heureux et moins heureux de notre paroisse. Apprécié pour sa gentillesse, son engagement, son talent et sa disponibilité à toute épreuve, Joseph avait mis ses compétences au service de tous et de l'Église. En même temps, il savait raviver la flamme de notre foi. Qu'il soit remercié à tout jamais.

L'année 2020 s'était achevée avec M. le curé Hyacinthe Radon par une belle célébration de la Nativité. Une fois encore, les paroissiens et les visiteurs ont pu admirer la très belle crèche pendant tout le temps de Noël.

PREMIÈRES COMMUNIONS

En raison du confinement, il n'y eut pas de célébration de première communion en 2020. Aussi en 2021, ce sont les enfants de deux classes d'âge de Dalhunden qui ont pu recevoir le corps du Christ le dimanche 16 mai. La belle célébration eut lieu à l'église de Drusenheim plus spacieuse en raison des contraintes sanitaires. Parents et grands-parents, frères et sœurs, parrains et marraines et autres proches membres de la famille ont entouré les seize enfants de Dalhunden.

Autour du curé Hyacinthe Radon, des catéchistes de Dalhunden se sont impliquées dans l'accompagnement de la première communion.

Les membres de la chorale des Jeunes de Drusenheim ont rehaussé l'office de leurs chants.

Avec des mots de leur âge, riches de leur sensibilité et de leur spontanéité, les enfants ont exprimé leurs demandes dans la prière universelle et leurs remerciements à toutes celles et tous ceux qui les ont accompagnés pendant deux ans.

Le 11 juillet, un autre garçon a également fait sa première communion, en même temps qu'eut lieu le baptême de sa petite sœur à l'église de Dalhunden.



Contact :

Hensch Daniel
6 rue des Jardins
67770 Dalhunden.

Messe de la nuit de Noël 2021

LA FÊTE PATRONALE

Comme chaque année, autour du 10 août, la Communauté paroissiale a fêté Saint Laurent son patron. Comme chaque année aussi, grâce à l'engagement des bénévoles, l'église était agréablement décorée, de fleurs, de fanions et de draperies, aux couleurs liturgiques du rouge, symbole de force et de don de soi.

Pour l'occasion, la Paroisse a eu la joie d'accueillir l'abbé Bernard Ott, premier curé en 1999 du secteur paroissial Drusenheim – Dalhunden – Sessenheim/Stattmatten pour présider l'Eucharistie. Orpheline un peu depuis le décès de Joseph Lallemand, la Chorale ne manqua pas cependant d'entraîner l'assistance avec de beaux chants.

Dans son homélie, le célébrant, en référence à la vie du saint patron, un des plus connus – plus d'une trentaine de paroisses du diocèse, dont celle de la cathédrale l'ont « adopté » - invita l'assemblée « à la même foi et au même dynamisme », notamment par le service des pauvres, en même temps qu'à être une « communauté rayonnante et à vivre dans le monde d'aujourd'hui en étant des témoins ».

Avant la bénédiction finale, de vifs remerciements furent encore adressés à tous ceux et surtout celles qui font vivre la Paroisse dans les services les plus divers, des « aides souvent discrètes, mais toujours précieuses » ; ce fut également un appel à de nouveaux membres.

Au préau de l'école Laurent Mockers, le temps de la convivialité a réuni tous les participants à cette belle fête. Parmi eux, le maire Michel Degoursy, toujours à l'écoute des besoins de la Paroisse.



Célébration de la Saint-Laurent

DE L'ESPÉRANCE POUR LE FUTUR

Il est à souhaiter que toutes les contraintes liées à la crise sanitaire soient derrière nous en 2022 ou du moins pour l'essentiel.

Il n'y aura pas de première communion cette année-là, mais les trois enfants inscrits sont répartis dans d'autres groupes, pour recevoir le Christ, soit à Sessenheim dimanche le 22 mai, soit à Drusenheim le jeudi de l'Ascension 26 mai.

À Dalhunden, pour 2023, nous prévoyons dès à présent un groupe de six enfants pour la première communion.

La fête patronale de Saint Laurent est annoncée pour le dimanche 7 août 2022.

Tout au long de l'année, les paroissiens et toutes les personnes intéressées pourront trouver de nombreuses informations dans le bulletin au fond de l'église ou au tableau d'affichage vitré en avant de l'église.

Nous remercions M. le curé Hyacinthe Radon pour le soutien sans faille tout au long de l'année et les prêtres présents à l'occasion pour les célébrations dominicales.

Nous encourageons les familles, parents, jeunes et enfants à fréquenter de temps en temps la belle église de Dalhunden pour célébrer ensemble la messe dominicale. C'est toujours un temps de partage, de joie et de respiration autour de Jésus le Christ. Ce serait aussi l'occasion d'éveiller de nouvelles « vocations » pour renforcer les différentes équipes au service de la Paroisse et de son voisin. D'avance grand merci.

À tous, nous souhaitons une belle année 2022 faite de joies et d'espérance chrétienne dans la prière.

Le bureau du conseil de fabrique
D. Hensch, B. Hattler, C. Voelckel



NETTOYAGE DU VILLAGE

Le 25 septembre 2020, toute l'école a nettoyé le village. Pour ramasser les déchets, nous étions dans les champs et dans la forêt. Nous avons découvert de nouvelles rues dans Dalhunden. La collecte a été fructueuse malgré une attaque d'abeilles à la gravière. *Abigaël (CE2)*



VISITE CHEZ BOEHLI

Dans le cadre de la semaine du goût, le mardi 13 octobre 2020, les élèves des classes de CE1-CE2 et CM1-CM2 sont allés chez Boelhi à Gundershoffen pour découvrir la fabrication des bretzels. Nous avons dégusté des bretzels salés et chocolatés. Nous avons aussi regardé des vidéos. La médiathèque de Drusenheim est également intervenue à l'école pour nous présenter des livres sur les fruits et légumes. *Léna (CE2)*

En décembre, la classe de CE1 et CE2 est allée visiter le musée Alsacien à Strasbourg.

On nous a raconté l'histoire de l'Alsace et aussi des contes de Noël.

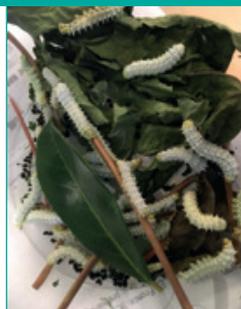
La classe de CM1-CM2 s'est, quant à elle, rendue au musée Notre Dame de Strasbourg, afin de découvrir les bestiaires de la cathédrale, les sculptures et la construction de l'édifice.

Thomas (CE2)



SORTIE AU MUSÉE ALSACIEN ET MUSÉE NOTRE DAME DE STRASBOURG

ÉLEVAGE DE PAPILLONS



Nous avons réalisé un élevage de Bombyx dans la classe de CE1-CE2.

Les chenilles ont collé à la feuille. Elles ont mué et fabriqué un cocon. Elles ont mangé des feuilles bizarres (ricin et troène). Elles sont devenues des papillons. Puis, ils sont morts naturellement au bout de quelques jours.

ÉPIPHANIE

VIE SCOLAIRE

Le jeudi 7 janvier, toutes les classes ont pu déguster de succulentes galettes des rois.



SAINT NICOLAS ET PÈRE NOËL

Le lundi 7 janvier, tous les élèves de l'école ont reçu un Mannele et des clémentines pour le goûter. Le Saint Nicolas était sans aucun doute passé par là la veille ! Le 18 décembre, le Père Noël s'est déplacé en personne pour rencontrer les enfants de Dalhunden. Il a visité toutes les classes avec un grand livre sous le bras, afin de noter les dernières demandes des enfants pour Noël. Il leur a offert en avance un sac rempli de friandises, ainsi qu'un beau livre et parfois un jeu. Merci Père Noël !

CARNAVAL



Mardi 16 février, les enfants de maternelle ont pu se déguiser afin de fêter Mardi Gras. Après avoir dansé dans la salle de jeux et s'être bien amusés dans la cour à lancer des confettis et des serpentins, les enfants ont défilé dans le village pour faire admirer leurs beaux costumes.



DE LA NEIGE POUR PETITS ET GRANDS

La neige a recouvert le village de Dalhunden, pour le plus grand plaisir des élèves dans la cour. Les classes de CE1-CE2 et CM1-CM2 ont pu profiter des paysages magnifiques lors d'une promenade en forêt. Grâce à un travail en équipe, les plus petits ont pu construire un bonhomme de neige plus grand qu'eux !



Sandrine Noth



CHANGEMENT D'ATSEM

Au mois de décembre, Nicole Weissler a pris sa retraite après 25 années à s'occuper des enfants de la maternelle du village. À cette occasion, tous les élèves de l'école se sont réunis afin de lui chanter une chanson personnalisée et lui offrir un livre souvenir avec de nombreux mots, dessins, photos... C'est avec beaucoup d'émotions que Nicole a fait ses adieux aux enfants et leur a offert un bon goûter.

Elle a été remplacée par Sandrine Noth qui a pris ses fonctions dès le mois de janvier.



LAPIN DE PÂQUES

Toute l'école a accueilli le lapin de Pâques et sa lapine. Ils nous ont fait danser, ils nous ont donné du chocolat et ils nous ont fait beaucoup rigoler. C'était une belle fête !
Léna (CE2)

Chaque matin, pendant une semaine les élèves de la grande section au CE2 ont pris le bus pour aller à l'escalade de Strasbourg, à la salle Block'Out afin de faire un stage d'initiation. On est monté sur des murs d'escalade, on est descendu en sautant. On a bien aimé et on a appris beaucoup de choses.

Lucas (CE2)

ESCALADE



UNE SEMAINE DE CANOË KAYAK AU STAEDLY

La semaine du 17 au 21 mai 2021, la classe de CMI-CM2 est allée au plan d'eau du Staedly à Roeschwoog. Les élèves ont appris à faire du canoë (à plusieurs), du kayak (tout seul) et du paddle. C'est une grande planche sur laquelle on peut se mettre debout ou à genoux. Ils ont fait également une chasse aux trésors pour trouver des insectes, des plantes, des feuilles et d'autres objets sur les bords du plan d'eau. Le dernier jour, la classe a participé à un grand jeu par équipe avec un quizz et des épreuves sur l'eau. Malgré le mauvais temps, les élèves se sont tout de même bien amusés.

L'école de Dalhunden a organisé un cross au stade au mois de juin 2021.

Tous les élèves du CE1 au CM2 ont participé.

Les gagnants sont :
Lucie (CE2), Paco (CE1),
Loïc (CM2) et Eliana (CM2).
Paco, Cindy et Léane (CE2)



CROSS DE L'ÉCOLE



NATUROPARC

Le vendredi 2 juillet, les élèves de PS-MS-GS et CP se sont rendus à NaturoParc à Huhnawihhr afin de passer une journée autour des animaux, thème qu'ils ont travaillé tout au long de l'année.

Animations, nourrissage d'animaux, approche de la faune et flore locale, parcours sensoriels...

La journée a été riche en découvertes !



CHÂTEAUX FORTS

Clap de fin ! Pour terminer l'année scolaire, les élèves du CE1 au CM2 ont fait une randonnée au départ du Gimbelhof afin de découvrir les vestiges de deux châteaux forts : celui du Hohenbourg et celui du Loewenstein. Les plus courageux ont même été jusqu'au Fleckenstein. Petits et grands ont ensuite pu profiter de l'aire de jeu médiévale avant de sombrer dans un sommeil récupérateur durant le trajet retour. Une agréable prise de hauteur sur les paysages d'Alsace du Nord pour clôturer l'année 2020-2021.

Après avoir reporté plusieurs fois cet évènement, les Mini-Olympiades ont pu avoir lieu le 5 juillet malgré un temps maussade. Les épreuves se sont déroulées dans la salle de motricité et sous le préau. Les enfants des classes de maternelle se sont affrontés sur 6 épreuves : courir vite, courir et franchir (= course de haies), sauter loin, sauter haut, lancer loin, lancer précis (dans un cerceau). À l'issue de ces épreuves, les points ont été comptés et les meilleurs de chaque catégorie ont pu monter sur le podium et recevoir une médaille. Chaque participant a été récompensé par un diplôme et un stylo, ainsi que par un goûter, généreusement offerts par l'Association des Enfants de Dalhunden. Bravo à tous les petits sportifs !



MINI-OLYMPIADES

ÉCOLE PRIMAIRE L. MOCKERS DE DALHUNDEN

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ÉCOLE DU 08 FÉVRIER 2021

1- MOT DE BIENVENUE

Mme Trompeter réalise le conseil d'école par écrit, avec transmission et correction aux représentants de parents d'élèves et à la commune.

2- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Personnes membres :

Le corps enseignant

Mme Trompeter	Mme Reinhart
M. Hoeltzel	Mme Balbierer
Mme Secula remplacée par Mme Hanus	
ATSEM : Mme Noth	

Représentants de la commune de Dalhunden

M. Degoursy (M. le Maire)	M. Straub
---------------------------	-----------

Représentants des parents d'élèves

Mme Fernandes	M. Heller
Mme Ehrhart	Mme Koenig
Mme Blum	Mme Kuhn
Mme Romero	M. Schutz

Le remplacement de Mme Secula, absente pour une durée indéterminée dans la classe de GS/CP, est effectué par Mme Hanus jusqu'aux vacances scolaires de février. Étant elle-même enceinte, un nouveau remplaçant devrait être nommé pour poursuivre.

3- PRÉVISION DES EFFECTIFS POUR LA RENTRÉE 2021/2022

La mairie a communiqué 9 enfants susceptibles de s'inscrire en petite section à la rentrée prochaine.

L'effectif prévisionnel est de 84 enfants.

Nous y verrons plus clair fin mars après les journées d'inscriptions qui auront lieu le vendredi 26 mars de 16h00 à 17h00 et le lundi 29 mars de 8h30 à 17h00.

La répartition sera faite une fois tous ces éléments réunis.

4- VIE SCOLAIRE :

- Événements passés

Le 7 décembre, Saint Nicolas est passé avant la récréation très discrètement déposer des manneles et des clémentines pour les enfants. Un goûter collectif a été pris par tous les élèves.

Le 17 décembre : Visite du Père Noël accompagné de M. le Maire et Mme Pihen. Les enfants ont de nouveau été très gâtés mais les enseignantes aussi. Tous nos remerciements à la commune.

Le 18 décembre : Deux classes se sont rendues à Strasbourg : celle de CE1-CE2 est allée au musée alsacien pour découvrir des histoires et traditions de Noël ; celle de CM1-CM2 est allée au musée de l'œuvre Notre Dame de Strasbourg pour étudier l'architecture de la cathédrale.

Le 7 janvier : les rois ont été tirés dans toutes les classes et les élèves ont pu déguster diverses galettes.

La classe de CE1-CE2 a poursuivi son élevage de papillon : les chenilles ont fabriqué quatre cocons, desquels sont sortis deux papillons. La femelle a déjà pondu beaucoup d'œufs. Nous attendons que de nouvelles chenilles naissent.

- Événements à venir

Semaine d'escalade : initialement prévue en février pour les élèves de GS-CP et CE1-CE2, elle a pu être reportée à la semaine du 17 au 21 mai 2021 pour les deux classes.

Cycle piscine à Drusenheim pour les classes de GS-CP et CE1-CE2, à la dernière période (mai-juin-juillet) : nous sommes en attente de nouvelles instructions pour savoir si le cycle pourra avoir lieu.

Classe kayak au Staedly pour les CM1-CM2 du 17 au 21 mai. Une réunion d'information aux parents aura lieu ultérieurement.

Vu le contexte sanitaire, d'autres projets ont dû être annulés et il est difficile d'en prévoir de nouveaux. Nous préférons donc attendre que les conditions s'améliorent pour s'investir.

- Évaluations mi-cp

Les évaluations mi-cp ont eu lieu mi-janvier. Les résultats sont plutôt très bons. Les résultats croisés à un nouvel indice de position sociale permettent de montrer que l'école réalise une plus-value sur la réussite des élèves à ces évaluations,

aussi bien au CP qu'au CE1, ce qui est très encourageant pour la réussite scolaire des élèves de l'école de Dalhunden, et les enseignements qui y sont menés.

5- PRATIQUE SPORTIVE

Les mesures récentes annoncées par le gouvernement ne nous permettent plus d'accéder à l'ESCAL pour faire sport. De même, les cycles natation sont suspendus jusqu'à nouvel ordre. Tout sport intérieur est proscrit, sauf pour les maternelles qui peuvent encore bénéficier de la salle de motricité.

Il a été recommandé d'utiliser les récréations pour permettre aux enfants de se dépenser davantage.

Les élèves de CE1-CE2 et CM1-CM2 vont entamer un cycle de course d'orientation dans la cour, pour garder une activité physique et sportive. Il n'est pas exclu non plus, que les classes sortent dans la cour pour effectuer des petits jeux collectifs ou de la course à pied dès que la météo le permettra. En effet, nous constatons une excitation notable des enfants pendant la récréation, qui manifeste le besoin des élèves de se dépenser davantage.

6- SÉCURITÉ

Un exercice incendie a été réalisé le lundi 8 février en présence de l'ouvrier municipal. L'évacuation a été rapide et sans mouvement de panique. Un avertisseur n'a pas fonctionné et sera remplacé rapidement.

Un exercice PPMS inondation sera réalisé au cours du mois de mars.

7- BILAN DE LA COOPÉRATIVE SCOLAIRE

Peu de mouvements ont eu lieu sur le compte de la coopérative, à part une commande de matériel dans une papeterie, le règlement des visites aux musées de Strasbourg et Bretzel Boehli et l'achat de galettes des rois.

8- ACTIONS DE L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES

Aucune action n'a pu être menée par l'association de parents d'élèves. Mme Fernandes réfléchit pour en organiser une prochainement (vente de fromage et de chocolat pour Pâques).

9- COVID-19

Les dispositions mises en place à la rentrée 2020 restent en vigueur, de même que le plan Vigipirate renforcé. Les élèves respectent les gestes barrières et ils supportent bien le masque. Nous avons constaté moins d'absences dans les classes, preuve que le lavage de mains et le port du masque sont efficaces.

10- PARC INFORMATIQUE

L'entreprise gestionnaire des ordinateurs s'est déplacée dans l'école pour faire un point sur le matériel. Il s'avère que les ordinateurs sont désuets ou montrent des signes de faiblesse (batterie qui ne fonctionnent presque plus). Les quatre ordinateurs fixes de la salle BCD ont été enlevés. La mairie étudie l'achat de 12 nouveaux ordinateurs portables.

L'espace bibliothèque sera réaménagé pour être plus fonctionnel.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ÉCOLE DU 21 JUIN 2021

1- MOT DE BIENVENUE

Mme Trompeter ouvre la séance à 17h00 en souhaitant la bienvenue et en remerciant les membres de leur présence.

2- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Personnes présentes :

Le corps enseignant

Mme Trompeter	Mme Reinhart
M. Hoeltzel	Mme Balbierer
ATSEM : Mme Noth	

Représentants de la commune de Dalhunden

M. Degoursy (M. le Maire)	
M. Straub	Mme Pihen

Représentants des parents d'élèves

Mme Fernandes	M. Heller
Mme Ehrhart	Mme Koenig
Mme Blum	Mme Kuhn
Mme Romero	M. Schutz

Personnes excusées : M. L'Inspecteur de l'Éducation Nationale
Secrétaire de séance : M. Hoeltzel

Personne n'ayant de remarques à apporter, le dernier compte-rendu du Conseil d'école est validé à l'unanimité..

3- VIE SCOLAIRE : ÉVÈNEMENTS PASSÉS (BILAN ET ORGANISATION)

• Lapin de Pâques : le Lapin de Pâques et sa lapine ont rendu visite à tous les enfants de l'école. Ils leur ont offert du chocolat, puis ils ont pu jouer et danser avec eux. (Merci à l'association de parents d'élèves pour l'organisation de cette manifestation).

• Semaine canoë (du 17 au 21 mai) : Les élèves de CM1/CM2 se sont rendus au plan d'eau de Roeschwoog pendant 4 jours complets pour découvrir la pratique du canoë, kayak et paddle. La randonnée sur la Moder n'a pas eu lieu, compte tenu des protocoles sanitaires en vigueur.

Coût total de l'activité : 2192 € (H2O Passion) + 360€ (bus) = 2 552€ (dont 79€ à la charge des familles). Merci à la commune pour l'octroi d'une subvention de 533€.

• Semaine d'escalade 620€ (bus) = 2 140€ (dont 16,30€ à la charge des familles). Merci à la commune pour l'octroi d'une subvention qui a payé la totalité des frais de la salle d'escalade.

• Cycle piscine : la classe de CE1/CE2 a pu bénéficier d'un cycle piscine de 6 séances à la piscine de Drusenheim.

• Photographie scolaire : Cyrille Fleckinger, photographe professionnel s'est déplacé à l'école en mai pour effectuer des photographies scolaires. 25% des bénéfices de la vente sont revenus à l'école, soit 500€. Les parents d'élèves font remarquer que les prix étaient élevés et la qualité moyenne. Il sera donc intéressant de faire des devis chez plusieurs photographes l'an prochain, mais de privilégier la vente et le paiement à distance. Tous les parents représentants ont trouvé ce système très pratique.

• Participation à la pollinisation du village : le lundi 14 juin, les enfants ont planté des bombes à fleurs dans le pré attenant à l'école, en essayant de respecter une forme d'abeille. La commune a financé entièrement ce projet, et offert 6 bombes à fleurs à chaque enfant de l'école pour qu'il les plante à domicile. L'objectif de cette action est d'attirer les abeilles afin de polliniser la commune.

• Un potager à l'école : dans le cadre de l'étude de reproduction végétale, les élèves de la classe de CE1/CE2 ont remis en état le potager de l'école. Ils y ont planté plusieurs variétés de légumes et herbes aromatiques.

• Cross : le lundi 28 juin au stade. 4 courses vont départager les élèves du CE1 au CM2. Départ 9h00.

• Visite de l'infirmière scolaire et du médecin scolaire pour les grands en juin : l'objectif est de détecter d'éventuelles difficultés (visuelles, langagières, auditives) et de communiquer avec la famille sur la scolarité de l'enfant. Quelques orientations vers des spécialistes pour des bilans ont été préconisées.

• Mini olympiades : le mardi 29 juin à 9h00 au stade. Les élèves de PS/MS/GS/CP s'affronteront lors de différentes épreuves athlétiques après plusieurs semaines d'entraînement. Que le meilleur l'emporte !

• Sortie à NaturoParc de Hunawihir : les classes de PS/MS et GS/CP se rendront au Naturo Parc le vendredi 2 juillet.

• Sortie randonnées autour des châteaux forts d'Alsace : les classes de CE1/CE2 et CM1/CM2 se rendront à Lembach, au lieu dit du « Gimbelhof » le vendredi 2 juillet pour marcher vers 2 ruines de châteaux forts afin d'étudier les vestiges de ces constructions du Moyen-Age.

• Concert : le mardi 6 juillet à 10h30, Mme Reinhart a invité les parents des PS/MS à assister à un petit concert pour clôturer musicalement l'année.

• Nous avons fait la demande à la gendarmerie de Drusenheim et de Soufflenheim d'avoir une action permis piéton (CE1/CE2) et permis vélo (CM1/CM2) mais aucune suite n'a été donnée.

• Les protocoles sanitaires en vigueur n'ont pas permis aux élèves de CM2 de pouvoir visiter leur futur collège de Drusenheim.

• Aucune kermesse ne pourra être organisée cette année encore. Mais nous nous retrouverons d'autant plus joyeusement l'année prochaine pour rattraper ces deux années particulières.

Les parents remercient l'équipe enseignante pour son investissement pour réussir à organiser des sorties, des projets malgré le Covid et les restrictions sanitaires, comparé à d'autres écoles qui n'ont rien fait.

4- PRÉVISION DES EFFECTIFS POUR LA RENTRÉE 2021-2022

- PS-MS-GS avec Mme Reinhart :

29 élèves (11 petits, 12 moyens et 6 grands)

- GS-CP avec Mme Secula et Mme Balbierier :

24 élèves (11 GS et 13 CP)

- CE1-CE2 avec Mme Trompeter et Mme Balbierier :

16 élèves (6 CE1 – 10 CE2)

- CM1-CM2 avec 21 élèves (12 CM1- 9 CM2)

(dont un maintien au CM1 et deux maintiens au CM2)

Total : 90 élèves. Nous ne sommes pas concernés par une éventuelle fermeture ou ouverture.

De nombreuses discussions et réunions ont eu lieu, notamment avec notre conseillère pédagogique concernant l'effectif et la répartition des futurs grands. En effet, c'est un effectif nombreux qui ne permet pas d'être accueilli entièrement chez les maternelles ou au CP. Il était donc obligatoire de couper en deux le groupe et de répartir les élèves entre les deux classes. Une répartition a ainsi été décidée conjointement sur le critère de l'autonomie dans le travail. Il convient de préciser que le programme sera identique pour les grands dans les deux classes, puisque les enseignantes travailleront ensemble. De plus, les grands se retrouveront en groupe complet tous les après-midis chez Mme Reinhart, afin de permettre aux CP de travailler plus spécifiquement l'apprentissage de la lecture.

Effectif enseignant : Mr. Hoeltzel termine son remplacement de la titulaire de la classe (qui avait été nouvellement nommée à la rentrée précédente mais en congé parental). La maîtresse ne reprendra son service qu'en janvier, il sera donc prévu en attendant un nouveau remplacement, mais nous ne connaissons pas encore l'identité de l'enseignant(e).

Mme Secula reviendra à mi-temps au mois de Septembre.

Mme Balbierier a fait la demande de rester, nous attendons la réponse de l'Inspection.

5- RETOUR SUR L'OUVERTURE DU PÉRISCOLAIRE

La nouvelle municipalité a mis en place à partir du mois de septembre 2020 un périscolaire. Celui-ci a plutôt bien fonctionné avec 22 enfants inscrits le midi et/ou le soir. Les enfants sont contents du service proposé. Cet investissement coûte 37 000€ par an à la commune.

Suite à plusieurs demandes, il s'est posé la question de l'ouverture le matin. Mais le coût étant trop élevé pour la commune (4 000€ en plus), le conseil municipal s'est prononcé contre.

6- COVID-19

Le protocole sanitaire n'a pas beaucoup évolué au cours de l'année.

Depuis le 17 juin, les élèves et les enseignants n'ont plus besoin de porter le masque dans la cour de récréation.

Nous ne connaissons pas encore les mesures qui seront en vigueur à la rentrée. Si changement, l'école communiquera par mail avant la rentrée.

7- BILAN DE LA COOPÉRATIVE SCOLAIRE

La coopérative s'élève à 2028,17 €.

Pour la rentrée 2021, montant de la coopérative scolaire en maternelle : 25 euros, et 15 euros pour l'élémentaire.

8- BILAN DE L'ASSOCIATION DE PARENTS D'ÉLÈVES

Organisation d'une manifestation pour Pâques avec la venue du Lapin et de sa Lapine, animée par Zebulon. Ce fut une très belle surprise, un grand merci pour les étoiles dans les yeux des petits et des plus grands. Coût : 200€ et 117€ de chocolats offerts.

Plusieurs ventes (fromage, chocolat, plants) ont rapporté 540€ de bénéfice.

L'association a fourni des boissons (bouteilles d'eau individuelles) pour le cross et les minis olympiades et les goûters pour les mini olympiades. Ils ont également offerts à tous les enfants une récompense pour leur participation (trousse, stylos). Merci à eux.

Commande d'étiquettes personnalisées chez Initiatives : en cours

9- DEMANDE DE TRAVAUX OU DEMANDES SPÉCIFIQUES À LA MAIRIE

Tout d'abord, l'équipe enseignante remercie la commune pour ces deux subventions qui ont permis de réduire le coût des deux semaines sportives des plus grandes classes.

Aide à la mise en place d'un potager dans l'école : merci à Nicolas pour l'octroi d'une citerne et la préparation de la terre.

Pour l'année prochaine, la commune réfléchit à un budget annualisé par élèves, transport compris, afin que les enseignants soient plus libres de l'utiliser comme ils veulent, sans faire la demande à la mairie. Ils étudient actuellement les besoins pour fixer la somme.

Qu'en est-il de la peinture dans le couloir du rez-de-chaussée ? Cela est toujours prévu, peut-être dans l'été.

Les enseignantes de maternelle et CP demandent si la commune peut réfléchir à l'embauche d'une deuxième ATSEM à mi-temps (tous les matins) pour aider sur les deux classes où des élèves de maternelle sont présents. Nous allons déjà voir comment la rentrée se passe, et s'il y a des besoins particuliers, la commune y réfléchira.

Des achats de nouveaux jeux pour les classes du bas sont à l'étude car il y en a peu.

À venir :

- Renouvellement du parc informatique et de l'ordinateur de direction : cela représente un investissement de 15 000€. Une subvention a été demandé à l'Etat.
- Remplacement des robinets dans les couloirs : demande de Mme Reinhart de laisser ceux pour la maternelle plus faciles d'utilisation.
- Dans les WC des garçons, des poussoirs seront aussi installés pour être plus économique.
- Remise d'un loquet au cabanon.

10- INTERVENTIONS DIVERSES DES PARENTS REPRÉSENTANTS D'ÉLÈVES

Aucune remarque ou questionnement.

Fin du conseil d'école à 18h00

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ÉCOLE DU 12 NOVEMBRE 2021

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme Trompeter ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux parents d'élèves ainsi qu'à M. le Maire et son adjoint.

Le corps enseignant

Mme Trompeter Mme Reinhart
M. Hoeltzel Mme Balbierer

Représentants de la commune de Dalhunden

M. Degoursy (M. le Maire) M. Straub

Représentants des parents d'élèves

Mme Fernandes Mme Ehrhart
Mme Koenig Mme Blum
Mme Kuhn Mme Romero
M. Schutz

Personnes excusées : M. L'Inspecteur de l'Education Nationale, Mme Secula, Mme Klein, Mme Noth.

2- PRÉSENTATION DE L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

Désignation	Composition	Enseignants
PS / MS / GS	11 / 12 / 6	Mme Reinhart ATSEM : Mme Noth
GS / CP	11 / 13	Mme Secula (mardi & jeudi) Mme Balbierer (lundi & vendredi)
		ATSEM : Mme Mockers (2h/jour)
CE1/CE2	6 / 10	Mme Trompeter Mme Balbierer (jeudi)
CM1 / CM2	12 / 9	M. Hoeltzel jusqu'à l'arrivée de 20 Mme Bruckmann le 3/1/22

Effectif total au 12 novembre 2021 : 90 élèves

L'enseignement du fait religieux est dispensé le mardi par Mme Sylvie Lazarus. Le matin, Mme Lazarus intervient dans les classes de CM1-CM2 et de CE1-CE2 et en début d'après-midi pour les élèves de CP. On constate une baisse des élèves qui participent à cette heure.

Les APC, Activités Pédagogiques Complémentaires, se

déroulent le lundi, mardi et/ou le jeudi de 16h00 à 17h00.

Elles ont débuté dès la 3ème semaine de septembre et se concentrent sur des activités de mathématiques et français. Un groupe de théâtre s'est formé sous la houlette de Mme Reinhart. Des APC « jeux de société » auront aussi lieu dans l'année.

3- RÉSULTATS DES ÉLECTIONS DES REPRÉSENTANTS DES PARENTS D'ÉLÈVES

Sur 133 électeurs inscrits, 97 ont voté. 6 bulletins étaient blancs et nuls.

Le nombre de suffrages exprimés était donc de 91. Le taux de participation a été de 73% donc un peu en hausse par rapport à l'an passé (68%).

Les 4 sièges ont été pourvus par la seule et unique liste représentée.

Les représentants de parents d'élèves pour l'année 2020/2021 au conseil de l'école primaire de Dalhunden sont :

TITULAIRES :

-Mme FERNANDES Sabine

-Mme KUHN Laurine

-Mme ERHARDT Elodie

-Mme KOENIG Lucie

SUPPLÉANTS :

- Mme BLUM Vanessa

- Mme ROMERO Sabrina

- Mr SCHUTZ Kevin

- Mme KLEIN Bérengère

Les membres sont élus jusqu'au prochain vote au mois d'octobre 2022. Les représentants votent le règlement intérieur de l'école; ils donnent leur avis et présentent toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école; ils adoptent le projet d'école et s'impliquent dans la partie non pédagogique de la vie de l'école.

4- ÉVALUATIONS CP / CE1

En septembre, les élèves de CP et de CE1 ont passé les traditionnelles évaluations nationales.

Un livret regroupant des exercices de français et de mathématiques, identiques à tous les élèves de France, était proposé à chaque élève.

Les résultats sont plutôt satisfaisants, surtout ceux des CE1 malgré les soucis de remplacement l'an passé. Les parents peuvent être rassurés. Cependant, quelques élèves présentent des besoins particuliers. Les résultats ont été adressés aux familles par le biais du cahier de liaison. Pour certains, les parents ont été reçus pour expliquer les difficultés et orienter vers des professionnels si nécessaire.

5- SITUATION SANITAIRE COVID-19

La rentrée de septembre s'est effectuée selon le même protocole que celui de juillet dernier. Le 4 octobre, les élèves n'avaient plus l'obligation de porter le masque en classe. Mais le taux d'incidence étant en hausse, la préfète a décidé le port du masque en classe à nouveau à compter du 8 novembre.

L'accueil et la sortie des élèves se font à nouveau normalement. Pour l'instant, aucun cas de Covid n'est constaté parmi les élèves ou les enseignants.

Un dépistage salivaire sera organisé le lundi 15 novembre afin d'éviter toute propagation du virus et de casser les chaînes de transmission. Les kits seront distribués aux familles volontaires et analysés le lendemain par le laboratoire. En cas de cas avéré, la classe de l'enfant concerné fermera pendant 7 jours avec une continuité pédagogique assurée à distance par l'enseignant(e).

6- PROJETS ET VIE DE CLASSE

Actions menées et envisagées

- **Projet autour de l'Alsace** pour toutes les classes, sur toute l'année : contes, traditions historiques, traditions culinaires, paysages, coutumes, danse ...

- **Sortie Sauter** pour les élèves de GS-CP-CE1-CE2 lundi 11 octobre : visite de l'arrière du magasin, avec l'arrivage des pommes, la pesée, les pressoirs et dégustation d'un goûter et de jus

- **Mardi 12 octobre** : visite au musée du chocolat à Geispolsheim pour les classes de CE1/CE2 et CM1/CM2. Les enfants se sont régalés en goûtant plusieurs sortes de chocolats raffinés. Ils ont aussi assisté à la fabrication d'une pâte à tartiner maison.

- **Jeudi 14 octobre** : visite de l'usine Boehli pour les élèves de la petite section au CP. Les enfants ont découverts les machines à travers les parois vitrées, et pris un goûter de bretzels salées.

- La semaine du goût a eu lieu du 11 au 17 octobre, avec le retour de notre traditionnel buffet le vendredi. Toutes les classes ont participé avec des ateliers cuisine en classe sur le thème de l'Alsace. Merci aux parents qui sont venus cuisiner et organiser cette semaine avec nous ! Nous remercions également M. Heller du restaurant à l'étoile pour son aide et la mise à disposition de sa cuisine pour la cuisson de nos plats.

- Cycle natation : les classes de GS/CP et CE1/CE2 iront à la piscine le mardi matin durant la cinquième période.

- Lundi 8 novembre : sortie à la MAC de Bischwiller pour toute l'école afin d'assister au spectacle Cirk'alors. Les enfants ont beaucoup rigolé.

- 6 décembre : nous organiserons une distribution de mûnele, offerts l'association de parents d'élèves, et de clémentines pour fêter le passage du Saint Nicolas, sous la forme d'un goûter collectif dans la cour.

- Photographie scolaire : elle n'est pas encore programmée. Certaines familles ayant été déçues l'année dernière, il a été fait le choix de recontacter l'ancien photographe, en privilégiant le système de paiement à distance.

- Participation au marché de Noël du village le 5 décembre, avec la vente de bredeles et objets confectionnés à l'école. Merci à l'association de parents d'élèves pour la tenue du stand.

- Organisation d'une fête de Noël à l'école le vendredi 10 décembre à partir de 16h30, avec des chants et une marche aux lampions. Attention : pas de restauration à l'issue de la marche.

- Spectacle de Noël le jeudi 16 décembre sur la féerie de Noël, à l'ESCAL à 14h. Participation financière de l'association de parents d'élèves et de la coopérative scolaire.

- Passage du Père-Noël à l'école le vendredi 17 décembre

- Intervention d'un étudiant STAPS, pour une durée de 40 heures sur l'année afin de prendre en charge des élèves pour des séances de sport à l'escal ou au stade. (CP au CM2)

- Intervention d'un éducateur sportif pour 3 séances de rugby gratuitement (CE1 au CM2) probablement en mars/avril

- Prise de contact avec une troupe de danse folklorique

- Spectacle Karl à la MAC de Bischwiller pour toute l'école, le jeudi 6 janvier pour les maternelles et CP ; le vendredi 7 janvier pour les CE1-CE2 et CM1-CM2.

7- PROJET D'ÉCOLE

Le projet d'école reste inchangé pour cette année scolaire. Etabli pour trois ans, voici les actions mises en place :

A) Objectif n°1 : Rendre les élèves autonomes pour améliorer leur compréhension/production à l'écrit et à l'oral.

- Travail sur la compréhension de consignes (cycle 1 et 2)

- Gestion de son matériel scolaire (cycle 1 et 2)

- Projet autour du conte : étude du schéma narratif, invention d'un conte par classe (tous cycles)

- Mettre en scène des textes (théâtre) pour une présentation devant un public (kermesse)

- Résolution de problèmes et production d'énoncés

- Travail des sons (cycle 2) et utilisation d'un cahier d'écrivain pour une production d'écrit régulière.

B) Objectif n°2 : Agir et partager pour mieux vivre l'école ensemble

- Devenir autonome dans l'habillage et les divers moments de la journée (cycle 1)

- Apprendre à respecter les règles de vie

- Apprendre à se déplacer en toute sécurité (permis piéton et permis vélo)

- Jeux de coopération pour améliorer les relations entre les élèves

- Semaine de canoë-kayak pour les CM2

- Responsabiliser les élèves au travers de métier de classe

C) Objectif n°3 : Parvenir à une meilleure connaissance de la difficulté de chaque enfant pour mieux la traiter.

- Organisation régulière d'équipe éducative pour le suivi des élèves

- Réalisation de PPRE pour adapter les contenus et les méthodes d'apprentissage

- Décloisonnement pour certains élèves afin de leur permettre de retravailler certaines compétences non atteintes

- APC

8- BUDGET ET COOPÉRATIVE SCOLAIRE

Mme Reinhart ne souhaitait plus s'occuper de la comptabilité, Mme Trompeter est donc la nouvelle mandataire de la coopérative.

Budget de départ de l'année 2021-2022 : 3 300 euros. Une somme conséquente qui va nous permettre d'acheter du matériel, de réduire le coût des projets ainsi que d'investir dans des actions culturelles.

Règlement du matériel scolaire au fournisseur PICHON : aucune réponse à la demande d'indemnisation (baisse de 10% de la facture totale) n'a été reçue. Nous refusons actuellement de payer la facture envoyée. Un représentant de la société PICHON se déplacera directement du siège pour rencontrer la directrice à l'école le 25 novembre.

9- SÉCURITÉ ET PPMS

L'alerte incendie a été réalisée le jeudi 23 septembre sans scénario particulier. L'évacuation s'est bien déroulée et a été rapide.

Un exercice PPMS attentat-intrusion se déroulera prochainement avec un confinement pour tous les élèves de l'école dans leur classe.

10- TRAVAUX ET DEMANDES À LA MAIRIE

- La mairie a investi dans le remplacement d'un ordinateur en panne en salle des maîtres, ainsi qu'un nouvel ordinateur pour la direction. Nous remercions la commune.

- Il est prévu de repeindre le couloir d'accès aux salles de classe du rez-de-chaussée pendant les prochaines vacances.

Demandes :

- Étude du parc informatique pour réhabilitation en cours d'année 2022 : l'informatique est inscrite dans les programmes scolaires, mais actuellement les ordinateurs sont dessués ou non opérationnels. La société qui s'occupe de la maintenance a effectué un devis cette année afin de budgétiser le remplacement de 12 petits ordinateurs portables. La commune participera à une demande de subvention l'année prochaine pour lancer la commande. En effet, une aide de l'Etat à hauteur de 50% pourrait baisser le coût de l'investissement qui s'élève à 17 000€.

- Renouvellement de série de manuels scolaires de français et mathématiques (CM1-CM2) qui datent de 2008. Un devis sera effectué.

- Achat de cartouches d'imprimantes pour l'impression couleurs

- Prêt de micro pour la fête de l'école, ainsi qu'une sono

- Installation des suites Microsoft sur les nouveaux ordinateurs : à voir l'année prochaine avec l'arrivée des nouveaux ordinateurs

- Laisser le matériel de SPORT à l'ESCAL : faire la demande à la communauté de communes

- Problème chauffage dans deux classes : un chauffagiste sera contacté.

11- ASSOCIATION DE PARENTS D'ÉLÈVES

L'association a organisé une vente de madeleines Bijou qui a bien fonctionné.

Elle gère la commande des bâtons lumineux pour la fête de Noël, merci à Mme Fernandes pour la prise en main.

L'association offre la venue du Père-Noël après la marche aux lampions, grâce à l'intervention d'une entreprise d'évènementiel. Elle offrira aussi un chocolat à chaque enfant. Merci à eux pour l'organisation de ce beau moment à venir.

Malheureusement, l'annulation de la buvette pour la fête de Noël créera un manque de bénéfices pour l'association. Malgré tout, Mme Fernandes accepte de participer au financement du spectacle de Noël le jeudi 16 décembre, qui est assez élevé. Nous espérons que la vente de bredeles au marché de Noël du village sera fructueuse.

12- QUESTIONS DES PARENTS :

Aucune

La séance est clôturée à 18h05.

ASSOCIATION POUR LES ENFANTS DE DALHUNDEN



Une fin d'année scolaire toujours rythmée par la pandémie, mais une rentrée au goût de normalité grâce à l'équipe pédagogique soucieuse du bien-être de ses élèves. L'association aura mené différentes ventes au courant de cette année : vente d'étiquettes, vente de fromage « Omont-fromage », chocolat de Pâques « Chocolat Christelle », plants « Jardins d'Agnès » et

pour finir cette année « Biscuits Bijou » pour un bénéfice total d'environ 1100€.

Nous avons organisé la visite du lapin de Pâques le 1^{er} avril sous un magnifique soleil et une cour d'école remplie d'écopiers heureux et repartant chacun avec une douceur chocolatée. Lors du cross et des olympiades, nous avons offert la collation ainsi qu'une récompense à chaque participant. Nous remercions un don à l'école en janvier 2022, les détails seront transmis après le deuxième conseil d'école.

Nous finirons l'année en offrant les traditionnels mannele aux écoliers et enseignants, en étant également présents au marché de Noël à l'Escal et nous aurons le plaisir de recevoir la visite du grand bonhomme rouge à la fête de Noël de l'école.

Un grand merci aussi à la municipalité qui a tout mis en œuvre pour la sécurité aux abords de l'école.

À tous une très bonne année et surtout prenez soin de vous. *Les membres de l'association.*

Suivez nous en scannant le QRCode >



Fête de Noël de l'école



Visite du lapin de Pâques

ELÈVES SCOLARISÉS À DALHUNDEN 2020-2021

Classe de PS/MS/GS Mme REINHART		Classe de GS-CP Mmes SECULA & BALBIERER	
ANSELMANN Jarrod	PS	BECKER Gabin	GS
GANTER Nathan	PS	BLUM Loïc	GS
HAAS Vaiteani	PS	BREMAUD Matéo	GS
HEILMANN Mickaël	PS	EHRHART Julie	GS
HEINTZ Elyo	PS	FRIESS Adrien	GS
KASTNER Emile	PS	HELMRICH Mattéo	GS
KREISS Valentin	PS	LORENTZ Noa	GS
MARTZ Florent	PS	RICHTER Eléa	GS
MATTERN Margaux	PS	ROMERO Mila	GS
VOELKEL WEISS Maddy	PS	SCHUTZ Manon	GS
VUILLAUME Emilia	PS	STRAUB Maxime	GS
BODIN Lili	MS	FRIEDMANN Emma	CP
DISTEL BRUMM Jules	MS	GANTER Evan	CP
HELMRICH Margaux	MS	HEINTZ Lorys	CP
KLEIN Louise	MS	KALTENBACH Lyana	CP
KOESSLER-DIEBOLD Eva	MS	KLEIN Agathe	CP
MAURY Raphaël	MS	KOESSLER-DIEBOLD Lucie	CP
MELCHIOR Julia	MS	KUHN Ludivine	CP
MULLER Lise	MS	MAILLOT Enzo	CP
SCHOTT Lina	MS	NOEL Ziad	CP
VUILLEMIN-WALTER Zoé	MS	PREL William	CP
WOLFF Hugo	MS	VOELKEL Lisa	CP
ZEFZOUFI Thaïs	MS	VUILLEMIN-WALTER Lilou	CP
GAUDILLERE Thomas	GS	WALTER William	CP
JOLY-BENINGER Emile	GS		
KUHN Gabin	GS		
METZGER Louis	GS		
PIERRE Alexis	GS		
RICHTER Lucas	GS		
Classe de CE1/CE2 Mmes TROMPETER & BALBIERER		Classe de CM1/CM2 M. HOELTZEL	
BECKER Gabriel	CE1	BECKER Florian	CM1
BOUR Louane	CE1	BOUR Lisa	CM1
MAIER Eloise	CE1	DEGOURSY Raphaël	CM1
MATTERN Timéo	CE1	FLECHER Lucie	CM1
STRAUB Léanne	CE1	FRIEDMANN Maëlle	CM1
WOHLHUTER Tommy	CE1	HIMMEL Clélia	CM1
BLUM Lucas	CE2	JACQUEMIN Mathéo	CM1
FERNANDES Paco	CE2	KALTENBACH Nolan	CM1
GENCO Antoine	CE2	KLEIN Daniel	CM1
KOENIG Abigaël	CE2	MEHL Mathys	CM1
MENARD Thomas	CE2	VOELKEL Léa	CM1
MULLER Léane	CE2	VUILLEMIN-WALTER Robin	CM1
RUSCHER Cindy	CE2	ARNAUD Sélène	CM2
SCHUTZ Léna	CE2	BECKER Luna	CM2
VOYAT Méliissa	CE2	BODIN Théo	CM2
WOLFF-KIEFFER Julia	CE2	CARION Lucie	CM2
		EHRHART Clément	CM2
		HISTEL Inès	CM2
		MAKAYA MVOUNDA Yvan Roland	CM2
		PIERRE Eliana	CM2
		RUSCHER Jonathan	CM2



L'équipe enseignante



1 AN DÉJÀ !

Cela fait 1 an que le périscolaire a ouvert ses portes à Dalhunden

C'est avec joie et bonne humeur que nous accueillons en moyenne 20 enfants par jour.

Pour cette deuxième année, les enfants ont décidé de lui donner un nom. Lors d'une animation sur l'histoire de notre beau village, les enfants ont appris que nous sommes entourés par des cours d'eau. C'est naturellement qu'ils ont choisi le nom de : « L'île aux surprises ».

Nous avons également choisi un thème pour cette nouvelle année : LA JUNGLE. Ce dernier se devine peut-être en regardant les différentes suspensions qui sont à nos fenêtres. Ne vous étonnez pas si durant l'année scolaire vous voyez d'autres créatures sauvages qui se balancent dans notre belle salle.

Les sorties du vendredi font également partie de notre projet pour cette année. Aussi longtemps que le temps nous le permettra nous allons privilégier les sorties et les goûters à thème le vendredi soir. Ceci afin que les enfants sortent du cadre de l'école et profitent des structures de notre village ainsi que de la belle nature qui l'entoure.



Nos horaires d'ouverture :

> Lundi	10 h 15 à 11 h 15
	13 h 30 à 15 h 00
	16 h 15 à 18 h 30
> Mardi	10 h 15 à 11 h 15
	13 h 30 à 14 h 00
	16 h 15 à 18 h 30
> Jeudi	10 h 15 à 11 h 15
	13 h 30 à 14 h 00
	16 h 15 à 18 h 30
> Vendredi	10 h 15 à 11 h 15
	13 h 30 à 15 h 00
	16 h 15 à 18 h 30

Nos coordonnées :

Par mail periscolaire.dalhunden@outlook.fr

ou par téléphone **07 82 37 74 71**

Les inscriptions et la gestion des plannings peuvent se faire selon vos besoins et à tout moment.

Le périscolaire est un lieu où les enfants découvrent de multiples activités, où ils apprennent le partage et la vie en collectivité sous la bienveillance de l'équipe.

Nous sommes à votre écoute tout au long de l'année.

Bonne et heureuse année 2022.

Mélissa et Sylvie.

RÉTROSPECTIVE 2021

LA PETITE ENFANCE

Depuis sa création en septembre 2008, le Relais Assistantes Maternelles-Parents (RAM-P) est devenu un acteur central de la petite enfance. Gratuit, il est un véritable lieu d'information, d'échange, d'accompagnement et de soutien pédagogique et administratif destiné à tous les acteurs de la petite enfance : futurs parents, parents employeurs, candidats à l'agrément, assistantes maternelles et structures d'accueil.

Le nom de Relais assistantes maternelles semble aujourd'hui trop restrictif. Désormais, il sera le **Relais Petite Enfance** pour renforcer son vaste champs d'action.

Le service assure des missions variées comme l'accompagnement à la recherche d'un mode d'accueil pour les futurs parents, l'animation d'ateliers d'éveil ou l'accompagnement professionnel des assistantes maternelles pour une meilleure qualité d'accueil du jeune enfant.

LA JEUNESSE

Après une première mandature, d'octobre 2016 à novembre 2019, et l'organisation d'une « Color Tracks » plébiscitée chaque année, un comité de pilotage a été créé pour travailler sur un nouveau cadre de fonctionnement du Conseil Intercommunal des Jeunes.

Ce cadre définit et valorise de manière plus claire les rôles des jeunes et les rôles des élus référents. Les élus sont à l'écoute et présents pour soutenir et valoriser les projets réalisés directement par les jeunes. L'Animation Jeunesse apporte son concours pour animer, coordonner et aider les jeunes dans l'organisation et la gestion financière.

Le nouveau Conseil Intercommunal des Jeunes a été installé pour 2 ans en octobre. Il est encore temps de le rejoindre ! Pour être conseiller il faut être collégien.

Être conseiller intercommunal des jeunes, c'est :

- Être un jeune citoyen actif
- S'engager avec et pour les autres
- Être acteur et s'épanouir en collectivité
- Améliorer le cadre de vie
- Prendre part à une dynamique intercommunale

LE PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL

Par l'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), la Communauté de Communes a décidé d'agir à l'échelle du Pays Rhélan. Lancé fin 2018, il a été approuvé – à l'unanimité – le 21 septembre 2020, après une large concertation.

Le plan d'actions du Pays Rhélan comprend : 6 axes structurants (bâtiments, mobilité, agriculture, économie, production ENR – énergies renouvelables, gouvernance) déclinés en 20 actions. La priorité est désormais donnée à la mise en œuvre.

Quelques exemples :

> Une électricité 100 % verte, 100 % locale : les communes donnent l'exemple

C'est le choix de quelques communes et de la Communauté de Communes : depuis février dernier, tous leurs bâtiments publics sont alimentés par une électricité renouvelable grâce à un nouveau contrat signé avec Électricité de Strasbourg.

1 000 tonnes de CO2 sont ainsi évitées par an (soit les émissions de CO2 annuelles de 400 voitures)

> La Communauté de Communes met en place les « éco-défis » en partenariat avec la Chambre de Métiers d'Alsace. L'opération s'adresse aux commerçants et artisans-commerçants du Pays Rhélan qui s'engagent dans le développement de bonnes pratiques environnementales. En s'engageant dans la démarche, les professionnels donnent de la visibilité à leur engagement. Ils bénéficient aussi de conseils et d'appui pour prendre en compte les nouvelles réglementations.

> Les premières bornes de recharge pour véhicules électriques viennent d'être installées dans le Pays Rhélan. On les trouve sur les parkings de 7 gares de la ligne TER Strasbourg-Lauterbourg (Kilstett, Gamsheim, Herrlisheim, Drusenheim, Sessenheim, Rountzenheim-Auenheim et Roeschwoog), devant la piscine intercommunale à Drusenheim et sur le parking de l'ESCAL à Dalhunden. Chaque borne étant double, 16 points de charge seront à disposition. Le coût de la recharge est de 1€ le branchement et 0.30€ TTC / kWh.



> Mettre la rénovation énergétique des bâtiments à la portée des particuliers : telle est la vocation d'Oktave, un service initié par la Région Grand Est et l'ADEME. Oktave aide les propriétaires à toutes les étapes de leur projet de rénovation énergétique, de la conception au montage du plan de financement, en passant par la mise en relation avec des professionnels qualifiés et référencés. Un conseiller Oktave tient des permanences au siège de la Communauté de Communes.

Contact : **Gwennaël COHERGNE**
06 46 17 70 30 - inforeno67@oktave.fr

Quelles sont les aides disponibles ?
Quels travaux pour quelles économies d'énergie ?
ON VOUS ACCOMPAGNE 😊

CONSEILS ET VISITE INITIALE GRATUITS

Renseignements et demande de rendez-vous :
www.oktave.fr
0 805 383 483

Votre territoire se préoccupe de la transition énergétique et met à votre disposition un conseiller

LA ZONE D'ACTIVITÉS AXIOPARC

Le chantier démarre sur la ZA de Herrlisheim-Drusenheim. En parallèle, la commercialisation est lancée. 4 promesses de vente sont d'ores et déjà signées, les permis de construire demandés. Ces terrains représentent 35 ha, soit 45% de la surface commercialisable.

Axioparc dispose de nombreux atouts comme sa très bonne desserte par la route et par des voies modes doux, sa proximité avec le réseau ferroviaire et le Rhin et son aménagement qui fait la part belle aux grands espaces végétalisés.

Avis aux artisans, industriels, logisticiens et entreprises du tertiaire : un site internet – www.axioparc.com – est ouvert pour vous délivrer toutes les informations (parcelles disponibles, répartition des activités, aménagements proposés, etc.) et vous guider dans la prise de contact.

LE TOURISME

Un espace touristique transfrontalier à l'étude. Depuis début 2021, des études amont sont lancées pour implanter un espace écotouristique rhélan transfrontalier sur le site emblématique de Gamsheim-Rheinau. Il rapprochera encore plus les deux rives du Rhin et invitera

à des visites et des rencontres à saute-frontière. Le projet est porté par Passage 309, qui a déjà été à l'initiative du pavillon du tourisme à Gambsheim et de la passerelle piétons et cycles sur le Rhin, et qui gère aujourd'hui la Passe à poissons.

20 idées directrices, d'initiative publique et d'initiative privée, sont identifiées à ce stade. Parmi les actions prioritaires, Passage 309 imagine une Maison du tourisme transfrontalier implantée sur l'île de la Passe à poissons, au milieu du Rhin, et l'aménagement d'une place destinée à un forum de l'amitié franco-allemande.

Une cartographie touristique moderne et colorée des sites du Pays Rhénan est installée sur 16 totems dans le territoire, sur des sites et lieux fréquentés par les touristes et les cyclotouristes. Elle promeut les richesses et les particularités de chaque secteur.

LES ORDURES MÉNAGÈRES

Les quatre déchèteries intercommunales sont mises aux normes pour améliorer le service aux habitants et la sécurité : des circuits (accès et sens de circulation) séparés pour les véhicules des usagers et pour les camions de récupération ; des aires de retournement ; l'amélioration des marquages et de la signalétique ; des dispositifs antichute ; des conteneurs spéciaux pour les peintures, solvants, etc

LES PRINCIPALES DÉLIBÉRATIONS :

25 janvier

- Conventionnement avec le PETR de la Bande Rhénane
- Vente d'un terrain dans la ZAE des Bosquets à Rountzenheim-Auenheim

15 février

- Pacte de gouvernance
- Programme de modernisation des gares : convention de financement des études avant-projet relative à l'aménagement de la gare de Roeschwoog et ses abords

29 mars

- Prise de la compétence « organisation de la mobilité » - loi d'orientation des mobilités (LOM)
- Prise de compétence « création, entretien et exploitation des Infrastructures de Recharge des Véhicules Électriques ou hybrides rechargeables (IRVE) » et définition de l'intérêt communautaire

14 avril

- Signature d'un PV de mise à disposition de biens communaux pour l'aire de grand passage à Drusenheim

7 juin

- Plan Rhin Vivant – Signature d'un Contrat Territorial Eau et Climat (CTEC)
- Convention d'objectifs et de moyens 2021-2023 avec l'établissement public industriel et commercial (EPIC) - Office de tourisme du Pays Rhénan

29 septembre

- Signature d'un Pacte Territorial de Relance et de Transition Écologique (PTRTE)
- Infrastructures de Recharge de Véhicules Électriques et hybrides : tarifs

De plus amples renseignements sur le site internet de la communauté de communes en scannant le QRCode ci-dessous

www.cc-paysrhenan.fr

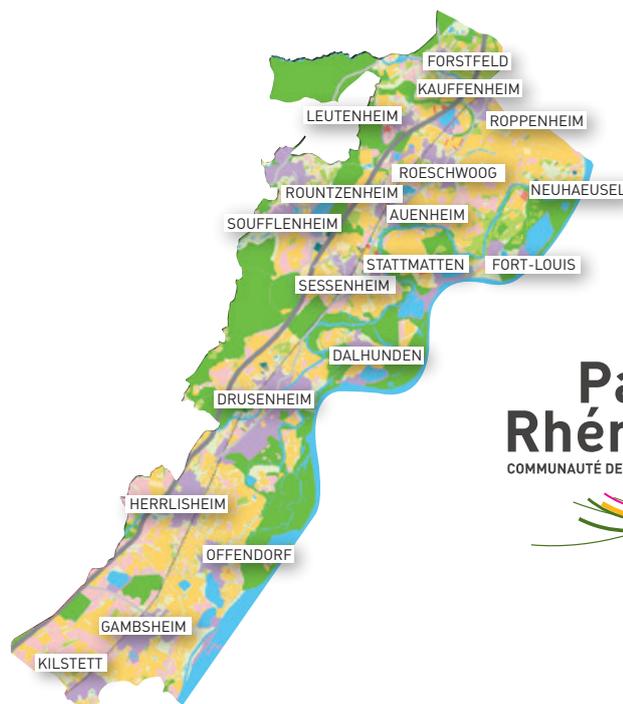


LE CHANTIER DE LA MAISON DE SERVICES

La future Maison du Pays Rhénan regroupera dans un site unique plusieurs services actuellement dispersés sur l'ensemble du territoire. Elle facilitera ainsi les démarches des habitants.

Le chantier a démarré en juin 2020 par les terrassements et les fondations profondes. Après la réalisation du gros œuvre, la mise en place des réseaux et la pose des menuiseries extérieures, le bâtiment est désormais « clos et couvert ».

Le second œuvre (chape et plancher chauffant, cloisons, menuiseries intérieures, sols et peinture) va pouvoir entrer en scène. Enfin l'équipement intérieur sera réalisé au 1er trimestre 2022 pour pouvoir accueillir les agents, puis les habitants.



VALIDATION DU SCHÉMA DIRECTEUR CYCLABLE DU PAYS RHÉNAN

Le plan national Vélo dévoilé en septembre 2018 vise à accélérer et amplifier la création d'axes cyclables structurants dans les territoires avec pour objectif final d'augmenter la part modale du vélo de 3 à 9% à l'horizon 2024.

Dans le cadre de l'élaboration du Plan Climat, la Communauté de communes a engagé une réflexion sur les mobilités durables et notamment sur une stratégie cyclable ; elle a candidaté à l'appel à projet mobilité active AVELO (Vélo et Territoires) permettant un soutien aux études de 70% de l'ADEME en vue de la mise en place d'un schéma directeur cyclable. La candidature a été retenue par l'ADEME en novembre 2019 ; un soutien complémentaire de 10% est assuré par la Collectivité européenne d'Alsace.

Ainsi, la collectivité a pu élaborer son premier schéma directeur cyclable.

À présent, la mission d'études arrive à terme. Le versement de l'aide étant conditionné par la transmission d'un plan d'actions et d'un plan pluriannuel d'investissement validé par les élus via une délibération, il est proposé au conseil communautaire d'en délibérer.

L'opération a permis de réaliser un diagnostic du territoire reprenant dans un premier temps une analyse des déplacements et de la mobilité en général, utilitaire ou touristique, sur et en dehors du territoire ; puis de relever précisément les linéaires existants d'aménagement, le nombre de stationnements, d'identifier les pôles générateurs de mobilité, les potentiels cyclables mais aussi les freins à la pratique.

La seconde phase de définition de la stratégie cyclable a été enrichie par un questionnaire qui a engendré près de 400 réponses, une réunion à destination des habitants et des échanges par secteur avec les maires des 17 communes. Un maillage du territoire a été proposé et validé afin d'évaluer l'effort nécessaire pour connecter les 17 communes du Pays Rhénan et les territoires limitrophes.

Les préconisations d'aménagement et les chiffrages de ses dernières sont indispensables afin de définir, dans le temps, l'investissement nécessaire à la réalisation des aménagements et services associés. La Communauté de communes a également mené une réflexion sur les contraintes foncières et environnementales afin de cerner les faisabilités à court, moyen et long terme.

Six actions et services ont été jugés prioritaires à développer en parallèle des aménagements :

- Stationnement
- Location Vélo à courte durée
- Aide à l'achat d'un VAE
- Atelier scolaire d'écomobilité
- Développement label accueil vélo et densification de l'offre de tourisme cyclable
- Évènementiel sur la thématique cyclable.

Il est rappelé que la réalisation des aménagements relève des compétences majoritairement départementales et communales. Le niveau d'intervention de la Communauté de communes reste à définir, le diagnostic voirie en cours complétera la réflexion. Les portions strictement en agglomération représentent à ce jour 25% du programme financier et les portions départementales représentent 57% du programme. La Collectivité européenne d'Alsace est, par ailleurs, en cours de validation d'un schéma vélo 2030.

La mise en œuvre du schéma directeur du Pays Rhénan est conditionnée aux programmes pluriannuels d'investissement des collectivités concernées (Communes, Communauté de communes, Collectivité européenne d'Alsace), aux dispositifs de subventions, aux levées de contraintes foncières et/ou environnementales et aux partenariats à définir.

Ce schéma pourra évoluer selon les opportunités et la maturité des projets.



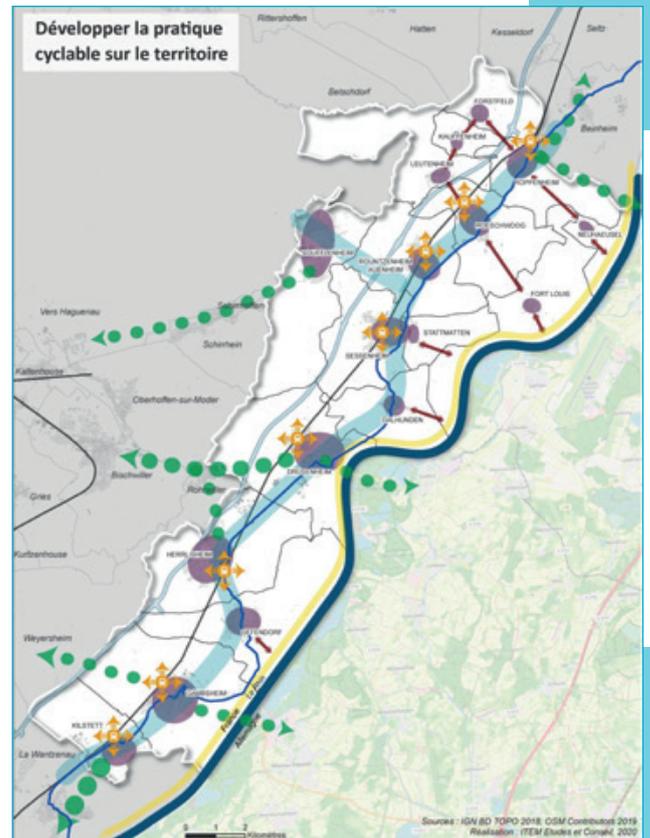
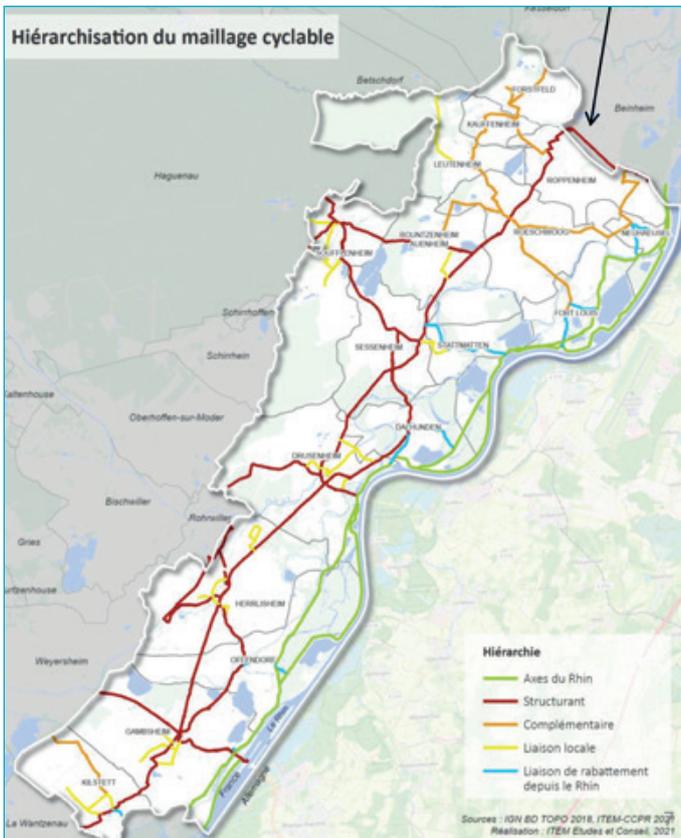
Typologie de maillage et coûts :

Détails des coûts	Typologie de maillage					Total
	Axes du Rhin (49 km)	Maillage structurant (68-71 km)	Maillage complémentaire (25 km)	Liaisons locales (21 km)	Rabattement sur le Rhin (13 km)	
Aménagement du linéaire	3,8 M€ (2 tracés 0,4 et 3,4 M€)	14,2 – 14,3 M€	5,1 M€	1,7 M€	38 k€	24,9 – 25,0 M€ (96 %)
Traitement des intersections	0 €	609 k€	600 €	2 400 €	0 €	612 k€ (3 %)
Installation du jalonnement	16 k€	51 k€	14 k€	31 k€	8 k€	121 k€ (1 %)
Total	3,8 M€ (15 % du coût et 27% du linéaire)	14,9 – 15,0 M€ (56 % du coût et 38,6 % du linéaire)	5,2 M€ (19,5% du coût et 13,8 % du linéaire)	1,7 M€ (6,6 % du coût et 11,6% du linéaire)	47 k€ (0,2% du coût et 7,2 % du linéaire)	25,6 – 25,7 M€
Coût moyen au ml	78 €	209 – 219 €	204 €	80 €	4 €	142 € / ml

✓ A ce montant s'ajoutera +/- 390 k€/an pour l'entretien de l'ensemble du linéaire à terme.



<p>L'Eurovélo 15 ("Véloroute Rhin") et Axes du Rhin</p> <ul style="list-style-type: none"> Tracé actuellement jalonné de l'EV15 Axes le long du Rhin - itinéraire proposé au Schéma Cyclable de la CCPR Itinéraires de liaison des communes vers les Axes le long du Rhin 	<p>Les itinéraires à vocation utilitaire (pour les déplacements du quotidien)</p> <ul style="list-style-type: none"> Itinéraires intercommunaux structurants Itinéraires intercommunaux complémentaires Itinéraires communaux de desserte locale 	<p>Le maillage existant</p> <ul style="list-style-type: none"> Aménagement cyclable existant
---	--	--



CONSEIL INTERCOMMUNAL DES JEUNES

LES MEMBRES DU CIJ		
Nom	Prénom	Commune
Jeunes		
1	BEAUMONT	Alexis Gamsbheim
2	BENDLER	Mathilde Gamsbheim
3	BIRICIK	Joshua Dalhunden
4	BOCKHOLT	Louise Dalhunden
5	BURGARD	Célia Leutenheim
6	CORNU SALMI	Valentine Drusenheim
7	DEROSIER	Chloé Soufflenheim
8	DOMKE	Circé Rountzenheim-Auenheim
9	GOERKE	Gabriel Gamsbheim
10	KLEIN	Thomas Roeschwoog
11	KRAEMER	Quentin Herrlisheim
12	LEGRAND	Annaël Herrlisheim
13	MASSIERA	Maxine Gamsbheim
14	RIEHL	Aubain Rountzenheim-Auenheim
15	SIGRIST	Jeanne Soufflenheim
16	SARRAS	Camille Herrlisheim
Elus adultes		
	PIHEN	Lorette Dalhunden
	WAGNER	Isabelle Dalhunden
	DURAND	Hervé Forstfeld
	BALL	Philippe Forstfeld
	EICHWALD	Anne Gamsbheim
	HOMMEL	Martine Gamsbheim
	ADAM	Marie Herrlisheim
	EITEL	Simon Kauffenheim
	KAISER	Rosita Kilstett
	AIROLDI	Mathieu Kilstett
	BEYREUTHER	Mathieu Roppenheim
	PAULI	Sophie Roppenheim
	DITTGEN	Valérie Rountzenheim-Auenheim
	KLÖPPER	Bénédicte Rountzenheim-Auenheim
	HIRSCH	Cintha Sessenheim
	EGGERMANN	Nathalie Soufflenheim
	SCHMIDT	Nadine Stattmatten
	STEFFAN	Mathieu Drusenheim
	ROOS	Nathalie Drusenheim
	REMY	Mireille Stattmatten
	HOMMEL	Denis Offendorf
	LUDWIG	Anne-Laure Gamsbheim

SÉMINAIRE DE DÉMARRAGE DU CIJ – NOVEMBRE 2021

Se sont réunis pendant deux jours au Centre Albert Schweitzer à Niederbronn les Bains : 14 jeunes et 11 élus locaux, accompagnés par 2 animateurs de l'équipe de l'Animation Jeunesse du Pays Rhénan.

Grâce au déroulement envisagé et réalisé : jeux de connaissance, jeux d'interactions, convivialité, informations, échanges, initiation aux débats et à la prise de parole en groupe, réflexion sur la notion d'engagement, expression des idées des jeunes, choix des thématiques et perspectives de vie de groupe du CIJ ; le week-end de démarrage du CIJ a atteint ses objectifs.

Suite à l'expression de leurs idées concrètes, la synthèse des thématiques retenues par les jeunes présents est :

1. Aire de glisse
2. Solidarité
3. Infrastructures de loisirs
4. Environnement
5. Accès culture/cinéma
6. Evénements
7. Accueil des jeunes

Ce jour-là, avec les nombres de jeunes présents, seulement 2 commissions ont été constituées pour démarrer : Aire de glisse et Solidarité. Un bref temps de concertation leur a permis d'identifier les prémices de projets concrets à réaliser (en annexe, vous retrouverez les prises de notes correspondantes à chacune de ces commissions).

Il a été convenu que le CIJ abordera en séance plénière (tous ensemble : jeunes et élus locaux), les points suivants :

- > La vie du CIJ : organisation de temps de formation et/ou de découverte (exemple thématique : personnes en situation de handicap) et/ou organisation d'autres week-ends et/ou journée de séminaire.
- > Consultation sur le schéma de développement des pistes cyclables (de la com. com. du Pays Rhénan).
- > Consultation sur le choix des programmations d'activités de loisirs, proposées aux jeunes du territoire par l'Animation Jeunesse.



Louise Bockholt et Joshua Biricik

Suivez l'actualité
de l'Animation Jeunesse >>



Présentation des jeunes du CIJ en séance communautaire du 16 décembre



Animation Jeunesse

FDMJC Alsace de la Communauté de Communes du Pays Rhénan
4, rue de l'Étang - 67480 Roeschwoog

Jonathan Laub
☎ 03 88 72 50 40 / 06 29 350 430

✉ animation.paysrhenan4@fdmjc-alsace.fr



ASSAINISSEMENT • LE DÉRACCORDEMENT DES TOITURES

L'urbanisation croissante des dernières décennies n'a pas pris en compte les enjeux des eaux pluviales.

Aujourd'hui, les réseaux dimensionnés il y a plus de 30 ans arrivent à saturation et de plus en plus de débordements et d'inondations apparaissent et sont accentués par le dérèglement climatique.

Le déracordement des surfaces imperméables existantes permet de retrouver un fonctionnement naturel du sol avant imperméabilisation par infiltration de l'eau de pluie directement à la parcelle.

Cette solution est déjà appliquée pour toute nouvelle construction (rejet dans le réseau uniquement des eaux usées : toilettes, salle de bain, lave-linge, etc.), pour ne pas saturer le réseau d'assainissement.

Cette solution peut être efficace et réduire les apports au réseau unitaire que si un grand nombre de toitures est déracordé. Il faudrait donc que même les propriétés non impactées par les problèmes d'inondation lors de fortes précipitations suivent cette démarche, car il s'agit d'un enjeu collectif pour soulager globalement le réseau sur l'ensemble de la commune. **Des actions seront menées dans ce sens sur les bâtiments communaux.**

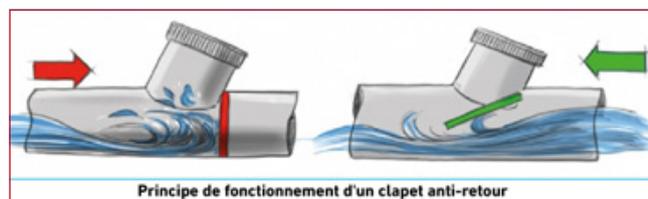
Néanmoins, ces solutions n'excluent pas la mise en charge des réseaux lors d'épisodes intenses. De ce fait la mise en place de systèmes de protections individuelles (type clapet anti-retour ou poste de re-foulement, batardeau) restent en vigueur pour assurer la protection des parties basses des habitations (caves, garages enterrés, ...).

Un peu de méthode et de sens critique permet d'identifier les descentes de gouttière déracordables.



Pour aller plus loin, l'ADOPTA propose des vidéos accessibles en scannant le QR Code ci-contre.

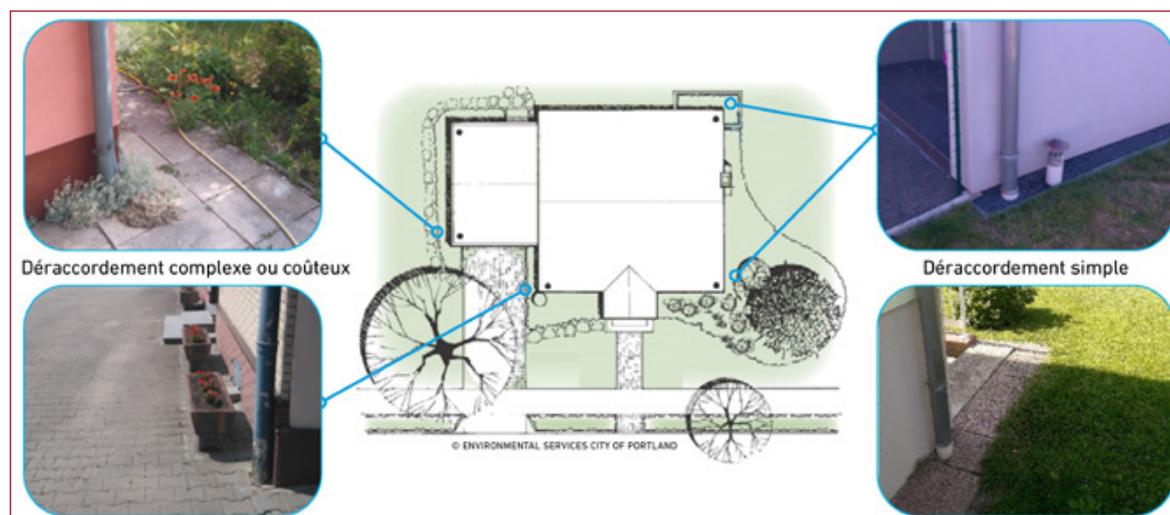
adopta.fr/videos/



Pour plus d'information, le technicien de secteur du SDEA se tient à votre disposition pour vous accompagner :

Grégory FAULLUMMEL
gregory.faullummel@sdea.fr | 06 42 24 87 98

À ce sujet une étude de déracordement des eaux pluviales a été mandatée par le SDEA auprès du bureau d'études sepia.



NOUVELLE STATION DE PRODUCTION D'EAU POTABLE



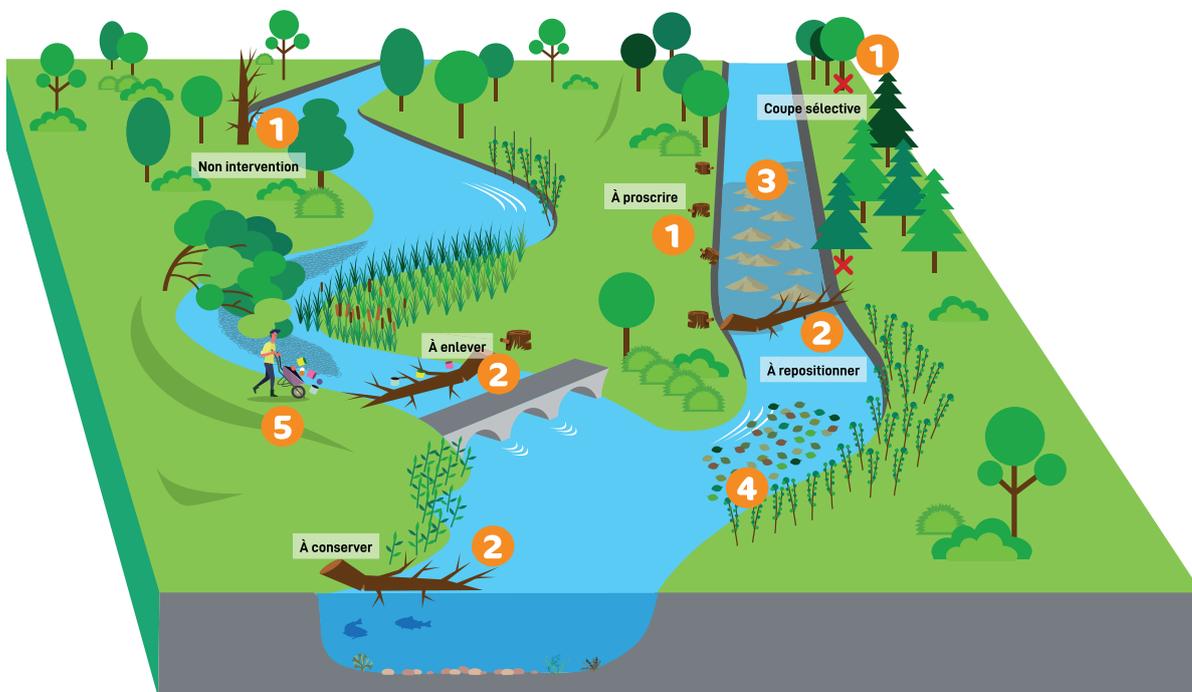
Le calendrier prévisionnel prévoyait une mise en service des deux forages au lieu-dit Stockfeld pour début 2021.

En raison d'études complémentaires, notamment environnementales pour la pose de la canalisation, les travaux de construction de la station de pompage et son raccordement pourraient être programmés pour fin 2022.

ENTRETIEN RÉGULIER DES COURS D'EAU

L'entretien régulier a pour objet de maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre, de permettre l'écoulement naturel des eaux et de contribuer à son bon état écologique ou, le cas échéant, à son bon potentiel écologique, notamment par enlèvement des embâcles*, débris et atterrissements*, flottants ou non, par élagage ou recépage* de la végétation des rives (ripisylve*). Cet entretien n'est pas soumis à formalité administrative.

L'ENTRETIEN RÉGULIER EST ASSURÉ PAR LE SEUL RECOURS À L'UNE OU L'AUTRE DES OPÉRATIONS SUIVANTES :



Afin de ne pas perturber le milieu et les espèces présentes, les interventions doivent être effectuées lors des périodes les moins impactantes pour la faune et la flore, que ce soit au niveau piscicole (période de migration et de frai) ou au niveau de l'avifaune (nidification, élevage des jeunes, ...).

La période automne-hiver est la plus propice aux travaux sur la ripisylve. À ce titre, dans le Bas-Rhin, l'entretien de la végétation depuis les berges est réglementé par Arrêté Préfectoral (AP - 15/03/2002) et autorisé du 1^{er} août au 14 mars.

Les interventions en lit mineur doivent être adaptées aux catégories piscicoles des cours d'eau (Art L. 436-50 du Code de l'Env.) et aux espèces présentes. Les périodes couramment considérées dans le Bas-Rhin pour intervenir sont :

- > Entre le **1^{er} avril et le 14 novembre** pour les cours d'eau de **1^{ère} catégorie piscicole** ;
- > Entre le **1^{er} août et le 15 mars** pour les cours d'eau de **2^{ème} catégorie piscicole**.

LÉGENDE

L'ENTRETIEN RÉGULIER

- 1** **Coupe sélective, élagage, fauche**
L'entretien de la végétation s'entend par l'élagage ou le recépage* ponctuel des arbres en berge sans dessouchage. Les coupes à blancs sont à proscrire.
- 2** **Gestion des embâcles**
Dans le cadre de l'entretien courant régulier, deux grands principes d'action sont possibles :
 - > l'enlèvement des embâcles* et débris flottants accumulés les plus gênants positionnés en travers du lit du cours d'eau.
 - > le repositionnement ou la conservation en l'état s'il n'y a pas d'enjeux humains à proximité immédiate. Ces embâcles forment un habitat très important pour la faune aquatique et contribue à l'amélioration de l'état écologique des cours d'eau.

- 3** **Gestion des sédiments**
Le déplacement de sédiments apportés par le cours d'eau sous forme d'atterrissements est possible à condition de ne pas modifier le profil d'équilibre du cours d'eau tout en proscrivant le curage généralisé. Le curage reste soumis à accord réglementaire du service de Police de l'Eau.

- 4** **Fauche ponctuelle / faucardage**
L'entretien sélectif des végétaux envahissant le cours d'eau doit être appliqué de façon différenciée et adaptée aux conditions rencontrées. Cette gestion raisonnée assure la préservation des milieux aquatiques en maintenant les équilibres fonctionnels et le bon état écologique de ces milieux fragiles.

LE CONSEIL SDEA

- 5** **Gestion des déchets**
Toute personne qui produit ou détient des déchets est tenue d'en assurer l'élimination (Art. L541-2 du Code de l'Env.) y compris les résidus de tonte, végétaux, branches, ... En cas de crue, ces déchets peuvent créer des embâcles.

Extrait du document du SDEA



QU'ENTEND-ON PAR BON ÉTAT ÉCOLOGIQUE ?

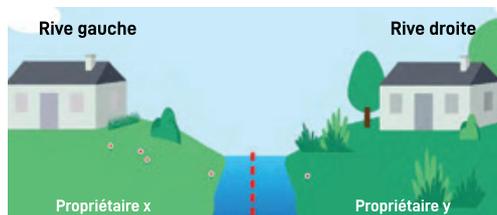
Le bon état écologique d'un cours d'eau requiert non seulement une bonne qualité de l'eau, mais aussi un bon état de fonctionnement évalué à partir d'indicateurs biologiques (poissons, invertébrés, végétaux, ...). Ce bon état s'appuie sur une situation d'équilibre entre les compartiments constitutifs d'un cours d'eau (lit mineur*, berges, lit majeur*).

La végétation en rive forme un écosystème de transition indispensable au bon état écologique du cours d'eau en permettant :

- > La filtration des polluants ;
- > La diminution de l'intensité des crues ;
- > Le maintien des berges en limitant l'érosion ;
- > La préservation d'habitats pour la faune protégée ;
- > La valorisation du paysage.

QUI DOIT FAIRE L'ENTRETIEN ?

Le lit du cours d'eau et ses berges appartiennent aux propriétaires riverains respectifs selon une ligne supposée tracée au milieu du lit, à l'exception des cours d'eau domaniaux et des tronçons cadastrés. Il appartient au propriétaire riverain d'entretenir ses berges et le cours d'eau jusqu'en son milieu.



GLOSSAIRE

- > **Atterrissement** : Dépôts de matériaux alluvionnaires (galets, graviers, sables, ...) érodés en amont et déposés en aval, notamment lors des phases de crues, formant des bancs qui modifient la dynamique fluviale.
- > **Embâcle** : Accumulation hétérogène de bois morts et de déchets divers, façonnée par le courant et entravant plus ou moins le lit mineur* du cours d'eau. L'écoulement peut en être perturbé, surtout en cas de crues.
- > **Faucardage** : Opération qui consiste à couper et exporter les végétaux aquatiques poussant dans les cours d'eau et étangs.
- > **Lit mineur/majeur** : Un cours d'eau s'écoule en temps normal (hors crue) dans son lit mineur. Il est généralement délimité par ses berges et une ripisylve. Lors des épisodes de crue, le cours d'eau peut sortir de son lit mineur pour s'étaler dans son lit majeur.
- > **Recépage** : Coupe d'un arbre ou d'un arbuste à proximité de la souche. Cette action provoque, sous certaines conditions, l'apparition de rejets présentant alors les caractéristiques de croissance des individus jeunes.
- > **Ripisylve** : Formations végétales se développant sur les bords des cours d'eau ou des plans d'eau à l'interface terre - eau.

RESTAURATION ÉCOLOGIQUE DES ZONES HUMIDES DE LA BASSE-MODER

À la suite du transfert des compétences GEMAPI, la communauté de communes du Pays Rhénan souhaite, avec l'appui des communes et du SDEA, réaliser des travaux de restauration des zones humides de la Basse-Moder. Ce programme d'actions est issu d'une étude préalable, réalisée entre 2013 et 2016, par l'Office National des Forêts (ONF).

Le programme d'actions porte sur l'ensemble du linéaire de la Moder et du Landgraben sous compétence du SDEA, soit environ 25 km de cours d'eau.

Nature des opérations :

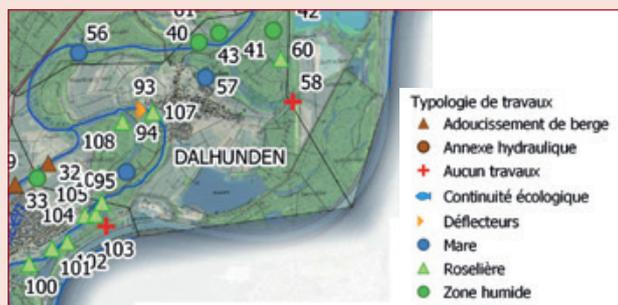
- > Reconnexion de bras secondaires
- > Restauration de la continuité écologique
- > Création ou restauration de mares
- > Création de risbermes
- > Restauration d'annexes hydrauliques
- > Mise en place de déflecteurs
- > Adoucissement des berges

Des travaux qui seront réalisés selon plusieurs tranches, échelonnées sur quelques années.

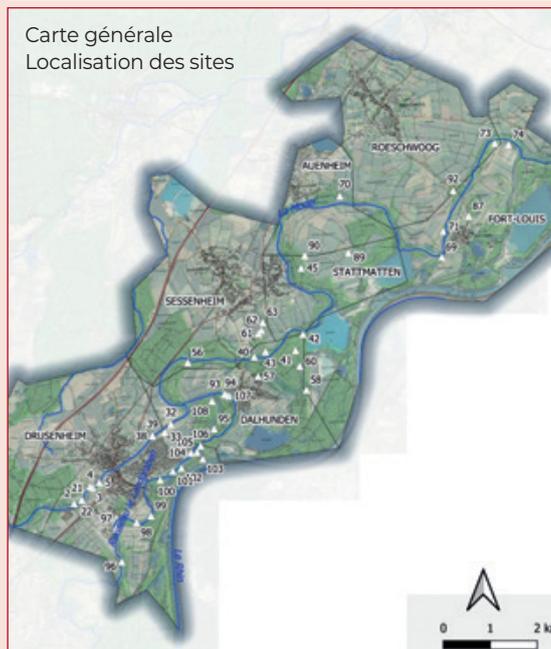
Au total, le programme d'actions concerne 47 sites sur 6 communes et 3 cours d'eau, avec un total d'une centaine d'actions dont 15 sur les cours d'eau de notre commune.

Exemples d'actions sur notre commune :

- > Entretien/restauration de zones humides
- > Entretien/Création d'annexes hydrauliques
- > Entretien/Restauration des roselières
- > Entretien/Création de mares



Carte générale
Localisation des sites



Nous reviendrons vers vous pour vous communiquer les détails de ces actions après validation avec le bureau d'études, le SDEA et la communauté des communes.

NOUVELLE STATION D'ÉPURATION ARGILE & MODER

Le SDEA – Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace Moselle est un établissement public de coopération spécialisée du cycle de l'eau qui répond aux besoins des territoires dans les domaines de l'Eau Potable, Assainissement et Grand Cycle de l'Eau – Gestion des milieux aquatiques et inondations.

Le projet de construction d'une nouvelle station d'épuration à Sessenheim est l'aboutissement d'une réflexion menée depuis 2014, pour remplacer les ouvrages vieillissants de Soufflenheim (1979) et de Stattmatten (1987), et pour mieux protéger la qualité écologique de nos rivières, l'Eberbach et la Moder. Le projet est porté par la Commission Locale « Argile et Moder » du SDEA réunissant les communes de Dalhunden, Sessenheim, Soufflenheim et Stattmatten.

Les incidences du projet sur l'ensemble des enjeux environnementaux cités (inondabilité, zone humide, RAMSAR, Natura 2000, ZNIEFF, corridor écologique, arrêté de protection du biotope,...) ont été évaluées, et des mesures visant à réduire les impacts, voire même à améliorer la situation existante ont été prises en compte. Toutes les pièces sont par ailleurs consultables sur le site de la Préfecture du Bas-Rhin. D'autres mesures ont également été intégrées pour éviter toute nuisance visuelle ou olfactive (DNA du 8 octobre 2019).

La construction de cette nouvelle station d'épuration a été élaborée résolument au bénéfice des habitants des communes concernées, des générations futures et de l'environnement, avec de réelles perspectives d'amélioration, à la fois, de la situation écologique du site et de la qualité de nos rivières.

Depuis le mois de septembre 2021, le chantier de construction de la nouvelle station d'épuration (STEP) du périmètre Argile et Moder avance à bon rythme au nord de Sessenheim, le long de la RD n°468.

Cette nouvelle station d'épuration permet une mutualisation des moyens et un traitement poussé des effluents sur un site unique, doté d'ouvrages et d'équipements modernes et performants adaptés pour les 40 à 50 prochaines années.

La nouvelle station est ainsi prévue pour le traitement d'une pollution domestique, industrielle et artisanale correspondant à 12350 équivalents-habitants (situation future). Sa capacité hydraulique permettra de traiter un volume d'eaux usées d'environ 1500 à 2000 m³ par jour par temps sec et jusqu'à 7200 m³ par jour en temps de pluie (l'augmentation de sa capacité hydraulique permettra une meilleure préservation du milieu récepteur qu'en situation actuelle). Les eaux traitées seront rejetées dans la Moder selon les prescriptions d'un arrêté préfectoral fixant les performances à atteindre et seuils de rejets à respecter.

Le programme de l'opération comprend également les travaux nécessaires pour acheminer l'ensemble des eaux usées sur la nouvelle station, ce qui représente près de 7,5 km de conduites de refoulement à poser et 3 stations de pompage à créer.

L'ensemble du programme de travaux, station d'épuration, stations de pompage et réseaux, représente un investissement d'environ 8,0 M € H.T. (4,5 M € H.T. pour la station d'épuration et 3,2 M € H.T. pour le transfert des effluents).

Cette opération bénéficie d'aides de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse à hauteur d'environ 2,4 M € H.T. Le reste à charge à financer par le service de l'assainissement représente environ 5,6 M € H.T, soit ~70 % du montant de l'opération.

Cette nouvelle station et les travaux connexes représentent un investissement important pour le territoire, réalisé grâce à la mutualisation souhaitée par les 4 communes raccordées, grâce aux aides de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et aux services du Syndicat des Eaux de l'Assainissement Alsace-Moselle.

La mise en service de la nouvelle station « Argile & Moder » interviendra à la fin de l'année 2022 avec la mise en service de la file eau. La mise en route de la file boue interviendra au premier semestre 2023.

À l'achèvement des travaux, la station fera l'objet d'une journée portes-ouvertes en 2023 pour permettre aux habitants du secteur de découvrir leurs nouvelles installations.

LA STATION D'ÉPURATION ARGILE & MODER

La nouvelle station de traitement est située sur le ban communal de Sessenheim et traitera les effluents en provenance de 4 communes : DALHUNDEN, SESSENHEIM, SOUFFLENHEIM et STATTMATTEN.

Les caractéristiques des ouvrages sont les suivantes :

Filière « eau »

- Arrivée des effluents par pompage-refoulement (conduites de transfert en charge et gravitaires).
- Un ouvrage de prétraitement (dégrillage fin, dégraisage-dessablage).
- Un bassin d'aération (zone de contact, zone d'aération - volume ~ 3850 m³) avec un système d'aération de fond (fines bulles). Diamètre extérieur : 39,5 m.
- Un clarificateur Ø 26,7 m (3012 m³).
- Des ouvrages annexes (poste toutes eaux, puits de recirculation, puits à boues, regard de sortie...).
- Des équipements pour l'autosurveillance (mesures de débits/volumes d'eaux brutes, by-passées et traitées, préleveurs d'échantillons, enregistrement des données).

Filière « boue »

- Un dispositif d'extraction des boues ;
- Un local de traitement des boues avec unité de conditionnement des boues au polymère et déshydratation par centrifugeuse.
- Un local de stockage des boues en bennes avec alimentation par vis et pivot central.

Bâtiment d'exploitation

- Local de commande-réunion, laboratoire, sanitaires (douche, WC), réfectoire, remise-atelier, local électrique, local surpresseur.

Autres ouvrages

- Fosse de dépôtage et d'égouttage des sables de curage des bouches d'égout.

POINTS PARTICULIERS :

- Intégration dans le marché de clauses d'insertion par l'activité économique (promotion de l'emploi) conformément à l'article 14 du code des marchés publics favorisant l'accès à l'emploi des personnes en difficulté (1000 heures prévues).
- **Économies d'énergie :**
 - Configuration du bassin d'aération en forme de chenal (autour du clarificateur : gaine d'environ 10 à 15 % sur le brassage et l'aération) avec une aération de fond pilotée par sonde d'oxygène dissous et potentiel Redox, qui permet d'optimiser les consommations énergétiques.
 - Installation de surpresseur hybride (vis), permettant une économie d'environ 15 % sur le principal poste de dépenses énergétique : l'aération.
 - Utilisation de moteurs à haute efficacité énergétique (surpresseurs, centrifugeuse, pompes, agitateurs).
- Remplacement de 2 anciennes stations d'épuration (STEP Stattmatten et STEP de Soufflenheim) par un seul ouvrage moderne et performant.
- **Intégration dans le site :** bassins et ouvrages techniques à l'arrière du site, bâtiment d'exploitation le long de la piste cyclable, aménagements paysagers (plantation de nombreux arbres et arbuste, remise en herbe de l'ensemble de la parcelle avec des semences spécifiques favorisant la biodiversité).
- Installation de panneaux pédagogiques sur le site.

**CHIFFRES-CLÉS :**

- **Volume journalier d'eaux usées traité par temps sec :** 1500 à 2000 m³/j
- **Volume journalier d'effluents (eaux usées et eaux pluviales) par temps de pluie :** jusqu'à 7200 m³/j - 300 m³/h (175 m³/h pour le secteur Soufflenheim et 125 m³/h pour le secteur Dalhunden/Sessenheim/Stattmatten).
- **Temps de séjour moyen de l'effluent dans la station :** de moins de 24 heures (temps de pluie) à plus de 72 heures (temps sec).
- **Filière boue :** centrifugeuse permettant de déshydrater les boues à un débit horaire massique de 400 kg de matière sèche par heure (- 2 tonnes de boue déshydratée par heure).
- **Production annuelle de boue :** 200 (actuel) à 250 (futur) tonnes de matière sèche soit environ 1000 à 1250 m³ de boues déshydratées.
- **Destination des boues :** Stockage en bennes et élimination vers une filière de compostage externalisée.
- **Nombre d'entreprises qui interviendront sur le chantier :** 20 à 25.
- **Nombre total d'heures d'insertion sociale prévues :** 1000 heures

PRINCIPALES ENTREPRISES**Station d'épuration :**

- Mandataire, équipementier : TECHFINA (57 Metz).
- Co-traitant Génie-civil (Ouvrages hydrauliques, bâtiments) : EIFFAGE CONSTRUCTION ALSACE (67 Oberhausbergen).
- Sous-traitant Terrassements, voiries, réseaux divers : LINGENHELD TRAVAUX PUBLICS (67 Oberschaeffolsheim).
- Architecte : ARCADE STUDIO (67 Strasbourg).
- Conduites de transfert de Stattmatten à Sessenheim et conduite de rejet des eaux traitées : EUROVIA (67 Wissembourg)
- Conduites de transfert de Soufflenheim à Sessenheim : En cours d'attribution

DALHUNDEN : RÉGÉNÉRER NOTRE FORÊT**LE CONTEXTE**

L'OFFICE NATIONAL DES FORETS assure la gestion de la forêt communale de DALHUNDEN. Comme tous ses voisins, ce massif souffre, pour de multiples raisons :

- > Depuis les travaux de TULLA (1842) , le Rhin ne vient plus y déposer nourriture et eau, lors des crues de printemps
- > La tempête de 1999 a balayé les parcelles les plus productives
- > La CHALAROSE décime actuellement une essence forestière très présente en forêt Rhénane, le frêne
- > Le changement climatique affecte déjà la croissance des arbres en place

Ne laissons pas notre forêt mourir !

LA RÉGÉNÉRATION**1) Le principe**

Remplacer les arbres arrivés en fin de vie ou exploités dans le but de fournir du bois est une préoccupation constante pour le forestier et plus encore lorsque la forêt montre des signes de dépérissement.

On peut, pour cela, compter sur la régénération naturelle ou réaliser des plantations.

Dans un cas, on obtient le plus souvent une ou plusieurs essences qui ne sont plus forcément adaptées à nos forêts (par exemple le cas du frêne).

Avec l'option « plantations », les frais engagés représentent un investissement important.

En forêt Rhénane, il semblerait judicieux de mixer les deux méthodes: planter des essences adaptées à l'avenir tout en permettant le développement d'essences issues des graines d'arbres existants

2) La méthode :

Un exemple récent nous incite à la prudence. En effet, la commune a pu bénéficier d'une plantation entièrement prise en charge par SANEF, dans le cadre des compensations COS (Contournement Ouest de Strasbourg). Nous avons vu arriver un broyeur qui a fait place nette , sur une surface importante, plus de 2,5 Ha. La forêt de DALHUNDEN est classée « forêt de protection » et, à ce titre, se doit de respecter des règles de sylviculture qui préconisent la régénération par petite surface et un travail tout en finesse...

Fort de cette expérience, les élus ont demandé que soit établi un programme de plantations pour les prochaines années, qui est en adéquation avec les prescriptions sylvicoles propres aux forêts de protection et qui assure le renouvellement de la forêt.

3) Le programme :

Plusieurs parcelles forestières présentent des trouées importantes dues à la disparition du frêne, notamment. Il s'agit des parcelles 3, 18 et 19, pour une surface totale d'environ 4 Ha

Si le conseil municipal accepte le principe, cette surface pourrait être plantée entre 2022 et 2025, pour un coût total estimé à 25 000 € HT

L'essence principale serait le chêne, protégé de la dent du chevreuil par des protections individuelles

François Schilling

Office National des Forêts
UT HATTEN-STRASBOURG

CHEF DE PROJET EAU / CHEF DE TRIAGE
Maison forestière de DALHUNDEN

03 88 86 01 94 - 06 23 24 61 55

francois.schilling@onf.fr



Vue d'ensemble : zones susceptibles d'être replantées dans les 4 ans



Parcelle 19 : Trouée importante à la suite de la disparition des frênes



Parcelle 1 : Régénération SANEF. Broyage en plein, lignes de plants



SYNDICAT de
LUTTE contre les
MOUSTIQUES
67

2021 : UNE ANNÉE À MOUSTIQUES

Et pourtant, tout avait si bien commencé !

Toute l'équipe locale a assuré les premiers traitements mi-février, à la sortie de l'hiver. Cette équipe composée de Gilbert Gabel et Lucien Kormann pour Dalhunden, Jean-Marie Hensch et Jean-Jacques Merkel pour Sessenheim-Statmmatten, a été épaulée au courant de toute la saison par Christophe Deis, salarié du SLM67*.

Le traitement des larves de moustiques dites « vernaies » a débuté le 24 février 2021 – les premières éclosions en automne résistent sans problème sous la glace des mares aux températures les plus basses (-15 à -20 °), et le printemps, avec l'augmentation des températures, contribua à la croissance, donc à des traitements réguliers dans notre secteur. La situation était sous contrôle même si certaines conditions sanitaires devaient être respectées (port du masque et transports).

Mais l'année s'annonça extrêmement humide : des pluies continues et importantes gonflèrent les cours d'eau – d'abord en Allemagne où le « Rheinaunengebiet », en raison des fortes précipitations en Forêt – Noire, fut très rapidement inondé.

Les forêts rhénanes alsaciennes mirent un peu plus de temps à être sous eau, mais en mai, avec la fonte des neiges alpines et les pluies répétitives, le Rhin contribua à l'inondation totale de toutes les forêts, offrant des conditions idéales pour un développement massif de milliards de larves de moustiques des espèces estivales (Culex, Culiseta, Aedes, Anophèles etc...) . Une grande partie des œufs déposés au fil des années passées n'attendait que ce moment pour éclore (les œufs gardent leur vitalité pendant une dizaine d'années).

Donc : éclosions massives sur plus d'une centaine de kilomètres, de la région de Mannheim à Bâle...

Malgré les interventions ponctuelles de l'hélicoptère et celles des équipes à pied, la prolifération des moustiques fut inévitable, d'autant plus que les inondations se prolongèrent avec des pluies abondantes pendant près de 3 semaines.



Contact SLM67 :
Syndicat de Lutte contre les Moustiques du Bas-Rhin :

- ✉ contact@slm67.fr
- ☎ 06 89 20 76 47
- 🌐 www.slm67.fr (Site internet du SLM67)

En été 2021 les promenades en forêt tenaient de l'exploit : moi-même, j'ai dû annuler plusieurs sorties avec l'Office de Tourisme de notre Communauté de Communes, impossible de rester en place à un endroit sans être entouré d'un nuage d'insectes piqueurs. Avec une hygrométrie augmentée de 25 %, nos forêts rhénanes furent des paradis pour eux .

Même la télévision s'intéressa au phénomène, France 3 consacra un petit reportage à la lutte contre les moustiques dans notre secteur.

Toute la saison estivale fut consacrée à des sorties répétées dans un « enfer vert » pour traiter les éclosions qui se succédaient et dont on ne voyait pas la fin. Les chemins forestiers détrempés devinrent très souvent inaccessibles, transformés en marécages, pièges pour les équipes sur le terrain – notre collègue Christophe en fit l'amère expérience ! je tiens à remercier cordialement toute mon équipe qui a su faire face à toutes ces difficultés avec une persévérance stupéfiante et beaucoup de courage ...

La période des traitements 2021 se termina fin août. En faisant le bilan de cette saison, on arrive à près de 270 heures de présence de l'équipe sur le terrain et l'équivalent de Bti* utilisé les 3 dernières années ! Ces moustiques, en bonnes mères pleines d'œufs, assurèrent leur descendance en pondant des milliards d'œufs pour les générations futures. Ils restèrent bien présents, non seulement en forêt, mais aussi dans les jardins et abords de villages, se déplaçant selon les vents, de 10-15 km de leur lieu de naissance. Ce fut avec les premières nuits fraîches que leur effectif commença à baisser.

Ce fut donc une année à moustiques comme on n'avait plus subi depuis une quarantaine d'années.

Heureusement que notre secteur est encore indemne de moustiques tigres (Aedes albopictus) – même si certains habitants ont cru en voir dans leur jardin : il est petit, noir et blanc et très agressif (uniquement le jour) !

Je vous laisse imaginer ce que cela aurait donné sans les traitements au Bti* que le SLM67 effectue dans notre Comcom, en ne perdant pas de vue qu'on diminue la population totale de seulement 30 %, les 70 restants pour les oiseaux, les chiroptères, les insectes, araignées et autres prédateurs de diptères.

Pour l'année 2022 qui est devant nous, souhaitons que la nature puisse reprendre un peu son souffle, que le dérèglement climatique n'ait pas de trop graves conséquences sur notre façon de vivre, que ce soit une belle année sans excès de part et d'autre, raisonnée côté humain, raisonnable côté moustiques.

À tous, une belle année 2022, sans trop de désagréments dus aux insectes piqueurs ...

Le chef de secteur - Jean-Jacques Merkel

Bti : Bacillus thuringiensis israelensis - protéine se dégradant au bout de 3-4 heures, agissant uniquement sur le tube digestif des larves de moustiques : ces dernières ayant un système digestif fonctionnant en milieu alcalin dans lequel la protéine est active, la lutte est donc très ciblée du fait que tous les autres organismes ont un tube digestif fonctionnant en milieu acide.

Pour la lutte contre les moustiques chez le particulier (stockage de l'eau de pluie, eau d'arrosage, bassins sans poisson), des comprimés de Bti sont disponibles gratuitement dans chaque mairie de la Comcom.

DÉMATÉRIALISATION SVE ADS

Depuis 2016, de nombreuses démarches administratives sont proposées en ligne, permettant aux usagers d'accéder au service public de manière rapide et simplifiée, avec les mêmes garanties de réception et de prise en compte de leur dossier. C'est le principe de saisine par voie électronique (SVE).

Depuis le 3 janvier 2022, la SVE s'applique aux demandes d'autorisations d'urbanisme (Permis de construire, d'aménager et de démolir, déclaration préalable et certificat d'urbanisme) avec la capacité pour toutes les communes de recevoir les demandes sous forme dématérialisée.

Dans le Bas-Rhin, ce sont 462 communes, dont Dalhunden, qui sont accompagnées par l'ATIP (l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique) pour mettre en place la dématérialisation des demandes d'autorisations d'urbanisme et proposer un téléservice performant au profit des particuliers comme des professionnels.

Grâce à la dématérialisation, vous pouvez désormais saisir et déposer toutes les pièces d'un dossier directement en ligne, à tout moment et où que vous soyez, dans le cadre d'une démarche simplifiée. Plus besoin d'imprimer vos demandes en de multiples exemplaires, d'envoyer des plis en recommandé avec accusé de réception ou de vous déplacer aux horaires d'ouverture de votre mairie : en déposant en ligne, vous réalisez des économies de papier, de frais d'envoi et de temps. Vous pouvez également suivre en ligne l'avancement du traitement de votre demande, accéder aux courriers de la mairie, etc. Une fois déposée, votre demande est instruite de façon dématérialisée pour assurer plus de fluidité et de réactivité dans son traitement.

Les services de votre commune restent vos interlocuteurs de proximité pour vous guider avant le dépôt de votre dossier, mais aussi pendant et après l'instruction de votre demande.



Pour accéder au téléservice et déposer votre demande, rendez-vous à l'adresse suivante : <https://appli.atip67.fr/guichet-unique>

Ou scannez le QRCode :



Renseignements complémentaires :



JEUNES MÉRITANTS

COUPE DE FRANCE DE PÊCHE CARPE AU COUP

MAXIME MERKEL SUR LE PODIUM DE LA COUPE DE FRANCE EN 3^E POSITION

10 et 11 juillet 2021 à Strasbourg et Innenheim ont lieu les sélections régionales Alsace.

1^{er} de la zone Alsace et donc qualifié pour la finale France.

La Finale France se déroule à Socourt le 28 et 29 août 2021 avec 60 compétiteurs qualifiés à travers leurs zones régionales respectives.

Maxime et 3 autres pêcheurs se retrouvent avec 12 pts sur 12 possibles et sont départagés au poids total.

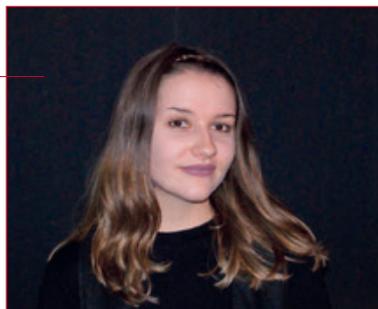
Il se retrouve 3^e avec un total de 86,700 kg à l'issue des 2 manches de cette finale.



FÉLICITATIONS À MANON SIX

BAC PRO Spécialité Accompagnement soins et services à la personne option B : en structure

Admise Mention Très Bien



AGENCE WEB



CRÉATION DE SITE INTERNET
ET LOGICIEL POUR RESTAURATEUR

06 77 01 12 48
contact@hoplaweb.fr

BÂTIMENT · CONSTRUCTION

Maçonnerie, Carrelage, Travaux tout Genres

Extérieur & Intérieur Jacky est là.

Leininger Jacky

7, Rue des Jardins
67770 DALHUNDEN

06.64.29.91.00.

BEAUTÉ · BIEN ÊTRE



Christine Rossi

Réflexologie plantaire, faciale,
crânienne,

Massage Teno Amma...

2 rue des Prés
67770 Dalhunden
Sur RDV au 07.70.86.07.41



9a, rue de la Moder - 67770 DALHUNDEN

03.88.86.05.76 - 06.36.81.81.37

roland.wolff@wanadoo.fr



ELEKA

Tous travaux électriques
HTA/BT

Arnaud KAISER
Gérant

3 impasse du Giessfeld
67770
DALHUNDEN

0678439729
eleka.67770@gmail.com



Institut Bien Etre & Ligne

03.88.86.06.09
06.89.82.39.57

Sabine vous accueille au
125b, rue de la forêt
67770 Dalhunden
Google "BIEN ÊTRE & LIGNE"



Raoul Romero
07 62 00 91 62

romero@chaudronnerie-rosteel.com

6, rue du Giessfeld - 67770 DALHUNDEN - +33 3 88 09 03 53
contact@chaudronnerie-rosteel.com - www.chaudronnerie-rosteel.com



Rachel'S coiffure & Coiff' Pierre

03.88.86.93.34

241 rue du moulin
Dalhunden 67770

Rachel coiff (Facebook)



Julien Helbringer
06 77 37 52 80

1 rue du Giessfeld | contact@cth-chaudronnerie.fr
67770 Dalhunden | www.cth-chaudronnerie.fr

IMMOBILIER



la fourmi immo
Agents de Proximité

Marie-Christine SIMONIN
Agent commercial
48 b rue du Rhin
67770 DALHUNDEN

Tél: 06 03 76 09 90
marie-christine.simonin@lafourmi-immo.com
www.lafourmi-immo.com/agents/2174

RESTAURANTS



À l'Étoile
RESTAURANT

03 88 86 97 40
www.alettoile-dalhunden.com



69, rue du Nieul
67770 DALHUNDEN

SERVICES

HM BURO

Une secrétaire à votre service ! 

En retard dans vos papiers ?

Marjorie HOULDINGER

Je suis votre solution pour :

- Optimisation administrative
- Tri & Classement
- Devis & Factures
- Rédaction courriers etc...

☎ 06 45 04 81 23
✉ contact@hmburo.fr

Restaurant Au Tigre

138 rue du Tilleul 67770 Dalhunden
autigredalhunden@gmail.com

+33 (0)388057028

 Au tigre Dalhunden



LS WAGNER
136 rue du Tilleul
67770 DALHUNDEN

DEPOSITAIRE EN BOISSONS
Equipements spécial associations
Tirage pression, stand buvette,
location camion frigorifique, location garnitures etc....

Tél : 03.88.86.97.79
Fax : 03.88.86.06.43
Port : 06.81.97.64.85
Email : pascal.wagner4@wanadoo.fr



ADRESSES UTILES

TRAITEUR



jack's meals

SPECIALITÉS MAURICIENNES

info@jacksmeals.com
06.47.64.21.07
57, Rue du Rhin
Dalhunden

Senior Compagnie
Plus qu'une aide, une compagnie

Réseau national spécialiste du grand âge.
13 ans d'expertise dans le maintien à domicile.

MAINTIEN À DOMICILE

- VIE SOCIALE ET RELATIONNELLE
- VIE QUOTIDIENNE
- ACTES ESSENTIELS DE LA VIE
- RETOUR D'HOSPITALISATION
- AIDE ADMINISTRATIVE
- GARDES NON MÉDICALISÉES



PERSONNEL QUALIFIÉ & FORMÉ DIMENSION HUMAINE & SERVICE PERSONNALISÉ INTERVENTIONS 7J/7

Votre agence Senior Compagnie à Bischwiller
37a rue Georges Clémenceau – 67240 Bischwiller
Tél. : 03 88 80 47 80 – bischwiller@senior-compagnie.fr

 50% de réduction de crédits d'impôt

www.senior-compagnie.fr



JANVIER

Semaines	52	01	02	03	04	05
LUN		03	10	17	24	31
MAR		04	11	18	25	
MER		05	12	19	26	
JEU		06	13	20	27	
VEN		07	14	21	28	
SAM	01	08	15	22	29	
DIM	02	09	16	23	30	

FÉVRIER

Semaines	05	06	07	08	09
LUN		07	14	21	28
MAR	01	08	15	22	
MER	02	09	16	23	
JEU	03	10	17	24	
VEN	04	11	18	25	
SAM	05	12	19	26	
DIM	06	13	20	27	

MARS

Semaines	09	10	11	12	13
LUN		07	14	21	28
MAR	01	08	15	22	29
MER	02	09	16	23	30
JEU	03	10	17	24	31
VEN	04	11	18	25	
SAM	05	12	19	26	
DIM	06	13	20	27	

AVRIL

Semaines	13	14	15	16	17
LUN		04	11	18	25
MAR		05	12	19	26
MER		06	13	20	27
JEU		07	14	21	28
VEN	01	08	15	22	29
SAM	02	09	16	23	30
DIM	03	10	17	24	

MAI

Semaines	17	18	19	20	21	22
LUN		02	09	16	23	30
MAR		03	10	17	24	31
MER		04	11	18	25	
JEU		05	12	19	26	
VEN		06	13	20	27	
SAM		07	14	21	28	
DIM	01	08	15	22	29	

JUIN

Semaines	22	23	24	25	26
LUN		06	13	20	27
MAR		07	14	21	28
MER	01	08	15	22	29
JEU	02	09	16	23	30
VEN	03	10	17	24	
SAM	04	11	18	25	
DIM	05	12	19	26	

JUILLET

Semaines	26	27	28	29	30
LUN		04	11	18	25
MAR		05	12	19	26
MER		06	13	20	27
JEU		07	14	21	28
VEN	01	08	15	22	29
SAM	02	09	16	23	30
DIM	03	10	17	24	31

AOÛT

Semaines	31	32	33	34	35
LUN	01	08	15	22	29
MAR	02	09	16	23	30
MER	03	10	17	24	31
JEU	04	11	18	25	
VEN	05	12	19	26	
SAM	06	13	20	27	
DIM	07	14	21	28	

SEPTEMBRE

Semaines	35	36	37	38	39
LUN		05	12	19	26
MAR		06	13	20	27
MER		07	14	21	28
JEU	01	08	15	22	29
VEN	02	09	16	23	30
SAM	03	10	17	24	
DIM	04	11	18	25	

OCTOBRE

Semaines	39	40	41	42	43	44
LUN		03	10	17	24	31
MAR		04	11	18	25	
MER		05	12	19	26	
JEU		06	13	20	27	
VEN		07	14	21	28	
SAM	01	08	15	22	29	
DIM	02	09	16	23	30	

NOVEMBRE

Semaines	44	45	46	47	48
LUN		07	14	21	28
MAR	01	08	15	22	29
MER	02	09	16	23	30
JEU	03	10	17	24	
VEN	04	11	18	25	
SAM	05	12	19	26	
DIM	06	13	20	27	

DÉCEMBRE

Semaines	48	49	50	51	52
LUN		05	12	19	26
MAR		06	13	20	27
MER		07	14	21	28
JEU	01	08	15	22	29
VEN	02	09	16	23	30
SAM	03	10	17	24	31
DIM	04	11	18	25	

Collecte des déchets ménagers
 Collecte des déchets recyclables
 Collecte du verre

Les collectes suivant un jour férié seront décalées de 24h. Reportez-vous au calendrier !

▶ **Vous emménagez ou déménagez ? Votre poubelle est défectueuse ?**

Veuillez contacter par mail : gestionbacs@cc-paysrhenan.fr ou par tél au : **0 800 080 208** Service & appel gratuits

▶ **La redevance comprend :**

- le ramassage hebdomadaire des poubelles des déchets ménagers (couverture brun).
- bi-mensuel pour les poubelles à couverture jaune.
- mensuel pour les poubelles à couverture vert.

Les poubelles à couvertures jaunes et verts ne sont ni pesées, ni pucées.

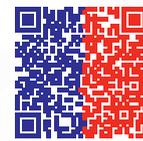
Le règlement des déchèteries et du service de collecte des déchets ménagers est consultable et téléchargeable sur le site internet : www.rieom.fr

Pour le bon déroulement des différentes collectes, veuillez sortir les poubelles la veille au soir précédent le jour de collecte.

▶ **Badges pour trier !**

Un badge est nécessaire pour accéder aux déchèteries de Drusenheim, Gamsbheim, Roeschwoog et Sessenheim.





Lily
A CHANGÉ
le monde
en ouvrant
sa FENÊTRE



RETROUVEZ LILY ET
LES AUTRES SUR INSTA
@ARS_PAYSDELALOIRE

AU TRAVAIL OU À LA MAISON,
J'ÀÈRE 10 MINUTES,
AU MOINS 3 FOIS PAR JOUR.

ENSEMBLE
VIRONS
LE VIRUS

**La municipalité et le personnel
vous souhaitent
une très Bonne Année !**



www.dalhunden.fr